

RAPPORT BUDGET 2022 ANNUEL



NOTRE VISION
STRATÉGIQUE

“

UNE VILLE
INNOVANTE
ET CONNECTÉE



SOMMAIRE

PARTIE 1

L'INTERVIEW DE JOËL BRUNEAU, MAIRE	6
LE PROFIL DE LA VILLE	8
PRÉSENTATION DE LA VILLE	12
A. Structure de la population en 2021	12
A.1 Répartition par tranche d'âge	12
A.2 Répartition femmes / hommes	13
A.3 Catégories socioprofessionnelles	13
A.4 Ménages	14
B. Diplômes – formations en 2018	15
B.1 Taux de scolarisation par tranche d'âge	15
B.2 Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de plus de 15 ans	16
C. Revenus et pauvreté des ménages en 2018	17
C.1 Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal	17
C.2 Distribution des revenus	17
D. Logement en 2018	18
D.1 Évolution du nombre de logements	18
D.2 Type de logements	18
D.3 Résidences principales selon la période d'achèvement	19
D.4 Ancienneté d'emménagement des ménages dans leur résidence principale	19
D.5 Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation	20
D.6 Équipement automobile des ménages	20
E. Démographie des entreprises en 2020	20
E.1 Évolution des créations d'entreprises	20
E.2 Nombre d'entreprises par secteur d'activité	21
F. Population active, emplois et chômage au sens du recensement en 2018	21
F.1 Population de 15 à 64 ans par type d'activité	21
F.2 Emplois, activité et chômage au sens du recensement en 2017	22
F.3 Emplois par catégorie socioprofessionnelle	22
F.4 Emplois par secteur d'activité	23
F.5 Statut et condition d'emploi	24
F.6 Lieu de travail des actifs caennais	24
F.7 Moyens de transport utilisés pour se rendre au travail	24
L'ÉQUIPE MUNICIPALE	26
CAEN ET SES QUARTIERS	30
ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DES SERVICES	31
D'OÙ VIENT L'ARGENT ? / OÙ VA L'ARGENT ?	32

LE CADRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

1. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE	35
1.1 La planification financière de long terme	36
1.2 La planification à moyen terme	37
1.3 Le cadre budgétaire annuel	37
2. L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE	38
2.1 Les principes budgétaires	39
2.2 La structuration budgétaire	40

SOMMAIRE

PARTIE 2

LE RAPPORT FINANCIER ET COMPTABLE

PRÉAMBULE	47
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2022	48
1. L'équilibre général du budget 2022	48
2. L'équilibre financier du budget principal (opérations réelles)	50
ÉQUILIBRE DU BUDGET / FONCTIONNEMENT 2022	51
1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 128,2 M€	52
Analyse rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement	55
2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 137,4 M€	56
2.1 La fiscalité	58
2.2 Les dotations, péréquations, garantie de ressources	61
2.3 Les autres recettes de fonctionnement	63
2.4 Analyse rétrospective des recettes réelles de fonctionnement	64
ÉQUILIBRE DU BUDGET / INVESTISSEMENT 2022	66
3. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	67
3.1 Les dépenses d'équipement	67
3.2 Les dépenses financières	72
3.3 Analyse rétrospective des dépenses réelles d'investissement	72
4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	73
4.1 Les recettes définitives d'investissement	73
4.2 Les autres recettes d'investissement	74
4.3 Analyse rétrospective des recettes réelles d'investissement	75
LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION ET LES PRINCIPAUX RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE	76
L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES	80
Le théâtre	80
Opérations d'urbanisme	81
PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES	82

LE RAPPORT PAR POLITIQUES PUBLIQUES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT	85
Développement économique et emploi	85
Commerce	88
Culture	90
Orientation budgétaire - Tourisme	92
Relations européennes et internationales	95
VIVRE ENSEMBLE À CAEN	96
Participation citoyenne, proximité, vie associative et politique de la Ville	96
Éducation et petite enfance	100
Jeunesse et vie étudiante	105
Sports	106
SOLIDARITÉS	108
Santé, lutte contre l'exclusion et logement	108
Handicap	110
Seniors	111
QUALITÉ DU CADRE DE VIE	112
Urbanisme	112
Cadre de vie	115
Développement durable	119
Sécurité et tranquillité publique	125

QUESTIONS À JOËL BRUNEAU

Maire de Caen et président de la
Communauté urbaine Caen la mer



©Studio 101 - Florence Grill

DANS UN REPORTAGE DIFFUSÉ LE DIMANCHE 28 NOVEMBRE DERNIER SUR M6, CAEN ÉTAIT CLASSÉE DEUXIÈME DES VILLES LES MIEUX GÉRÉES DE FRANCE. EST-CE QUE CELA VOUS ÉTONNE ?

Depuis 7 ans maintenant, l'équipe municipale que j'ai l'honneur d'animer a toujours eu la volonté de rendre encore plus attractive la ville de Caen. Cela n'est possible qu'à trois conditions : ne pas augmenter les taux d'impôts, veiller à maîtriser nos coûts de fonctionnement tout en apportant un service public de qualité aux habitants et investir massivement pour préparer l'avenir.

Si nous sommes reconnus dans divers classements depuis plusieurs années déjà, c'est que les élus sont au travail et que les services de la ville, du CCAS et de Caen la mer sont mobilisés et réactifs pour nous permettre d'avancer.

JUSTEMENT, CÔTÉ INVESTISSEMENTS, QUELLES SONT LES PRIORITÉS DE LA VILLE POUR 2022 ?

Une Ville attractive, c'est une ville qui offre les meilleures conditions d'apprentissage pour nos enfants. L'éducation est un pilier de nos politiques publiques car elle forme les citoyens de demain. Après les écoles Michel-Pondaven au Chemin-Vert et René-Lemière au centre-ville, la Ville va lancer trois nouveaux chantiers ambitieux : la modernisation des écoles du Puits-Picard, du Duc Rollon/Bicoquet et des Vikings au Calvaire Saint-Pierre.

Une Ville attractive, c'est aussi une ville où l'on s'attache à offrir les meilleurs outils culturels au plus grand nombre.

En 2022, 2,75M€ seront ainsi investis pour la rénovation du Quartier Lorge. Un projet ambitieux, porté par Emmanuelle Dormoy, qui fera de ce lieu, l'un des cœurs de la culture caennaise.

Enfin, la Jeunesse et le sport bénéficieront de fonds destinés à moderniser les infrastructures dans les quartiers de Caen. Je pense notamment au terrain synthétique de Caen sud qui sera construit cette année à la Grâce-de-Dieu .

VOUS ÉVOQUEZ RÉGULIÈREMENT L'IDÉE « D'ATTENTION À CHACUN » DANS VOTRE FAÇON DE CONDUIRE LA VILLE. IL S'AGIT DE QUOI CONCRÈTEMENT ?

Pour bien fonctionner, une ville doit être

ambitieuse en portant des investissements pour l'avenir. Un élu se doit de bâtir un projet pour les 20 prochaines années qui permette à Caen de garder sa capacité d'attraction. Mais dans le même temps, un maire a la responsabilité – en lien avec son équipe municipale – de prendre soin des habitants au quotidien.

Grâce au travail colossal des agents de la Ville, du CCAS et de Caen la mer dont on ne parle que trop rarement, Caen est une ville propre, sécurisée et agréable. Tout n'est pas parfait bien entendu mais pour me déplacer dans d'autres métropoles en France et même à l'étranger, je crois que nous pouvons être fiers de notre ville.

S'AGISSANT DU CADRE DE VIE, VOUS ÉVOQUEZ SOUVENT LES ACTIONS MENÉES POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, QU'ALLEZ-VOUS FAIRE À VOTRE NIVEAU EN 2022 POUR AGIR ?

Il est clair que Caen ne détient pas la clé de cet enjeu mondial et préoccupant. Cela ne nous empêche pas de proposer des choses concrètes. À partir de la fin du mois de novembre, nous avons commencé la plantation de notre forêt entre l'Orne et l'Odon sur le site de l'ancien camping. Des secteurs de la ville seront « débitumés » à l'instar de ce qui a été déjà fait notamment boulevard Bertrand.

Tous les élus de Caen sont mobilisés sur ce sujet dans leurs responsabilités respectives. Des panneaux photovoltaïques seront posés sur le Palais des sports, sur l'école du Puits Picard, ...

Enfin, nous poursuivons le remplacement des éclairages publics classiques par du led, moins gourmand en énergie.

Une stratégie que nous partageons avec les maires de Caen la mer puisque nous avons notamment commencé à remplacer nos bus diesel par des bus biogaz, plus écologiques et moins polluants.

De la même manière, la Maison de l'habitat de la Communauté urbaine conseille et cofinance, avec nos partenaires, les travaux énergétiques chez les particuliers afin de réduire leur consommation et leur facture.

L'écologie est un sujet qui dépasse heureusement les clivages et notre objectif commun est d'obtenir des résultats avec le concours de la population.

LE PROFIL DE LA VILLE

Forte de son histoire, de sa culture et de son dynamisme, Caen est aujourd'hui la ville-capitale de la Communauté urbaine Caen la mer qui rassemble 276 284 habitants. Elle se positionne à la 3^e place des villes normandes après le Havre et Rouen.

Avec près de 34 000 étudiants accueillis, son pôle universitaire est le 1^{er} de Normandie. Caen est le 1^{er} pôle économique, industriel, d'emploi et administratif de la Normandie de l'Ouest avec 170 000 emplois et 37 000 entreprises.

Caen demeure dans le cœur des Français « une ville où l'on vit le mieux » et progresse dans le classement national des meilleures villes de France de plus de 20 000 habitants. En 2020, Caen se trouve en 9^e position selon *le Journal du Dimanche*, juste derrière Avignon et Bordeaux.

POPULATION

105 512
habitants au 1^{er} janvier 2021

Tendance
+158 en un an

46 115
actifs

35 702
étudiants

20 544
retraités



Source : INSEE

IMMOBILIER

66 714
logements

1 000
logements livrés en 2021



Source : INSEE

Source : Ville de Caen

Prix de l'immobilier

Appartements anciens

2 410€/m²
+ 11% en un an

Maisons anciennes

244 900€
+ 2,1% en un an

Source : Chambre des notaires de la Cour d'Appel de Caen

EMPLOI

4 346
établissements actifs

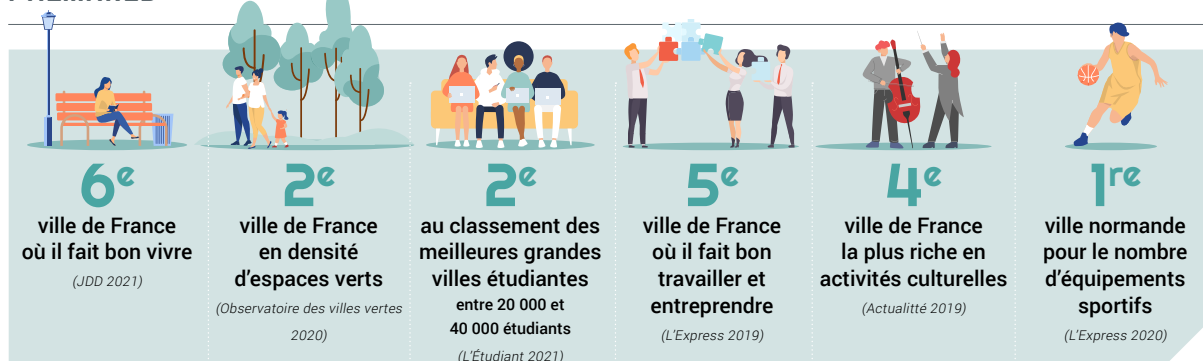
6 280
particuliers employeurs

72 792
emplois



Source : INSEE

PALMARES





POPULATION



ÉDUCATION ET JEUNESSE

6 041
élèves en primaire public

et **2 890**
élèves en primaire privé

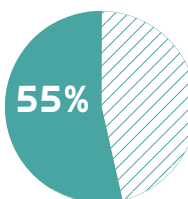
Écoles

- 24** écoles primaires publiques
- 4** écoles maternelles publiques
- 3** écoles élémentaires publiques
- 8** écoles privées

160
aires de jeux pour enfants

Cantines

5 400
repas produits dans les cantines chaque jour



de produits durables (bio, labels de qualité)



SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE

1 250
enfants accueillis
dans les établissements
d'accueil de la Petite enfance

243
enfants accompagnés
dans le cadre du programme
de réussite éducative caennais



226
bénéficiaires
du service auxiliaire
de vie

196
patients
pris en charge à domicile

44 472
repas
livrés à domicile

383
logements
en résidences
séniors

110
places
à l'Ehpad Mathilde
de Normandie



291 973 €
d'aides financières accordées
par le CCAS à

1 574
familles caennaises en 2020

CULTURE



ÉVÈNEMENTS CULTURELS 2022

Éclat(s) de rue



Salon des livres de Caen Époque



SPORT

215
clubs



30 000
licenciés

17
stades

32
gymnases

TOURISME

123
hébergements touristiques
actifs

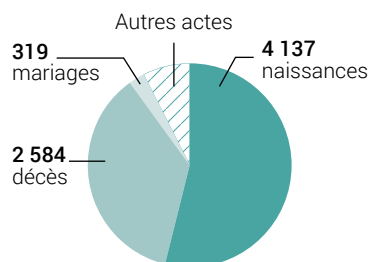
Capacité de
5 334
lits



412 065
nuitées en 2020

VIE CIVILE ET CITOYENNE

7 596
actes d'état-civil dressés



4 459
demandes de
passeports traitées

7 506
demandes de cartes
d'identité traitées

Du 1^{er} janvier au 31
octobre 2021

DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ VIE ASSOCIATIVE

4
pôles de vie
des quartiers

33
maisons de quartiers,
MJC et centres
d'animations

650
conseillers
de quartiers

1
maison des
associations

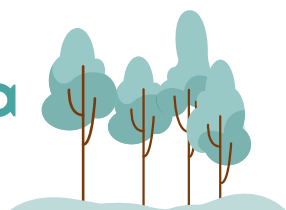
+ de
2 500
associations
actives

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

44 354
arbres au sein
de la Ville

841
en un an

Gestion de
593 ha
de forêt



530 ha
d'espaces verts
(superficie de la
ville : 2 500 ha)

95 m²
d'espaces verts
par habitant

1 505 m²
de panneaux
photovoltaïques

65 %
parc éclairage public
renouvelé (+10%)



133,6 km
de pistes cyclables

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ

53
caméras de
vidéoprotection

64
policiers
municipaux



29,4 km
de rues en zone 30

PRÉSENTATION DE LA VILLE

L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) publie chaque année des données démographiques sur chaque territoire français. L'INSEE étudie les données issues du recensement de la population pour produire ces publications. Cette présentation de la Ville de Caen s'appuie sur les données fournies par l'INSEE pour établir le profil de la Ville de Caen et découvrir ses spécificités par rapport aux autres communes de France métropolitaine.

A. STRUCTURE DE LA POPULATION EN 2021

Au 1^{er} janvier 2021, la Ville de Caen compte 105 512 habitants, soit 158 habitants supplémentaires par rapport au 1^{er} janvier 2020. C'est la première fois depuis plus de dix ans que la population communale augmente.



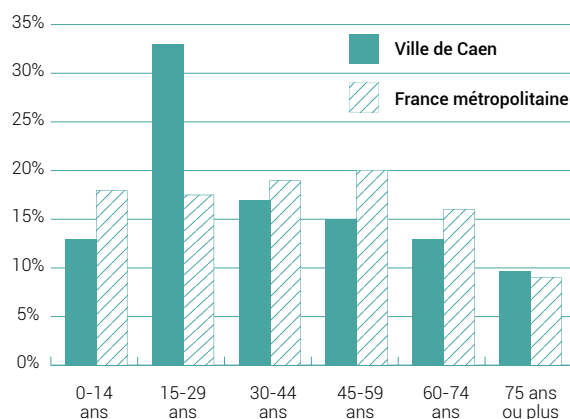
A.1 RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

Répartition par tranche d'âge

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre		
Ensemble	105 512	100	100
0 à 14 ans	13 573	13	18
15 à 29 ans	34 398	33	17
30 à 44 ans	17 859	17	19
45 à 59 ans	15 585	15	20
60 à 74 ans	13 975	13	17
75 ans ou plus	10 122	10	9

Les Caennais sont jeunes : 46% de la population a moins de 30 ans. Par rapport à la France métropolitaine, c'est surtout la tranche d'âge 15-29 ans qui se démarque car elle représente 33% de la population caennaise contre 17% de l'ensemble de la population métropolitaine. Cette jeunesse de la population caennaise est due au nombre important d'étudiants présents dans la ville.

Population par grande tranches d'âges



À l'inverse, le nombre d'habitants entre 30 et 59 ans est moindre à Caen que dans le reste de la France (32% contre 39%). Pour les personnes plus âgées, la structure de la population caennaise est sensiblement identique.

A.2 RÉPARTITION FEMMES / HOMMES

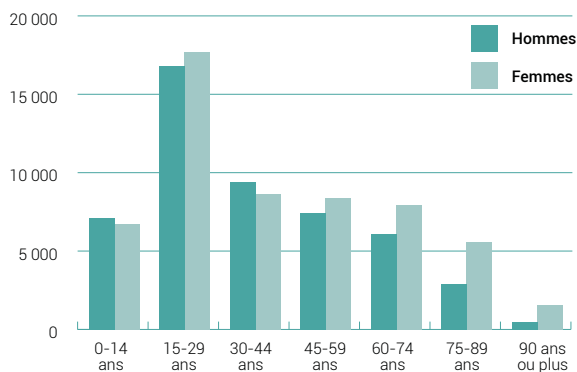
Répartition Femmes/Hommes

	Ville de Caen	
	Hommes	Femmes
Ensemble	49 455	56 057
0 à 14 ans	6 984	6 589
15 à 29 ans	16 648	17 750
30 à 44 ans	9 240	8 619
45 à 59 ans	7 267	8 318
60 à 74 ans	5 998	7 977
75 à 89 ans	2 938	5 555
90 ans ou plus	380	1 249

La population caennaise est composée de 56 057 femmes et 49 455 hommes. Il y a donc 6 602 femmes de plus que d'hommes. Jusqu'à 45 ans, la proportion femmes/hommes est équilibrée.

C'est à partir de 45 ans que le nombre de femmes est supérieur au nombre d'hommes et plus on avance dans les tranches d'âges, plus la proportion entre femmes et hommes s'agrandit. Par exemple, entre 45 et 59 ans la population féminine est de 14% supérieure à la population masculine alors qu'entre 75 et 89 ans, il y a deux fois plus de Caennaises que de Caennais.

Répartition Femmes/Hommes



Toutefois, ces écarts sont normaux. Ils sont dus à la surmortalité masculine et à l'espérance de vie des femmes.

Caen se distingue par rapport au reste de la France dans la tranche d'âge de 30 à 44 ans : en France métropolitaine, on compte plus de femmes entre 30 et 44 ans (+3,5%) alors qu'à Caen on compte 7% d'hommes en plus.

A.3 CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Pour la répartition de la population par catégories socioprofessionnelles, on ne prend en compte que la population de plus de 15 ans.

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	91 907	100	100
Agriculteurs exploitants	59	0	1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 960	2	4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	10 129	11	10
Professions intermédiaires	12 418	14	14
Employés	13 410	15	16
Ouvriers	7 378	8	12
Retraités	20 544	22	27
Autres personnes sans activité professionnelle*	26 009	28	16

* étudiants, chômeurs n'ayant jamais travaillé, militaires du contingent, hommes et femmes au foyer

Un rapide coup d'œil au tableau ci-contre indique que la moitié des Caennais de plus de 15 ans sont soit retraités, soit sans activité professionnelle. C'est 7% de plus que ce que l'on constate au niveau national.

Les autres personnes sans activité professionnelle comprennent :

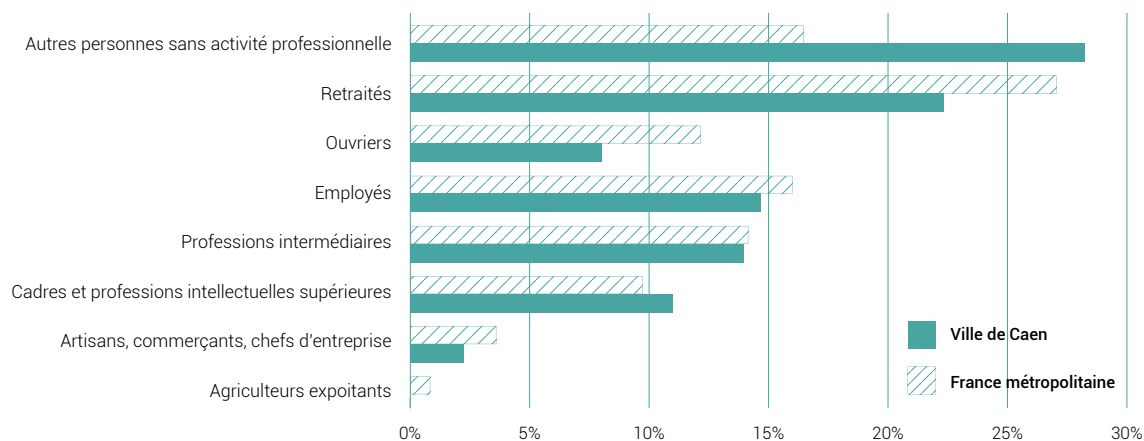
- Les étudiants et élèves de 15 ans et plus
- Les chômeurs n'ayant jamais travaillé
- Les militaires du contingent
- Les personnes sans activités professionnelles exceptés les retraités (hommes et femmes au foyer...)

Le tableau ci-dessous indique la répartition de ces personnes sans activité professionnelle selon leur genre et leur âge.

	Hommes	Femmes	% de 15 à 24 ans	% de 25 à 54 ans	% 55 ans ou +
Autres personnes sans activité professionnelle	11 841	14 167	74%	17%	9%

On constate que les ¾ des Caennais sans activité professionnelle ont moins de 25 ans. Cela est dû au nombre d'étudiants présents à Caen et à la jeunesse de la population caennaise.

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle



Parmi les autres catégories socioprofessionnelles, on constate que la Ville de Caen compte proportionnellement plus de cadres et professions intellectuelles supérieures que le reste de la population française. Le graphique permet également de visualiser que la proportion de retraités à Caen est moindre qu'ailleurs en France.

A.4 MÉNAGES

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	58 506	100	100
Ménages d'une personne	34 064	58	37
Hommes seuls	14 448	25	16
Femmes seules	19 616	34	21
Autres ménages sans famille	2 150	4	2
Ménages dont famille principale est	22 292	38	61
Un couple sans enfant	10 386	18	26
Un couple avec enfant(s)	6 660	11	25
Une famille monoparentale	5 246	9	10

La Ville de Caen compte 58 506 ménages. La structure des ménages caennais est quasiment inversée par rapport à la structure des ménages français. En effet, 58% des ménages caennais sont composés d'une seule personne et 38% des ménages sont des familles, c'est-à-dire des couples avec ou sans enfants. Au niveau national, c'est quasiment l'inverse : 61% des ménages sont des familles et 37% sont des personnes seules.

La structure des familles caennaises est elle aussi différente par rapport aux familles métropolitaines. Le tableau ci-dessous permet de comparer plus précisément la structure des familles caennaises par rapport aux familles françaises.

Ménages selon leur composition

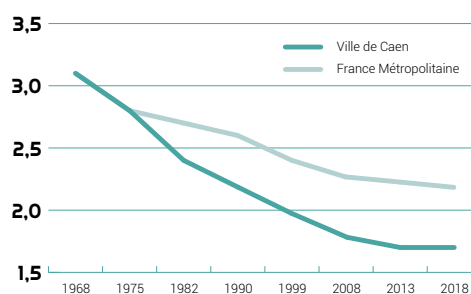
	Ville de Caen		France Métropolitaine	
	Nombre	%	%	
Un couple sans enfant	10 386	47	43	
Un couple avec enfant(s)	6 660	30	41	
Une famille monoparentale	5 246	23	16	

La proportion de couples sans enfant est sensiblement la même à Caen qu'en France métropolitaine. En revanche, la Ville de Caen compte beaucoup plus de familles monoparentales. Ces familles monoparentales sont à 84% des femmes seules.

Cette forte proportion de familles monoparentales, associée au nombre important de ménages caennais composés de personnes seules, induit une taille des ménages inférieure à 2 personnes. Depuis 2012, le ménage moyen caennais comporte 1,7 personnes.

C'est moins qu'au niveau national, un ménage français étant en moyenne composé de 2,2 personnes.

Évolution de la taille des ménages



Ce graphique montre l'évolution de la taille des ménages depuis 1968. C'est à partir de 1975 qu'une différence s'est faite entre les ménages caennais et la moyenne des ménages français. L'écart entre les deux n'a cessé de s'accroître jusqu'en 2012. Depuis, la taille des ménages caennais se stabilise autour de 1,7 personnes et la taille des ménages français continue de baisser doucement.



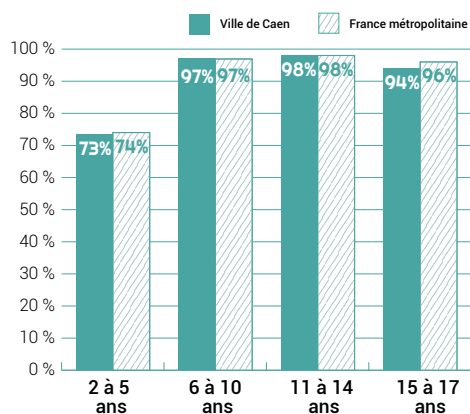
B. DIPLÔMES - FORMATIONS EN 2018

B.1 TAUX DE SCOLARISATION PAR TRANCHE D'ÂGE

	Ville de Caen			France Métropolitaine
	Ensemble	Population scolarisée	%	%
Ensemble	103 586	33 053	32	24
2 à 5 ans	3 508	2 565	73	74
6 à 10 ans	4 649	4 507	97	97
11 à 14 ans	3 491	3 430	98	98
15 à 17 ans	3 057	2 866	93	96
18 à 24 ans	22 156	16 740	76	52
25 à 29 ans	9 185	1 922	21	8
30 ans ou plus	57 540	1 023	2	1

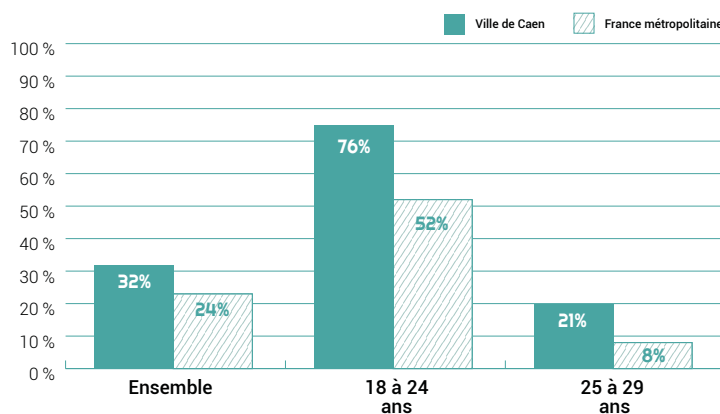
Le taux de scolarisation de la population caennaise est de 32%. Il est beaucoup plus important que sur l'ensemble de la population française où le taux de scolarisation atteint 24%. La forte proportion de personnes âgées de moins de 30 ans à Caen (46% de la population) explique ce fort taux de scolarisation. Toutefois, ce taux important cache des disparités entre les tranches d'âges.

Taux de scolarisation par tranche d'âge pour les mineurs



Chez les mineurs, le taux de scolarisation est légèrement inférieur à Caen que dans le reste de la France. En maternelle, 73% des enfants caennais sont scolarisés contre 74% au niveau national. Au lycée, le taux de scolarisation est de 94% contre 96% en France métropolitaine.

Taux de scolarisation par tranche d'âge en postbac



Le fort taux de scolarisation de la population Caennaise s'explique donc par la présence de nombreux étudiants sur le territoire. ¾ des caennais âgés entre 18 et 24 ans sont scolarisés contre seulement un peu plus de la moitié en moyenne en France.

Cet écart est encore plus important dans la tranche d'âge 25-29 ans où 21% des Caennais sont encore scolarisés contre seulement 8% ailleurs en France.

B.2 DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ DE LA POPULATION NON SCOLARISÉE DE PLUS DE 15 ANS

Part des titulaires (en %)	Ville de Caen	France Métropolitaine
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	20%	21%
BEPC, brevet des collèges, DNB	5%	6%
CAP, BEP ou équivalent	19%	25%
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	16%	17%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +2	11%	11%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +3 ou bac +4	12%	9%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +5 ou plus	17%	11%

Parmi les Caennais de plus de 15 ans qui ne sont plus scolarisés, 40% ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette proportion est plus élevée que la moyenne nationale car seulement 31% des français qui ne sont plus scolarisés, ont obtenu, un tel diplôme.

L'écart par rapport à la moyenne française se fait surtout par rapport aux diplômes de niveau bac+5 ou plus, car 17% des Caennais possède un tel diplôme (11% au niveau national).



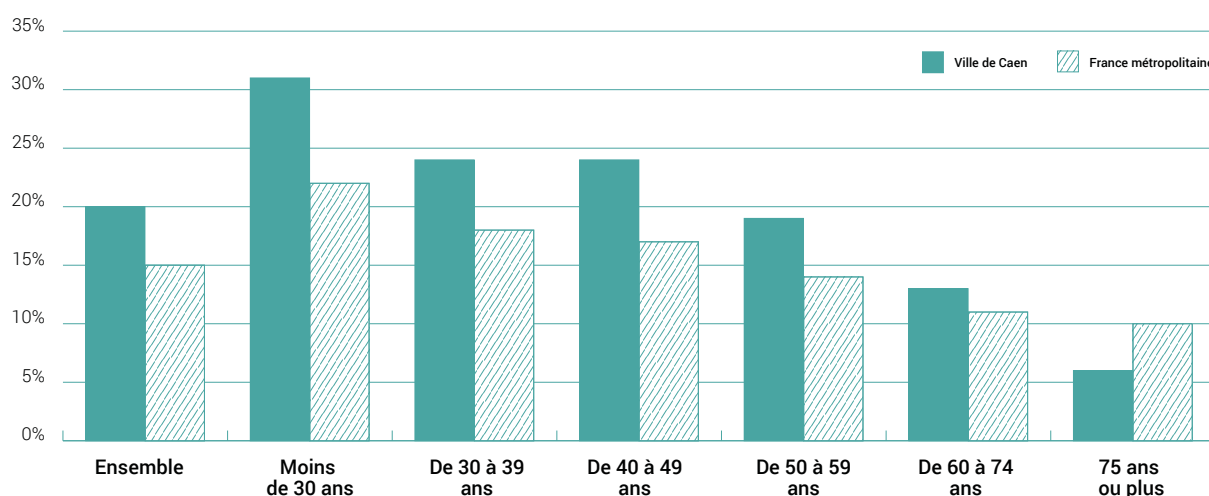
C. REVENUS ET PAUVRETÉ DES MÉNAGES EN 2018

Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit un revenu de 1 015 € mensuel en 2018.

C.1 TAUX DE PAUVRETÉ PAR TRANCHE D'ÂGE DU RÉFÉRENT FISCAL

Sur le territoire de la ville, le taux de pauvreté atteint 20% contre 15% au niveau national. Cela implique que 20% des Caennais vivaient avec moins de 1 015€ mensuels en 2018.

On retrouve ci-dessous le taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal.



Quelque soit la tranche d'âge, le taux de pauvreté des Caennais est supérieur à la moyenne nationale, excepté chez les personnes de plus de 75 ans.

Comme au niveau national, ce sont les moins de 30 ans qui sont les plus touchés par la pauvreté. 31% des Caennais de moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté.

C.2 DISTRIBUTION DES REVENUS

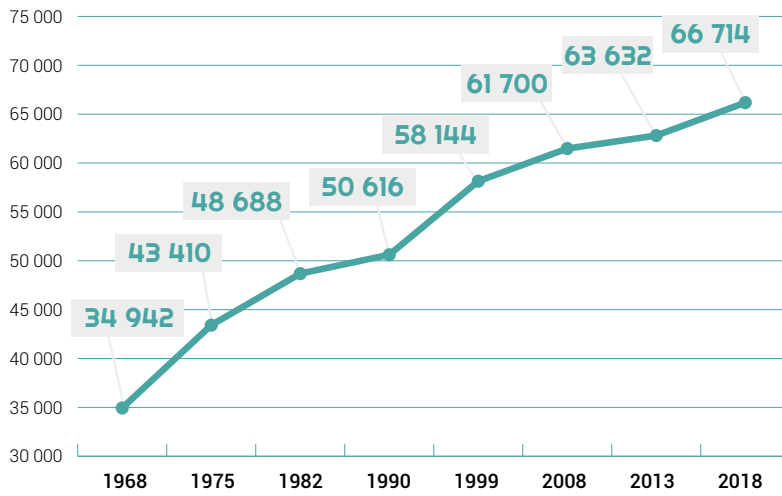
	Ville de Caen	France Métropolitaine
Médiane du revenu disponible (en €)	20 450	21 730
1 ^{er} décile (en €)	10 210	11 500
9 ^e décile (en €)	40 200	39 480
Rapport interdécile	3,9	3,4

Ce tableau permet de se rendre compte de la distribution des richesses sur le territoire et du niveau des inégalités. Le revenu médian des Caennais est légèrement inférieur à celui des Français. En revanche, la distribution des revenus est plus inégale. Les 10% des moins riches gagnent 1 290 € de moins par an que la moyenne nationale alors que les 10% des plus riches gagnent 720 € de plus par an.

Par conséquent, le rapport interdécile est plus élevé.

D. LOGEMENT EN 2018

D.1 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS



1 050
logements livrés
en 2019

1 051
logements livrés
en 2020

1 874
livraisons prévues en 2021/2022

1 372
Logements autorisés mais
non commencés en 2020

Le nombre de logement n'a fait que s'accroître depuis 1968. En 50 ans, il a presque doublé, il est passé de 34 942 à 66 714, soit une hausse de 635 logements par an.

Cette courbe nous indique que la dynamique de construction de nouveaux logements s'est ralentie entre 1999 et 2013. En effet, en 14 ans, le nombre de logements n'a augmenté que de 5 488, soit une hausse de 422 logements par an.

Depuis 2013, la construction de nouveaux logements est beaucoup plus dynamique puisque la Ville de Caen a augmenté son nombre de logements de 3 082 en 5 ans (616 logements supplémentaires chaque année).

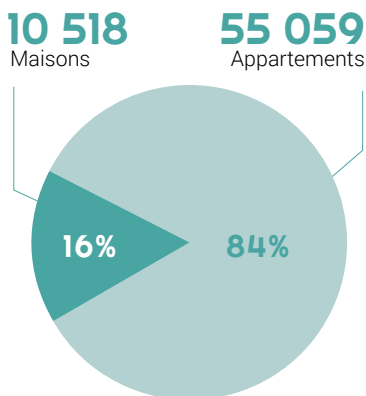
La construction de nouveaux logements est actuellement très dynamique sur le territoire. 1 050 nouveaux logements ont été livrés en 2019 et 1 051 en 2020.

Cette dynamique positive devrait se poursuivre les années suivantes : la livraison de 1 874 logements est prévue pour 2022 et la construction de 1 372 logements supplémentaires a été autorisée.

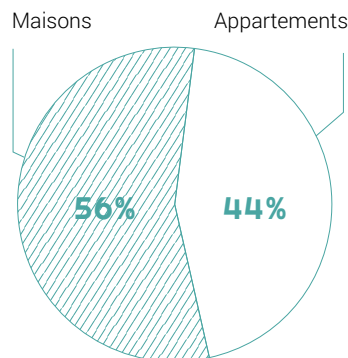


D.2 TYPE DE LOGEMENTS

Ville de Caen



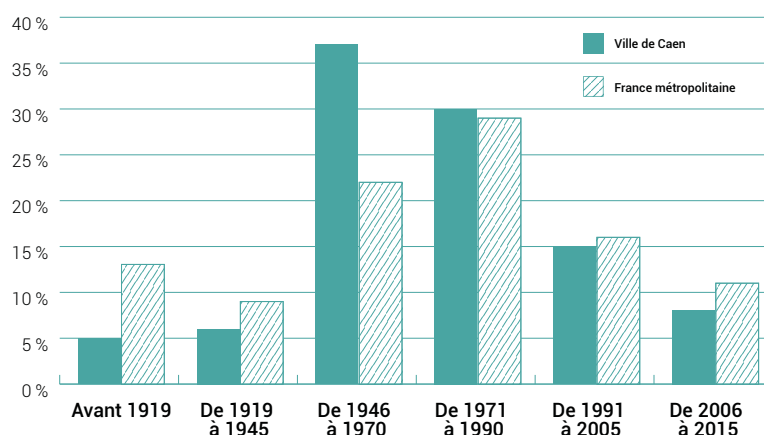
France Métropolitaine



Les logements à Caen sont à 84% des appartements. Cette statistique confirme son caractère urbain.

D.3 RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LA PÉRIODE D'ACHÈVEMENT

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Résidences principales construites avant 2015	57 253	100	100
Avant 1919	2 641	5	13
De 1919 à 1945	3 343	6	9
De 1946 à 1970	20 956	37	22
De 1971 à 1990	17 082	30	29
De 1991 à 2005	8 719	15	16
De 2006 à 2015	4 513	8	11



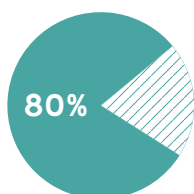
Plus du tiers des logements caennais a été construit lors de la période d'après-guerre. 37% des logements ont été construits entre 1946 et 1970. En France, ce sont seulement 22% des logements occupés actuellement qui ont été construits durant cette période. Cette disparité est due aux dégâts très importants infligés à la Ville de Caen lors de la Seconde Guerre mondiale et montre les efforts déployés par les habitants pour reconstruire Caen à la sortie de la guerre. Le parc de logements construit avant la Seconde Guerre mondiale est donc réduit (11%) par rapport au reste de la France (22%).

Il a été montré précédemment que le rythme de construction de nouveaux logements avait ralenti entre 1999 et 2013. Le graphique ci-dessus montre que ce ralentissement fait qu'aujourd'hui les Caennais habitent dans des logements moins récents que le reste de la population française car seulement 8% des logements caennais ont été construits entre 2006 et 2015 contre 11% en France. Toutefois, la construction de nouveaux logements est depuis très dynamique et la Ville de Caen est en train de rattraper son retard sur le reste de la France.

D.4 ANCIENNETÉ D'EMMÉNAGEMENT DES MÉNAGES DANS LEUR RÉSIDENCE PRINCIPALE

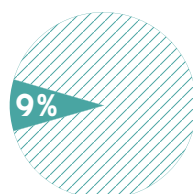
Personne habitant 1 an auparavant :

82 985
dans le même logement



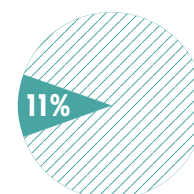
France métropolitaine
89%

9 810
dans un autre logement
de la même commune



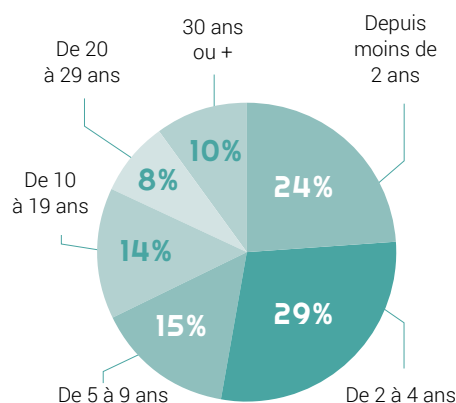
France métropolitaine
4%

11 677
dans une autre
commune



France métropolitaine
7%

Ancienneté d'emménagement des ménages



Ces chiffres démontrent que les Caennais sont plus mobiles que l'ensemble de la population française. En effet, seulement 80% des Caennais habitaient il y a un an dans le même logement que celui qu'ils occupent aujourd'hui alors que dans le reste de la population la proportion est de 89%.

Parmi les Caennais qui ont déménagé, seulement la moitié a changé de commune.

Si l'on regarde à plus long terme, 53% des ménages caennais occupent leur logement depuis moins de 4 ans. (33% en France métropolitaine).

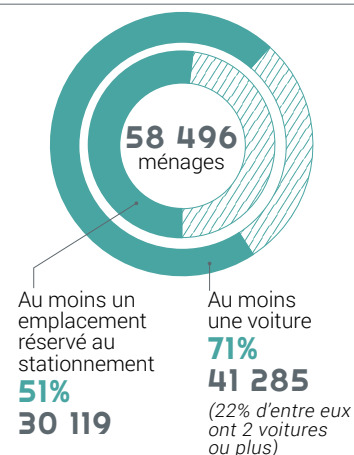
D.5 RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION

	Ville de Caen				France Métropolitaine	
	Nombre de ménages	%	Nombre de personnes	Ancienneté d'emménagement	%	Ancienneté d'emménagement
Ensemble	58 496	100	99 703	10,0	100	15,3
Propriétaire	17 298	30	32 230	17,7	58	20,3
Locataire	40 098	68	65 293	6,8	40	8,2
<i>dont un logement HLM loué vide</i>	13 349	23	27 818	12,1	15	12,1
Logé gratuitement	1 102	2	2 180	7,0	2	12,6

Les ménages caennais sont principalement locataires de leur résidence principale et en moyenne, ils ont emménagé dans cette location depuis un peu moins de 7 ans. Cette proportion de locataires par rapport au niveau national explique en partie la forte mobilité des Caennais observée au paragraphe précédent.

En effet, lorsque l'on est locataire, on reste moins longtemps dans son logement que lorsque l'on est propriétaire. Toutefois, les chiffres présentés ci-dessus démontrent que les Caennais ont tendance à déménager plus souvent que la moyenne métropolitaine car les propriétaires caennais ont 2,6 années d'ancienneté d'emménagement de moins que la moyenne des Français et les locataires 1,4 année.

D.6 ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE DES MÉNAGES



71% des ménages caennais disposent d'au moins un véhicule. En revanche le nombre de logements équipés d'au moins un emplacement réservé au stationnement est très inférieur à ce nombre puisqu'il est seulement de 51%.

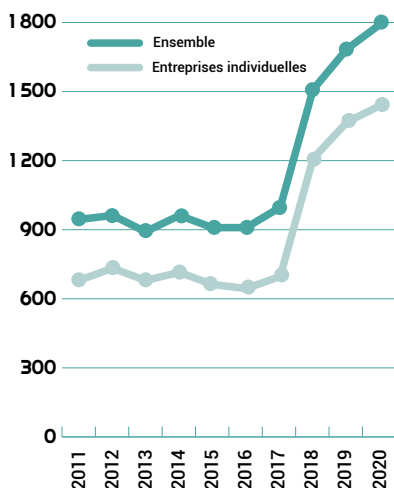
Par ailleurs, il est intéressant de noter que parmi les ménages qui ont au moins une voiture, seulement 22% des ménages ont 2 voitures ou plus.

E. DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES EN 2020

E.1 ÉVOLUTION DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Le nombre de créations d'entreprises était stable entre 2010 et 2017. Les facilités de créations de micro-entreprises accordées par le gouvernement actuel ont permis une explosion des créations d'entreprises individuelles à partir de 2018. Cela est vrai à Caen, comme dans le reste de la France.

Évolution des créations d'entreprises



Nombre d'entreprises par secteur d'activité

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	8 804	100	100
Industrie manufacturière et autres	350	4	6
Construction	548	6	13
Commerces, transports, hébergement et restauration	2 541	29	28
Information et communication	349	4	4
Activités financières et d'assurance	396	4	4
Activités immobilières	339	4	4
Activités scientifiques et de services administratifs	1 714	19	19
Administration publique, enseignement, santé et social	1 740	20	13
Autres activités de services	827	9	9

En 2020, Caen comptait 8 804 entreprises en activité. Les secteurs d'activités les plus représentés sont les activités scientifiques et de services administratifs et les secteurs de l'enseignement, de la santé, du social et de l'administration publique.

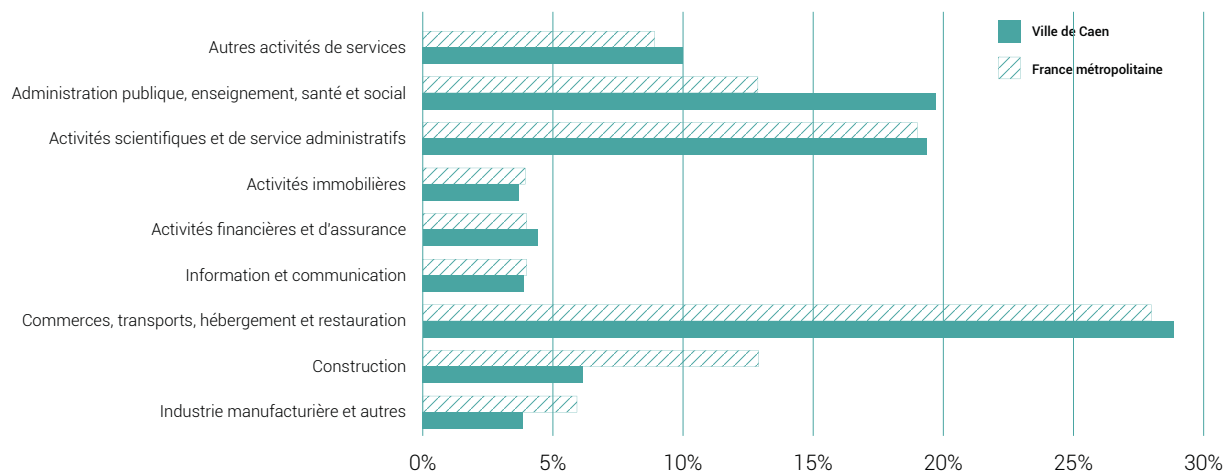
caennaises est comparable avec ce que l'on constate au niveau national.

La seule différence est la moindre représentation du secteur de la construction à Caen et la surreprésentation des entreprises des secteurs de l'enseignement, de la santé, du social et de l'administration publique.

Globalement, la répartition par secteur d'activité des entreprises

E.2 NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Entreprises par secteur d'activité



F. POPULATION ACTIVE, EMPLOIS ET CHÔMAGE AU SENS DU RECENSEMENT EN 2018

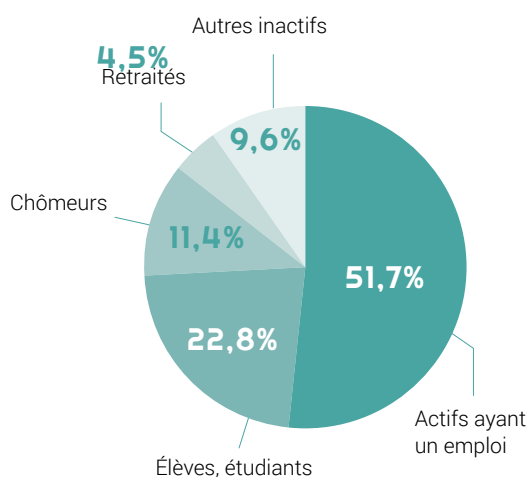
Les données suivantes sont issues du recensement de la population, elles dépendent donc des déclarations effectuées par les citoyens eux-mêmes. Par conséquent, les chiffres peuvent varier par rapport à ceux dont nous avons l'habitude, notamment sur la proportion de chômeurs.

En effet, les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs. En revanche, pour le bureau international du travail (BIT), être sans emploi signifie ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence. Ainsi, un chômeur au sens du recensement peut ne pas être un chômeur au sens du BIT car une personne ayant travaillé un petit peu se considérera sûrement au chômage si elle est par exemple activement à la recherche d'un autre emploi à temps plein.

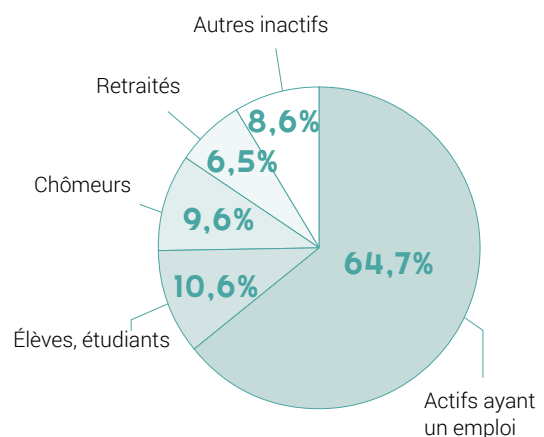


F.1 POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ

Ville de Caen



France Métropolitaine



La Ville de Caen compte seulement 51,7% d'actifs ayant un emploi parmi sa population âgée de 15 à 64 ans (contre 64,7% de la population française). À contrario, la proportion d'élèves et d'étudiants atteint 22,8% à Caen contre 10,6% en France. Mis ensemble, ces deux chiffres sont identiques à Caen et dans l'ensemble de la France métropolitaine (74,5% contre 75,3%).

F.2 EMPLOIS, ACTIVITÉ ET CHÔMAGE AU SENS DU RECENSEMENT EN 2017

	Ville de Caen	% de la population totale
Population de 15 à 64 ans	73 113	69
Nombres d'actifs résidant à Caen	46 618	44
<i>Actifs ayant un emploi résidant à Caen</i>	38 296	36
<i>Nombre de chômeurs</i>	8 322*	8
Nombre d'emplois dans la Ville de Caen	72 792	S.O.
Indicateurs de concentration d'emploi	191	S.O.

(*) 8 322 est le nombre de personnes qui se sont déclarées comme chômeurs lors du recensement de la population en 2018.

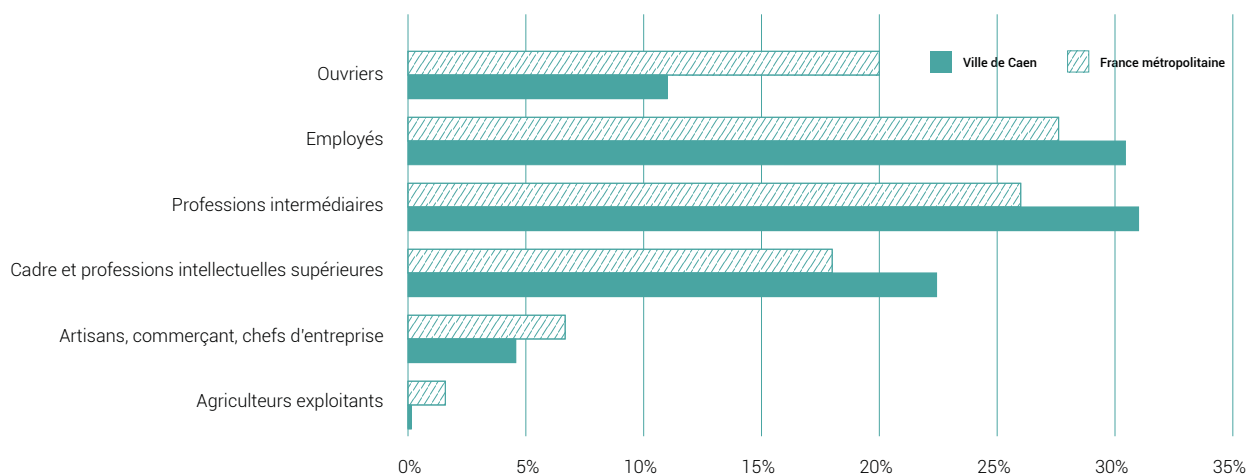
Le nombre d'actifs comprend les résidents ayant un emploi et ceux étant au chômage. Ces actifs correspondent à 44% de la totalité de la population de la ville. Leur nombre s'élève à 46 618.

Le nombre d'emplois à Caen est de 72 792. L'indicateur de concentration d'emploi signifie qu'il existe 191 emplois sur le territoire pour 100 actifs résidant à Caen.

F.3 EMPLOIS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	72 792	100	100
Agriculteurs exploitants	95	0	2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3 393	5	7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	16 346	22	18
Professions intermédiaires	22 737	31	26
Employés	22 228	31	28
Ouvriers	7 992	11	20

Emplois par catégorie socioprofessionnelle

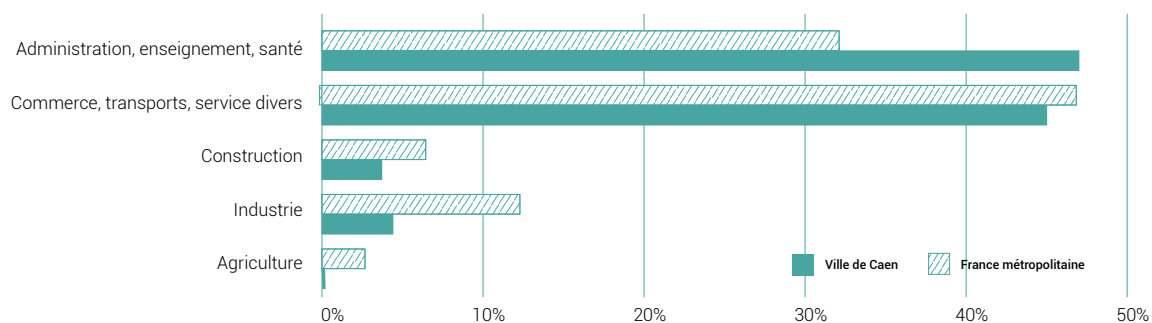


En comparaison avec la France métropolitaine, la Ville de Caen propose deux fois moins d'emplois ouvriers (11% contre 20%). En revanche, les emplois de cadres et les professions intermédiaires sont supérieurs au niveau national avec 53% de l'ensemble des emplois du territoire contre 44% en France.

F.4 EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	72 792	100	100
Agriculture	153	0	3
Industrie	3 176	4	12
Construction	2 646	4	6
Commerce, transports, services divers	32 692	45	47
Administration, enseignement, santé	34 124	47	32

Emplois par secteur d'activité



La répartition des emplois par secteur d'activité montre que presque la moitié des emplois caennais concerne les secteurs de l'administration, de l'enseignement et de la santé. C'est 15 points de plus que leur proportion au niveau national.

Par contre, les secteurs de la construction et de l'industrie sont sous-représentés.



F.5 STATUT ET CONDITION D'EMPLOI

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	38 296	100	100
Salariés	34 017	89	87
Titulaires de la fonction publique et CDI	25 680	67	73
CDD	5 132	13	8
Intérim	927	2	2
Emplois aidés	382	1	1
Apprentissage - Stage	1 896	5	3
Non Salariés	4 279	11	13
Indépendants	2 505	7	8
Employeurs	1 718	4	5
Aides familiaux	55	0	0

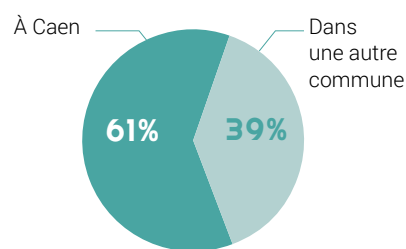
Sur 100 actifs caennais ayant un emploi, 89 sont salariés et 11 ne le sont pas. Lorsqu'ils ne sont pas salariés, ces actifs sont au deux tiers des indépendants et pour un tiers des employeurs. Cette proportion est sensiblement identique à celle que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire métropolitain.

On remarque en revanche que les emplois des actifs caennais sont plus précaires que ceux de l'ensemble des français. En effet, seulement 67% des actifs sont soit titulaires de la fonction publique, soit en CDI alors que 73% des actifs français possèdent ce statut.

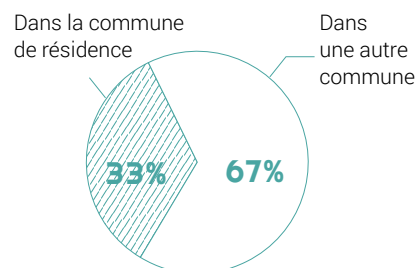
Par conséquent, les actifs caennais possèdent plus souvent un contrat à durée déterminée que l'ensemble des actifs français.

On remarque également que la proportion d'actifs en apprentissage ou en stage est plus importante à Caen qu'ailleurs. Cela est dû à la jeunesse de la population et au nombre important d'étudiants.

F.6 LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS CAENNAIS



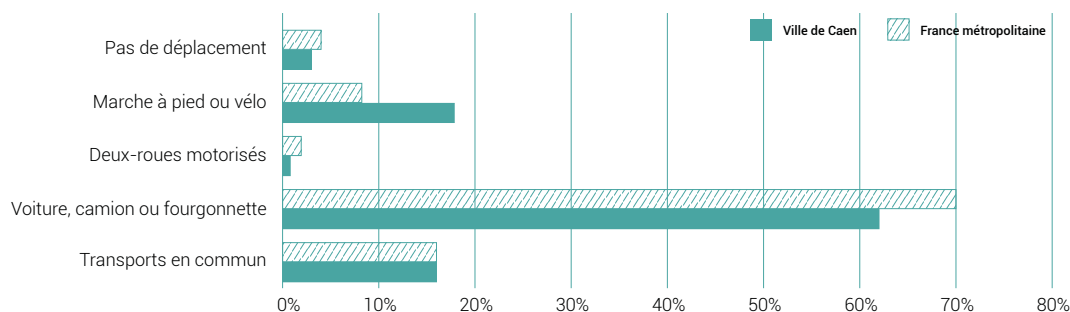
Lieu de travail des actifs métropolitains



La concentration d'emploi sur le territoire de Caen permet aux Caennais de bénéficier de conditions de travail agréables car ils ont moins de déplacements à faire. 61% des Caennais ont l'opportunité de travailler directement dans leur commune de résidence.

Ce n'est pas le cas pour tous les français qui, pour 2/3 d'entre eux, doivent se déplacer dans une autre commune que leur commune de résidence pour aller travailler.

F.7 MOYENS DE TRANSPORT UTILISÉS POUR SE RENDRE AU TRAVAIL



La proximité du lieu de travail des actifs caennais leur permet de se rendre au travail à pied ou à vélo. Ce sont 18% des actifs qui utilisent ces moyens de déplacements. C'est deux fois plus que la moyenne des Français. Par conséquent, les Caennais utilisent un peu moins la voiture même si elle reste leur premier moyen de transport (62%).



L'ÉQUIPE MUNICIPALE

LE MAIRE



JOËL BRUNEAU

Maire de Caen

Tél. 02 31 30 40 50
(rendez-vous du samedi)

mairie@caen.fr

Chaque samedi de 8h à 13h,
sur rendez-vous, à l'hôtel de ville.

Dans une structure de quartier
le dernier samedi du mois.

LES ADJOINTS AU MAIRE



EMMANUELLE DORMOY

1^{re} adjointe
Culture et patrimoine



ARISTIDE OLIVIER

2^e adjoint
Jeunesse, sports, vie étudiante
et prévention de la délinquance



**AMANDINE
FRANÇOIS-GOUGILLON**

3^e adjointe
Éducation, égalité des chances,
famille et petite enfance



NICOLAS JOYAU

4^e adjoint
Urbanisme, habitat et
renouvellement urbain



SOPHIE SIMONNET

5^e adjointe
Participation citoyenne, proximité, vie
associative et politique de la ville



LUDWIG WILLAUME

6^e adjoint
Espaces publics et qualité
du cadre de vie



JULIE CALBERG-ELLEN

7^e adjointe
Transition écologique



GÉRARD HURELLE

8^e adjoint
Solidarités, lien intergénérationnel,
santé, salubrité et handicap




NATHALIE BOURHIS

9^e adjointe
Ressources humaines,
formation et affaires générales




MICHEL LE LAN

10^e adjoint
Finances, marchés et
commande publics



**CATHERINE
PRADAL-CHAZARENC**

11^e adjointe
Commerce et artisanat



NICOLAS ESCACH

12^e adjoint
Ville durable



CÉCILE COTTENCEAU


13^e adjointe
Relations internationales et tourisme

CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS SPÉCIAUX




PATRICK JEANNENEZ

Prévention et sécurité routière,
plan de stationnement et de
circulation, plans de secours



STÉPHANIE GUILLOU

Sécurité et accessibilité des
établissements recevant du public



DOMINIQUE GOUTTE

Actions en relation avec
le pôle d'enseignement
supérieur et de recherche



VÉRONIQUE DEBELLE

Accompagnement du
bien vieillir à Caen

CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS DE QUARTIER

**VIRGINIE AVICE**

Calvaire-Saint-Pierre, Université

**GINETTE BERNIÈRE**

Pierre-Heuzé

**BRUNO COUTANCEAU**Maladrerie/Saint-Paul
Saint-Gabriel**DOMINIQUE DUVAL**

Chemin-Vert

**THÉOPHILE KANZA**

Guérinière

**AGNÈS MARRETEUX**Sainte-Thérèse
Demi-Lune/Vaucelles**GABIN MAUGARD**Centre-ville
Le Port/Saint-Jean
Saint-Julien**MARC MILLET**

Folie-Couvrechef

**PATRICK NICOLLE**Hastings/Haie-Vigné
Saint-Ouen**RUDY NIEWIADOMSKI**

Grâce-de-Dieu

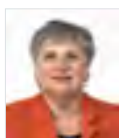
**PASCAL PIMONT**Saint-Jean-Eudes
Saint-Gilles
Presqu'île/Calmette**ÉMILIE ROCHEFORT**

Venoix/Beaulieu

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ



**SONIA
DE LA PROVOTÉ**



**BRIGITTE
BARILLON**



**EMMANUEL
RENARD**



**BÉATRICE
GUIGUES**



**CORINNE
VILLECHALANE**



**VIRGINIE
CRONIER**



**MORGAN
TAILLEBOSQ**



LYNDA LAHALLE



**JACQUELINE
MARTIN**



CHRISTIAN NELLE



**RICHARD
LECAPLAIN**



**ANNE-LAURE
BOILEAU**



FLORIAN BARRÉ

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MINORITÉ



RUDY L'ORPHELIN



**ALEXANDRA
BELDJOUDI**



FRANCIS JOLY



**BÉATRICE
HOVNANIAN**



**XAVIER
LE COUTOUR**



CÉLINE PAIN



LILIAN BELLET



**LAURENCE
MAUNOURY**



**GILLES
DETERVILLE**



ANNIE ANNE



AURÉLIEN GUIDI

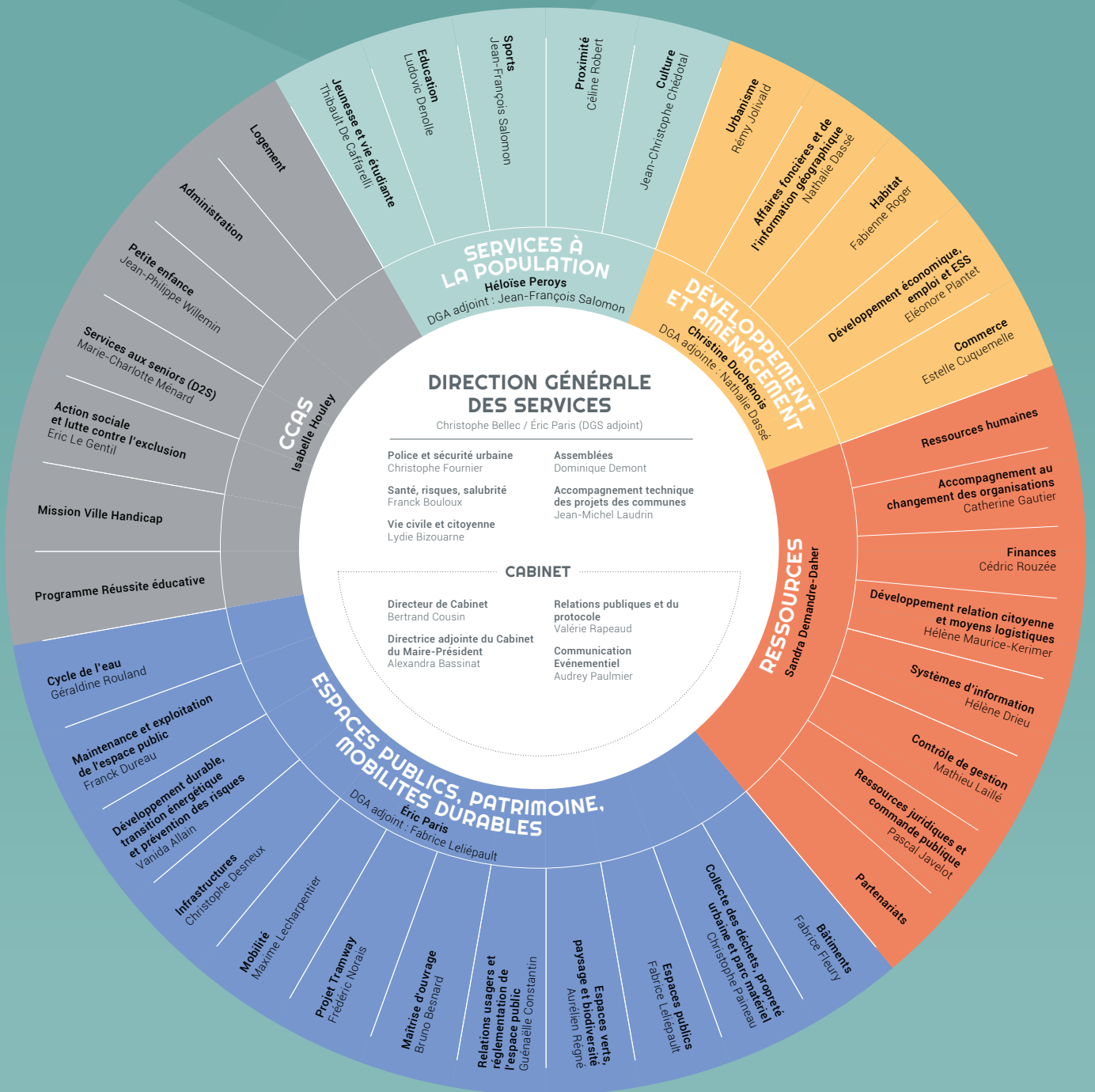
ANDRÉ HENRY

(Depuis le 1^{er} mars 2021)

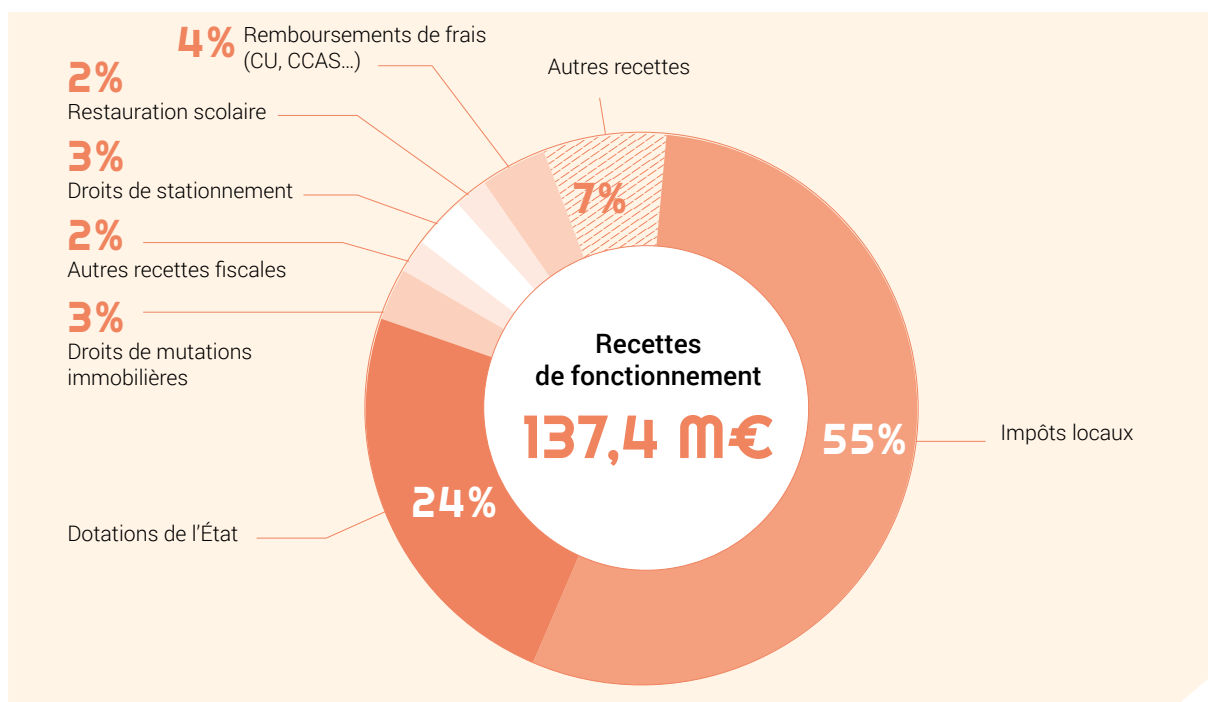
CAEN ET SES QUARTIERS



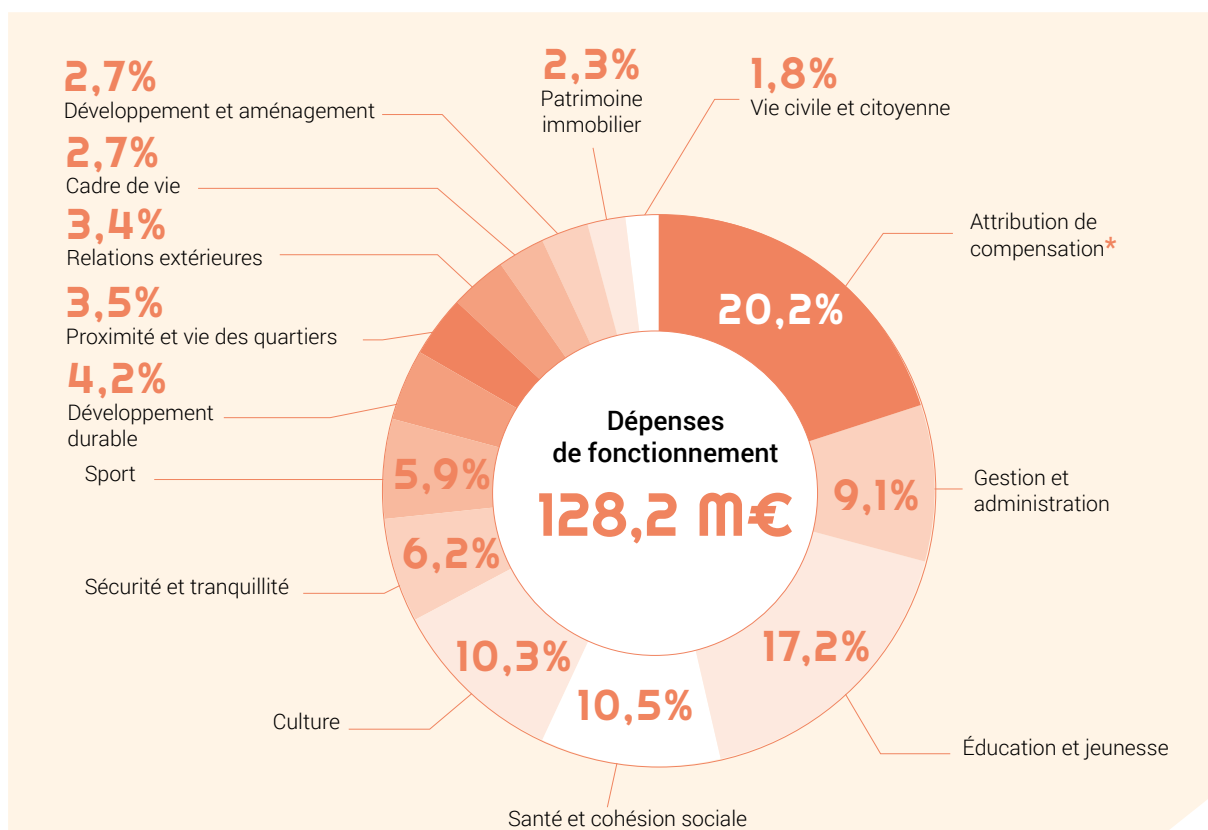
ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DES SERVICES



D'OÙ VIENT L'ARGENT ?



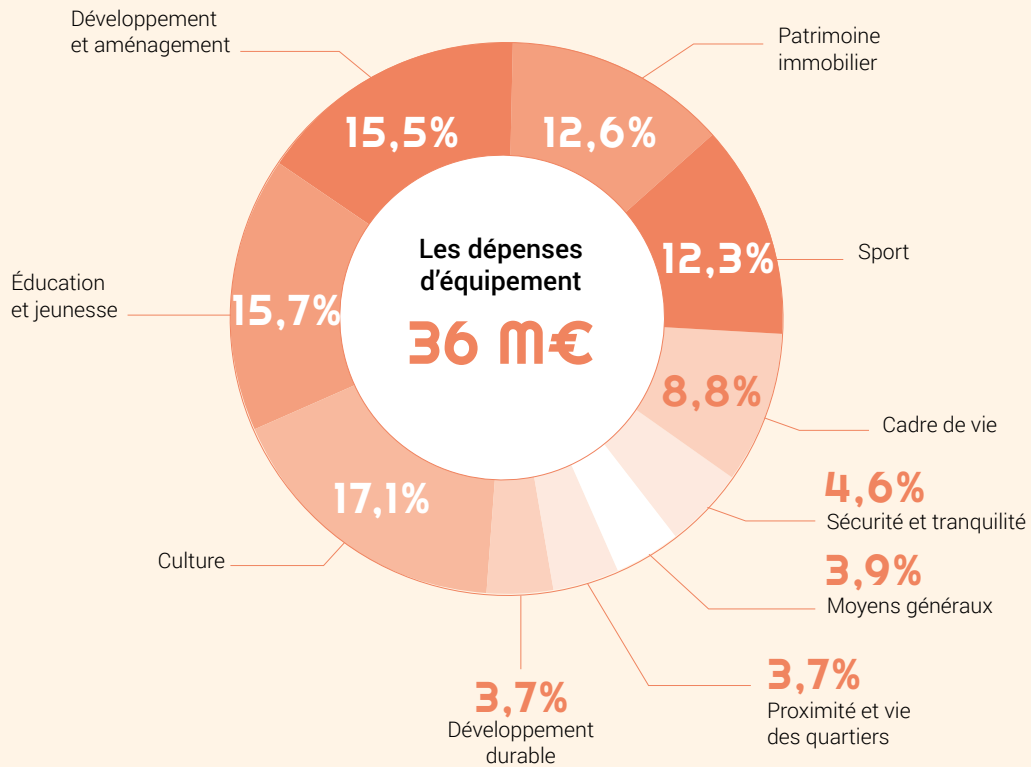
OÙ VA L'ARGENT ?



* LE SAVIEZ-VOUS ?

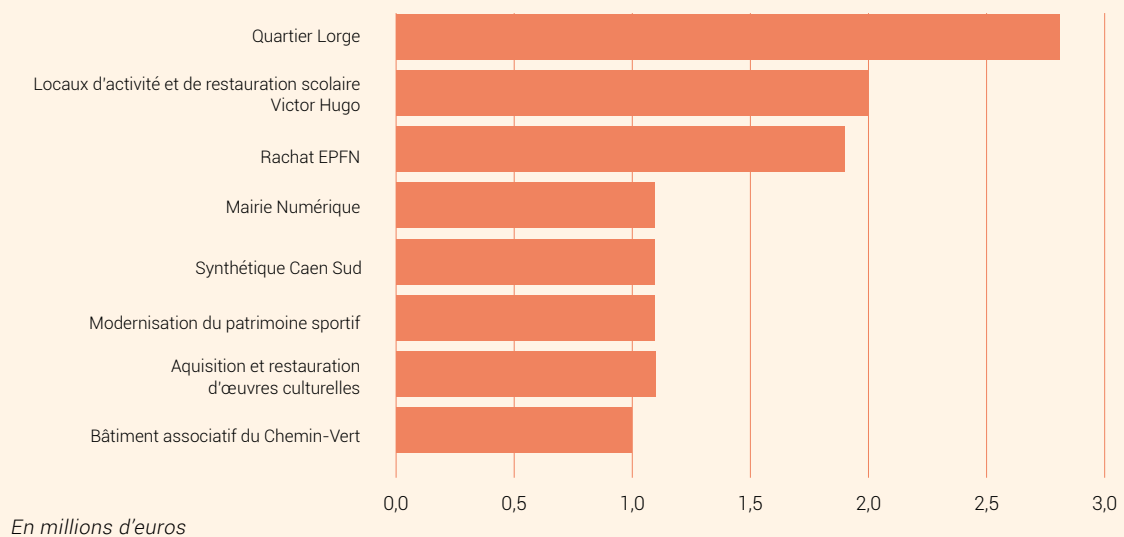
L'attribution de compensation est un transfert financier entre la Ville de Caen et la Communauté urbaine Caen la mer. Cette attribution de compensation est un solde. C'est la différence entre la fiscalité (ressources) et les dépenses (charges) transférées. Son montant est figé tant qu'il n'y a pas de transfert de nouvelles compétences vers la communauté urbaine.

LA VILLE DE CAEN INVESTIT POUR VOTRE FUTUR



Autres politiques publiques : Sécurité et tranquillité, Gestion et Administration, Proximité et vie des quartiers, Relations extérieures, Vie civile et citoyenne, Santé et cohésion sociale.

PALMARÈS DES PRINCIPALES DÉPENSES PRÉVUES POUR 2022



LE CADRE

BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Cette partie permet de mieux comprendre le cadre dans lequel s'insère la préparation du budget de la Ville de Caen, comment s'organise la planification financière et avec quelles contraintes.

1. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE

L'ENJEU

L'enjeu pour l'équipe municipale est d'assurer une gestion financière efficiente permettant de garantir les équilibres budgétaires à long terme et une allocation performante de nos ressources. La mise en œuvre méthodologique de cet enjeu crucial est la mission première de la direction des finances. Elle travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des directions de la Ville pour partager la bonne réalisation de cet objectif.

LA MÉTHODE

Le cadre budgétaire et financier de la Ville de Caen s'inscrit dans une triple temporalité : long terme, moyen terme et annuelle.

Même si la seule obligation légale définie par les textes considère l'annualité du processus budgétaire, il est évident que les bonnes pratiques financières exigent de travailler dans un cadre pluriannuel. Pour ce faire, la Ville de Caen réalise différents documents cadres qui lui permettent de planifier ses budgets et notamment de veiller au respect des règles budgétaires sur le long terme.

LE CADRE GÉNÉRAL DE LA PLANIFICATION



1.1 LA PLANIFICATION FINANCIÈRE DE LONG TERME

Selon le souhait des élus, la direction des finances met en œuvre un certain nombre d'outils pour suivre efficacement la planification financière de long terme, notamment les investissements programmés sur le mandat, et assurer un équilibre sain de ses finances.

Cette planification stratégique s'inscrit généralement sur 6 ans. Elle repose sur 4 grands documents cadres.

LE PLAN DE MANDAT

Un plan de mandat est un document de référence qui priorise les engagements des nouveaux élus et les décline en projets concrets.

Il synthétise et simplifie la lecture des différentes politiques publiques menées. Il propose ainsi d'appréhender la diversité et la complexité des missions publiques assumées par la Ville de Caen. C'est un appui à l'établissement d'un projet d'administration.

LE PROJET D'ADMINISTRATION

Le projet d'administration reprend à son compte le plan de mandat tel qu'il a été défini par l'équipe municipale. Il est la traduction des objectifs stratégiques et des projets souhaités par les élus.

Le projet d'administration sert de support pour construire les projets des directions pour les années à venir. Les projets de directions sont élaborés pour une durée identique à celle du plan de mandat. Ils sont révisés régulièrement pour s'assurer du bon alignement stratégique des plans d'actions de chacune des directions. Son suivi étant continu, les projets de directions peuvent être revus et ajustés tous les ans pour assurer une amélioration des actions produites par la collectivité.

LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

La mise en œuvre d'une prospective financière est un préalable indispensable à la structuration de tout suivi budgétaire efficace. Une prospective financière se distingue par son niveau « macro ». Elle a pour objectif de poser de grandes hypothèses sur les principales masses du budget de la collectivité et de tenir compte des orientations politiques sur les sujets financiers, notamment au travers de différents ratios de gestion (endettement, épargne brute, investissement...). De cette prospective financière, qui s'établit sur la durée d'un mandat (6 ans) se dégagent les capacités futures de la collectivité à porter ses investissements permettant ainsi d'identifier le respect des contraintes de gestion sur le long terme (ratios de pilotage) et des contraintes légales (équilibre budgétaire). Ces points sont développés dans la partie intitulée « organisation budgétaire ».

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le montant des investissements possibles pendant la durée du mandat (6 ans) est ainsi défini par l'établissement de la prospective financière qui est le document cadre de long terme pour les élus et la direction financière.

Le plan pluriannuel des investissements (PPI) est quant à lui un document permettant d'affiner le choix des investissements retenus et de calibrer leur exécution sur la durée du mandat. En ce sens, le PPI est un détail du montant des investissements prévus dans le cadre de la prospective financière.

Le PPI peut également s'analyser comme un plafond maximal d'engagement à l'échelle du mandat. Il est révisé régulièrement en fonction du contexte macroéconomique et local.

L'inscription des dépenses dans les budgets annuels sera faite en fonction des choix politiques annuels, notamment définis à partir des éléments suivants :

- Niveaux d'épargne issus de la section de fonctionnement
- Niveaux de subvention sur les projets
- Urgences
- Évolution du montage des projets
- Coût de l'endettement

La prospective financière et le PPI sont donc bien deux outils dynamiques, vivants, dans le sens où ils s'adaptent sans cesse aux évolutions macro (croissance, Loi de Finances votée par l'État...) et micro (progression des recettes fiscales, estimation des travaux...). Ils font l'objet de mises à jour régulières à chaque fois que le contexte l'exige.

Le PPI est en cours d'élaboration et sera probablement voté dans le courant du premier semestre 2021. Sera présentée à cette occasion la prospective financière avec ses hypothèses.

1.2 LA PLANIFICATION À MOYEN TERME

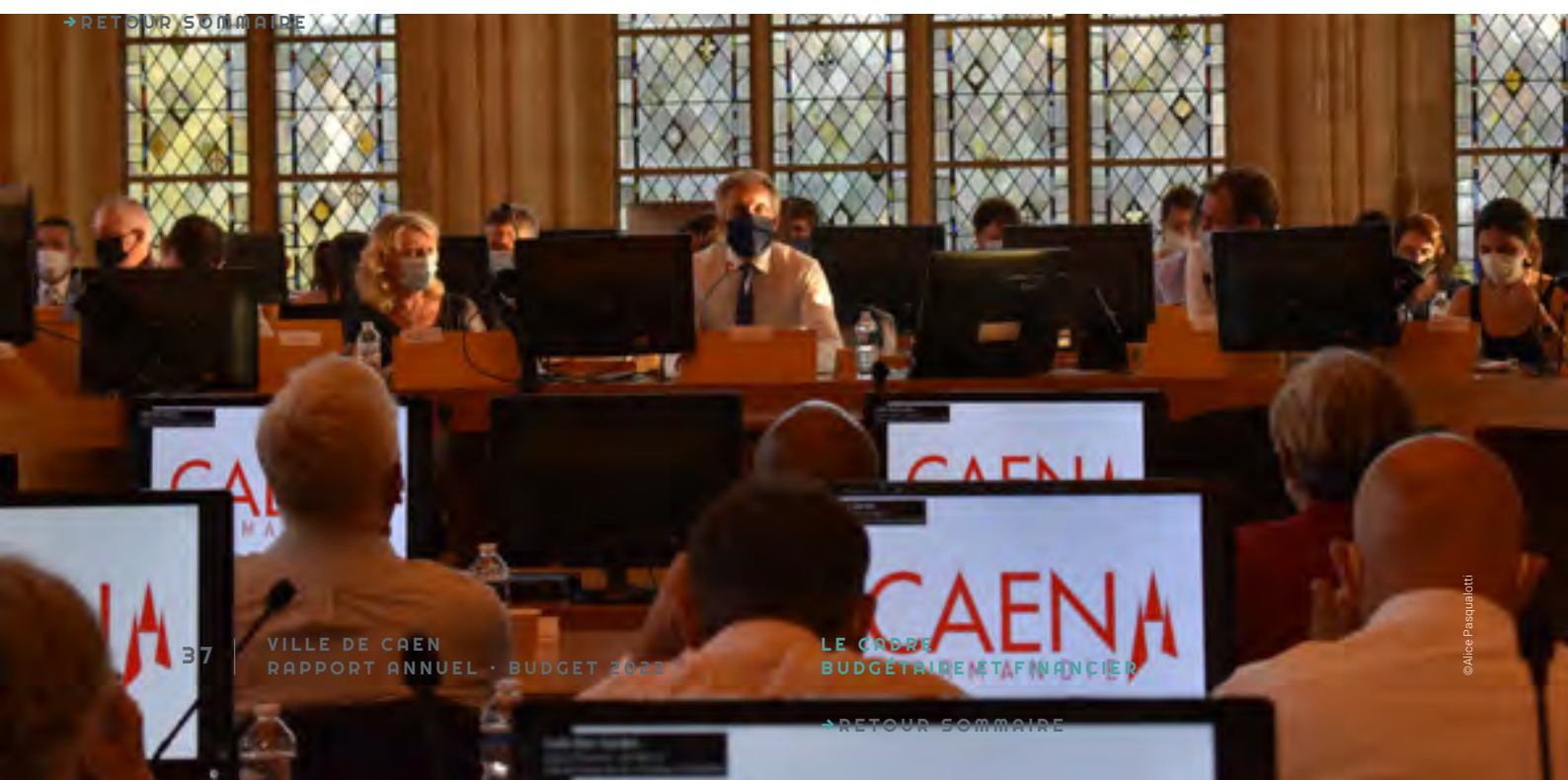
Au-delà de la planification à long terme, les collectivités peuvent utilement mettre en œuvre des outils de pilotage leur permettant de faire l'intermédiaire entre la planification de long terme (prospective et PPI) et le budget annuel.

Le budget à moyen terme et la programmation pluriannuelle de fonctionnement permettent de faire le lien entre une vision longue et une vision courte. Il permet aux directions d'avoir une visibilité sur une durée supérieure à un an, rendant le pilotage plus aisé que ce soit dans une perspective de déploiement de nouveaux projets nécessitant des crédits pluriannuels ou dans une perspective d'économies budgétaires qui réclame du temps dans la mise en œuvre.

De telles pratiques sont en cours de réflexion et seront probablement déployées sur le mandat. Elles permettront aux directions de la collectivité de parfaire leurs outils de pilotage et de gestion.

1.3 LE CADRE BUDGÉTAIRE ANNUEL

Cette partie présente de façon volontairement succincte les principales règles qui régissent la gestion comptable et budgétaire. Le lecteur intéressé pourra trouver des informations plus détaillées sur le site internet de la Ville de Caen dans le document intitulé « règlement budgétaire et financier ». À noter cependant : ce règlement est en cours de révision (début de mandat) et sera disponible au second semestre 2021.



2. L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE

LA SÉPARATION ORDONNATEUR/COMPTABLE

L'ordonnateur (Le Maire) est la personne qui décide de l'opportunité de la dépense, dans la limite des budgets votés en assemblée délibérante, alors que le comptable (fonctionnaire de l'État) est la personne qui paye la dépense après divers contrôles. Vous trouverez ci-dessous un schéma vous permettant d'appréhender l'organisation comptable (chaîne comptable).

Sans entrer dans le détail des responsabilités et limites incombant à chacune des parties, il faut savoir que la comptabilité tenue par l'ordonnateur est une comptabilité en « partie simple », ce qui signifie que seuls certains comptes sont mouvementés (1, 2, 6, 7). Les comptes de tiers et de trésorerie sont tenus par le seul comptable. Notons que le plan de comptes normalisé utilisé par les collectivités territoriales s'inspire largement du plan comptable général de 1982, il y a donc assez peu de différences avec le privé. En ce qui concerne la Ville de Caen, c'est le plan de compte associé à l'instruction comptable M57 qui est utilisé depuis le 1^{er} janvier 2021.

La comptabilité de l'ordonnateur est retracée chaque année dans un « compte administratif » et la comptabilité du comptable public dans un « compte de gestion ». Il existe des expérimentations pour évoluer vers un compte financier unique qui permettrait aux citoyens et aux élus de disposer d'une information comptable complète et exhaustive (vision compte de résultat et bilan). La Ville de Caen s'est engagée dans la démarche mais celle-ci est pour l'instant reportée par les services de l'État du fait de la crise sanitaire.



2.1 LES PRINCIPES BUDGÉTAIRES

Le budget est l'acte par lequel l'autorité locale prévoit et autorise les recettes et dépenses de la collectivité pour une année. Il est préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité. Le budget est un acte politique car c'est une traduction financière et comptable des choix politiques de gestion. Le budget est un acte de prévision. En fonction de la situation passée et des événements prévisibles pour l'année à venir, il évalue les dépenses et les recettes de l'année à venir. Mais le budget est aussi un acte juridique d'autorisation. Sans cet acte, une collectivité ne peut faire aucune dépense.

Acte de prévision et d'autorisation, le budget a un caractère limitatif en ce qui concerne les dépenses et évaluatif en ce qui concerne les recettes.

Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Le vote et l'exécution du budget de l'ensemble des collectivités territoriales sont encadrés par un corpus législatif et réglementaire. Le contrôle de légalité effectué par les services de l'État décentralisé (préfecture pour le département), veille au respect de ces règles et a le pouvoir d'invalider les documents budgétaires soumis à son approbation qui seraient non conformes aux textes.

La présentation du budget des collectivités doit respecter différents principes budgétaires. Ces principes sont issus du droit budgétaire classique. Pour les collectivités territoriales, les principes budgétaires sont au nombre de 6. Deux principes budgétaires régissent les règles de présentation des budgets locaux (unité, universalité). Quatre principes régissent les règles d'adoption des budgets locaux (antériorité, annualité, équilibre et spécialité). D'autres principes budgétaires complètent ces 6 principes fondamentaux (sincérité, prudence...). Le respect de ce cadre et de ces principes budgétaires fait l'objet d'une surveillance rigoureuse du préfet et des Chambres régionales des comptes (CRC).

Chacun de ces principes accepte des dérogations. Celles-ci sont mentionnées dans le règlement budgétaire et financier.

L'UNITÉ BUDGÉTAIRE

Le principe d'unité budgétaire est le principe selon lequel les dépenses et les recettes doivent figurer dans un seul document, mais ce document doit retracer toutes les dépenses et les recettes de façon séparée et détaillée, chacune d'entre elles y figurant pour son montant intégral.

L'exigence d'un budget présenté avec la totalité des recettes et des dépenses exprime l'impossibilité de réaliser des compensations entre ces deux natures d'opérations de sorte que le document budgétaire permet d'avoir une vue complète des opérations comptables de la collectivité.

L'exigence de transparence de l'ensemble des opérations financières réalisées par une administration publique guide ce principe et donne la possibilité d'un contrôle exhaustif de la part des services préfectoraux mais également de l'ensemble des citoyens.

L'UNIVERSALITÉ BUDGÉTAIRE

Le principe d'universalité budgétaire revêt une double acception. C'est un principe de non contraction/non compensation des dépenses et des recettes mais c'est aussi un principe de non affectation des recettes aux dépenses. Le premier exige que les dépenses et les recettes soient inscrites et exécutées pour leur montant brut. C'est pourquoi cette règle est aussi appelée la « règle du produit brut ». Les dépenses et les recettes sont donc inscrites sans contraction entre elles (hormis le cas particulier lié aux avoirs sur factures). Le second interdit qu'une recette autorisée par le budget soit affectée à une dépense budgétaire prédéterminée. Toute recette a vocation à financer n'importe quelle dépense (l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses).

[→ RETOUR SOMMAIRE](#)

L'ANTÉRIORITÉ

La règle de l'antériorité découle de la combinaison du principe de l'annualité et de la définition du budget comme acte d'autorisation. Elle signifie que le vote du budget doit intervenir avant le début de l'exercice qu'il concerne. Concrètement, l'établissement et le vote du budget doit intervenir avant la période d'exécution, donc avant le 1^{er} janvier. Cependant, la réglementation prévoit qu'un budget peut être voté jusqu'au 15 avril de l'année en cours et lors d'une année de renouvellement des organes délibérants, avant le 30 avril. Cela permet d'assurer la continuité du service public et d'éviter un arrêt brutal de la vie de la collectivité.

L'ANNUALITÉ BUDGÉTAIRE

Le budget prévoit et autorise les dépenses et les recettes pour une année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le budget s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le principe d'équilibre budgétaire oblige les collectivités à présenter un budget dont les dépenses sont égales aux recettes. Ce principe, fondamental, est présenté en détail dans la partie suivante.

LA SPÉCIALITÉ DES DÉPENSES

Ce principe consiste à autoriser une dépense pour un objet particulier (charges générales, salaires, subventions...). Les crédits sont affectés à un ensemble de services et sont regroupés par chapitre groupant des dépenses de même nature.

LA SINCÉRITÉ BUDGÉTAIRE

Ce principe suppose que l'ensemble des produits et des charges ait été évalué de façon sincère.

2.2 LA STRUCTURATION BUDGÉTAIRE

Le premier élément de structuration d'un budget est la séparation en deux parties : une **section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Les figures ci-dessous illustrent cette première distinction.

Structure budgétaire d'un budget de collectivité locale

SÉPARATION EN SECTION

LES CLASSES DE COMPTES

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES 6	RECETTES 7
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES 1 et 2	RECETTES 1 et 2

La **section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la collectivité, celles qui reviennent chaque année, que ce soit en dépenses ou en recettes. Les comptes utilisés sont les comptes de classe 6 (dépenses ou charges) et de classe 7 (recettes ou ressources).

La **section d'investissement** présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions mobilières et immobilières ou les travaux nouveaux. Les comptes utilisés sont les comptes de classe 1 et 2.

Articulation entre sections, règles d'équilibre et contraintes de gestion

Les schémas ci-dessous permettent une compréhension directe des mécanismes en jeu. L'articulation entre les deux sections peut ainsi être présentée à la fois par une approche « comptable » et par une approche plus « financière ».

Ainsi, les ressources d'exploitation de la collectivité, généralement supérieures à ses charges d'exploitation, permettent de

Articulation entre les sections d'un budget



dégager une capacité d'autofinancement (CAF) ou épargne brute (EB) qui est transférée en section d'investissement (approche financière) pour le financement de ses investissements. Ce transfert se fait comptablement par le jeu d'écritures des dotations aux amortissements et le virement à la section d'investissement (approche comptable).

L'approche comptable permet d'appréhender les contraintes réglementaires de vote des budgets locaux.

[→ RETOUR SOMMAIRE](#) L'approche financière permet d'appréhender un premier niveau d'analyse financière et les contraintes de gestion d'une collectivité.

Les contraintes réglementaires sont liées au principe budgétaire d'équilibre. C'est l'un des principes auxquels les collectivités territoriales sont soumises pour le vote de leur budget (cf. partie supra).

Ce principe budgétaire dispose qu'un budget est réputé à l'équilibre s'il respecte les 3 conditions suivantes :

1. L'équilibre des dépenses et des recettes toutes sections confondues.
2. L'équilibre à l'intérieur de chacune des sections, fonctionnement et investissement. Cette condition crée une obligation de dégager des ressources en surplus des charges d'exploitation pour couvrir l'inscription des dotations aux amortissements (nets). C'est ce qu'on appelle la contrainte d'autofinancement minimum obligatoire.
3. L'équilibre réel, c'est-à-dire la couverture des dépenses de remboursement en capital de la dette par des ressources propres d'investissement (CAF + ressources définitives d'investissement telle que le FCTVA et certaines dotations).

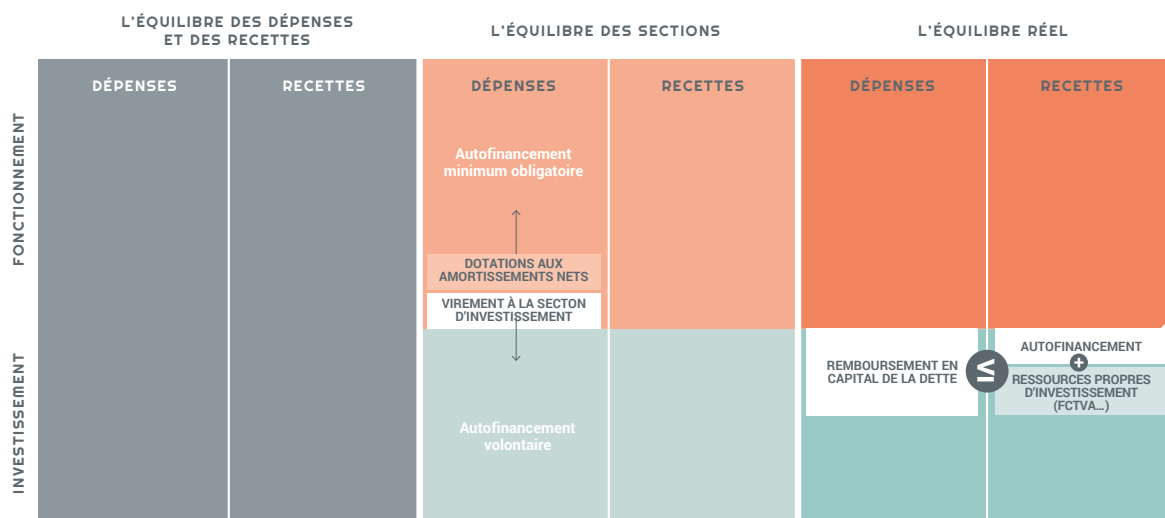
Cette dernière contrainte n'est pas sans rappeler la notion de « règle d'or » que le gouvernement souhaitait appliquer au budget de l'État. Notons que la mise en application concrète de cette idée a été pour l'instant reportée par l'État, la situation de ses finances ne lui permettant pas de l'envisager. Elle est par contre bien effective pour les administrations publiques locales.

Afin de respecter le principe d'équilibre budgétaire, il convient également, au-delà de ces trois éléments, que l'évaluation des

dépenses et des recettes soit sincère. Les graphiques ci-après schématisent ces trois notions.

La présentation des contraintes réglementaires est essentielle pour introduire les contraintes de gestion. Même si ces dernières

Le principe d'équilibre budgétaire



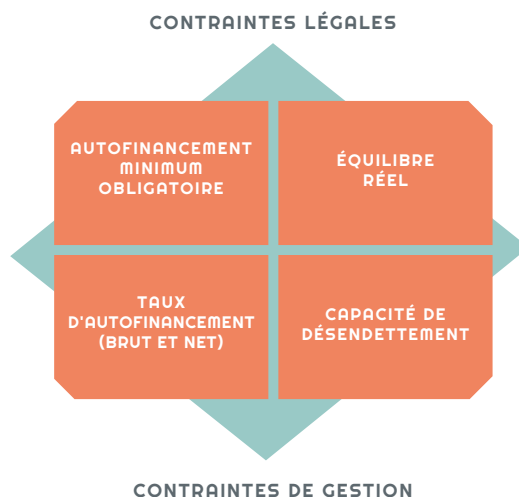
correspondent aux choix de chaque collectivité quant à leur niveau, elles répondent néanmoins à des valeurs de référence à ne pas dépasser.

Les principaux indicateurs sont :

- Le taux d'épargne brute (Épargne brute/Recettes réelles de fonctionnement). C'est un solde intermédiaire de gestion pivot en analyse financière. Son niveau de référence est de 10%. Il ne doit pas descendre en dessous de 5%.
- L'épargne nette. Elle correspond à l'épargne brute à laquelle on retranche le remboursement en capital de la dette. Elle doit être idéalement supérieure à 0. Le taux d'épargne nette doit donc également être positif.
- La capacité de désendettement (Épargne brute/Stock de la dette en capital). Ce ratio mesure le temps (en années) qu'une collectivité mettrait à rembourser sa dette si elle devait y consacrer l'ensemble de son épargne brute. Son niveau ne doit jamais être supérieur à 15 ans (qui représente la durée moyenne des emprunts contractés par les collectivités territoriales).

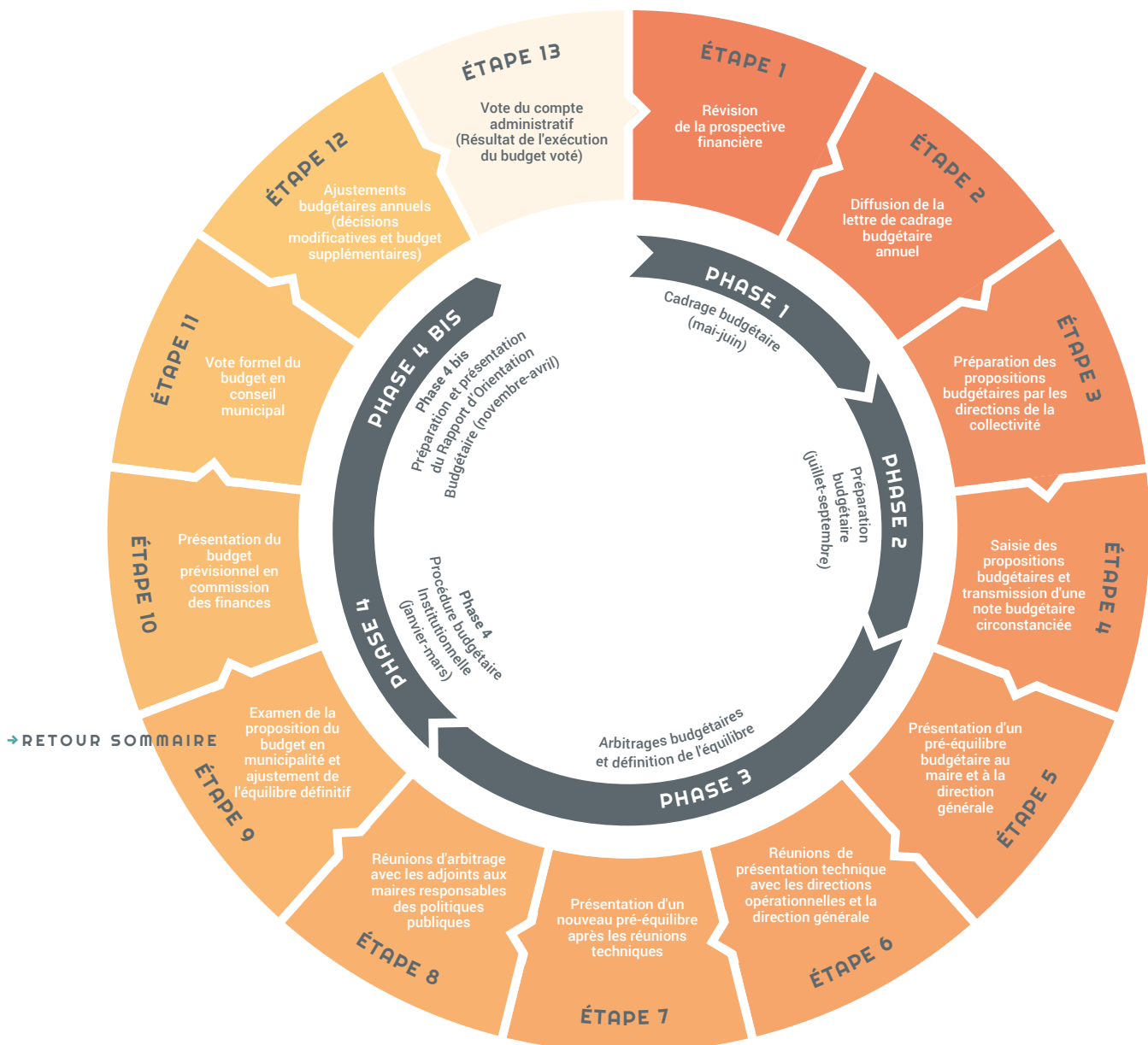
La matrice ci-dessous permet d'avoir une vision synoptique des contraintes réglementaires et de gestion qui s'imposent aux collectivités territoriales. Ces précisions, certes théoriques, permettent de mieux apprécier la situation financière de la Ville de Caen.

Contraintes légales et contraintes de gestion d'une collectivité locale



LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET SON CALENDRIER

Le vote d'un budget est le résultat d'un long processus transversal et obligatoire. Sa maîtrise est donc primordiale pour permettre de présenter un document fiable et dans les délais impartis (le 15 avril). Il est organisé autour de 4 grandes phases. Le schéma ci-dessous vous en présente les principales étapes.



LA GESTION DES AP/CP

La gestion en AP/CP, contrairement aux documents cités préalablement, n'est pas un document de projection mais un outil réglementaire de suivi et de vote de la section d'investissement d'un budget. Elle est bien souvent mise en œuvre pour permettre de se conformer aux règles liées à la comptabilité d'engagement. C'est donc un outil juridique d'exécution des investissements d'une collectivité.

La gestion pluriannuelle repose sur l'identification d'autorisations de programme (AP) au sein de la section d'investissement. Constitue un programme pluriannuel, une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement à caractère pluriannuel se rapportant, soit à des études, soit à des acquisitions de biens meubles et immeubles, soit à des travaux en cours, soit à des subventions ou des participations versées à des tiers.

La procédure de gestion en AP/CP permet de concilier les contraintes de l'annualité budgétaire avec l'existence d'opérations d'investissement dont le financement s'étale sur plusieurs années. Elle se situe aux stades de la programmation, de l'autorisation budgétaire et de la comptabilisation de l'engagement des dépenses.

L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements sur une durée qui excède l'exercice budgétaire. Les autorisations de programme demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

LES CRÉDITS DE PAIEMENT (CP)

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme (AP). L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Lorsque le budget n'est pas voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, le Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, peut liquider et mandater les dépenses inscrites dans une autorisation de programme, dans la limite des crédits de paiement prévus pour l'exercice dans la délibération d'ouverture de l'AP.

L'autorisation donnée par le Conseil Municipal précise le montant et l'affectation des crédits concernés. Les crédits correspondant sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il faut noter qu'une telle gestion peut être utilisée en fonctionnement pour des dépenses qui auraient un caractère pluriannuel. On parle alors d'AE/CP, AE étant l'abréviation d'autorisation d'engagement. Ce point n'est pas détaillé car il est rarement utilisé par les collectivités territoriales.

Enfin, le règlement budgétaire et financier apporte plus de précisions sur les différentes notions qui entourent la gestion comptable et budgétaire des collectivités territoriales.



[→ RETOUR SOMMAIRE](#)

PARTIE 2

LE RAPPORT
FINANCIER
ET COMPTABLE

PRÉAMBULE

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'un débat préalable sur les orientations budgétaires intervienne au plus tôt dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. C'est ainsi que, lors de la réunion du 8 novembre 2021, le conseil municipal a examiné le rapport des orientations budgétaires pour 2022. Dans le prolongement de ce rapport, le budget 2022 qui vous est présenté s'inscrit dans une stratégie financière volontariste guidé par 4 grandes orientations : maîtrise des dépenses de fonctionnement, politique fiscale volontariste, maintien de l'effort d'investissement et modération de l'endettement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est une condition sine qua non pour développer un programme d'investissement ambitieux et dynamique. Elle permet de dégager les ressources nécessaires au financement de nos investissements et de respecter nos contraintes d'endettement à long terme.

Le projet de budget 2022, sera fortement impacté par la sortie de crise sanitaire. La Ville de Caen se donnera comme priorité de participer à l'effort de relance de l'économie à l'échelle locale par une politique volontariste en matière d'investissement tout en garantissant un équilibre budgétaire pérenne.

Le présent rapport expose les grandes caractéristiques du budget primitif 2022 en fonctionnement et en investissement.



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2022

1. L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET 2022

Objet	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Structure	Ev°2022/2021
DÉPENSES								
FONCTIONNEMENT	133 726 410	135 093 521	134 279 632	135 749 513	135 563 632	137 694 385	72%	1,6%
Opérations réelles	128 445 635	127 340 022	125 790 848	127 051 450	126 145 558	128 189 020	67%	1,6%
Opérations d'ordre	5 280 775	7 753 499	8 488 784	8 698 063	9 418 074	9 505 365		0,9%
INVESTISSEMENT	48 260 008	55 165 736	59 588 406	52 302 836	48 173 740	53 903 950	28%	11,9%
Opérations réelles	36 960 008	43 865 736	49 288 406	43 502 836	39 853 740	46 583 950	24%	16,9%
Mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000	9 000 000	7 500 000	7 000 000	6 000 000		-14,3%
Opérations d'ordre	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 320 000	1 320 000		0,0%
TOTAL DÉPENSES	181 986 418	190 259 257	193 868 038	188 052 349	183 737 372	191 598 335	100%	4,3%
Opérations réelles	165 405 643	171 205 758	175 079 254	170 554 286	165 999 298	174 772 970	91%	5,3%
Mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000	9 000 000	7 500 000	7 000 000	6 000 000		-14,3%
Opérations d'ordre	6 580 775	9 053 499	9 788 784	9 998 063	10 738 074	10 825 365		0,8%
RECETTES								
FONCTIONNEMENT	133 726 410	135 093 521	134 279 632	135 749 513	135 563 632	137 694 385	72%	1,6%
Opérations réelles	133 476 410	134 843 521	134 029 632	135 499 513	135 293 632	137 424 385	72%	1,6%
Opérations d'ordre	250 000	250 000	250 000	250 000	270 000	270 000		0,0%
INVESTISSEMENT	48 260 008	55 165 736	59 588 406	52 302 836	48 173 740	53 903 950	28%	11,9%
Opérations réelles	31 929 233	36 362 237	41 049 622	35 054 773	30 705 666	37 348 585	19%	21,6%
Mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000	9 000 000	7 500 000	7 000 000	6 000 000		-14,3%
Opérations d'ordre	6 330 775	8 803 499	9 538 784	9 748 063	10 468 074	10 555 365		0,8%
TOTAL RECETTES	181 986 418	190 259 257	193 868 038	188 052 349	183 737 372	191 598 335	100%	4,3%
Opérations réelles	165 405 643	171 205 758	175 079 254	170 554 286	165 999 298	174 772 970	91%	5,3%
Mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000	9 000 000	7 500 000	7 000 000	6 000 000		-14,3%
Opérations d'ordre	6 580 775	9 053 499	9 788 784	9 998 063	10 738 074	10 825 365		0,8%

Le budget 2022 est équilibré en dépenses et recettes à 191,6 M€ (183,7 M€ en 2021), dont 174,8 M€ en opérations réelles (166 M€ en 2021), 10,8 M€ en opérations d'ordre (10,7 M€ en 2021) et 6 M€ de mouvements neutres liés aux opérations de gestion de dette et trésorerie (7 M€ en 2021).

En dépenses, le budget 2022 se traduit par un montant de **128,2 M€ en fonctionnement** (+1,6%) (Opérations réelles), et un montant de **46,6 M€ en investissement** (Opérations réelles) (+16,9%).

En recettes, le budget 2022 se décompose en un montant de **137,4 M€ en fonctionnement** (opérations réelles) et **37,3 M€ en investissement** (opérations réelles), en hausse de 1,6% pour le fonctionnement et de 21,6% pour l'investissement par rapport à 2021.

Le budget se caractérise par un montant d'opérations d'ordre de 9,5 M€ en dépenses de fonctionnement correspondant aux dotations aux amortissements (3,6 M€) et au virement à la section d'investissement (5,9 M€). Les dépenses d'ordre en investissement se montent à 1,3 M€ et concernent des inscriptions pour la réalisation des opérations patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement (1,05 M€) et la contrepartie de la dotation aux amortissements des subventions transférables (0,27 M€). Les recettes d'ordre en fonctionnement sont de 0,27 M€ et représentent les

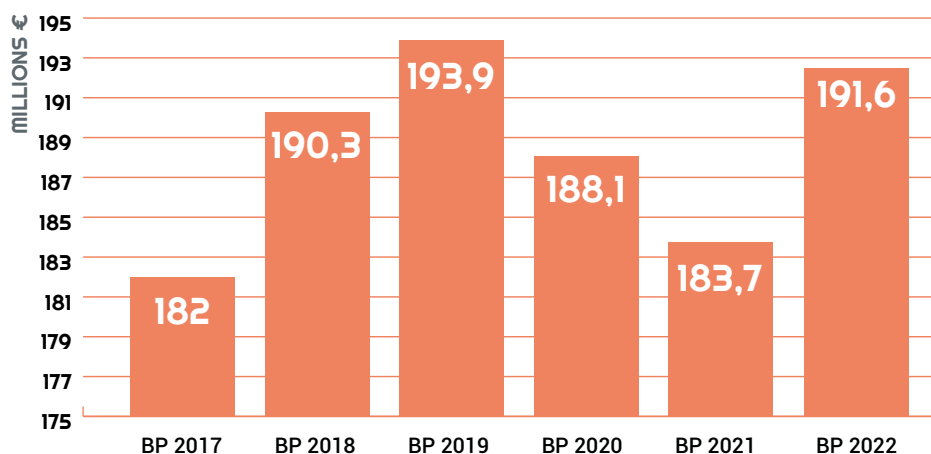
reprises sur amortissement des subventions transférables. Les recettes d'ordre en investissement sont de 10,6 M€ et correspondent à la contrepartie des écritures des dotations aux amortissements (3,6 M€), du virement à la section d'investissement (5, M€) et des opérations patrimoniales (1,05 M€). L'ensemble de ces opérations d'ordre est strictement équilibré en dépenses et recettes et ne donne lieu à aucun mouvement financier.

En 2022, le volume du budget principal retrouve quasiment son niveau le plus élevé depuis 2017.

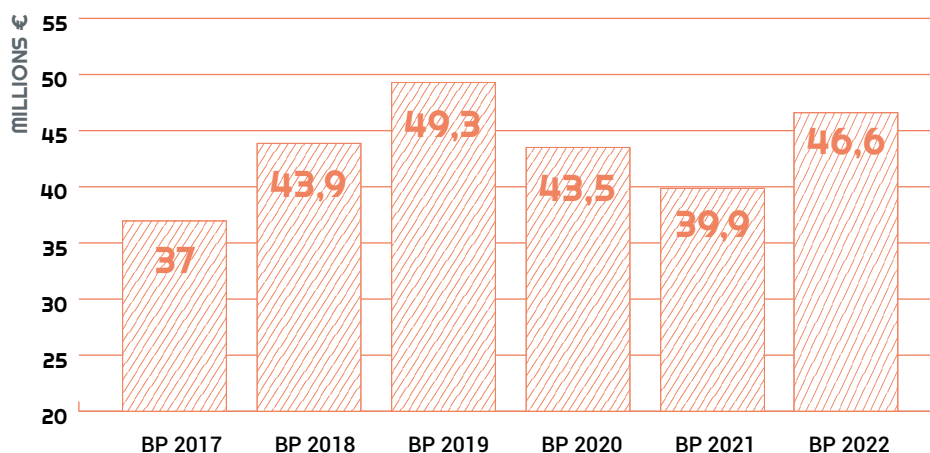
Sur la période, le budget a atteint son niveau maximum en 2019 avec 193,9 M€ contre 182 M€ en 2017, soit une amplitude de presque 12 M€.

Ces variations sont dues aux montants des dépenses réelles d'investissement qui s'adaptent à l'état d'avancement des projets.

Volume du budget principal



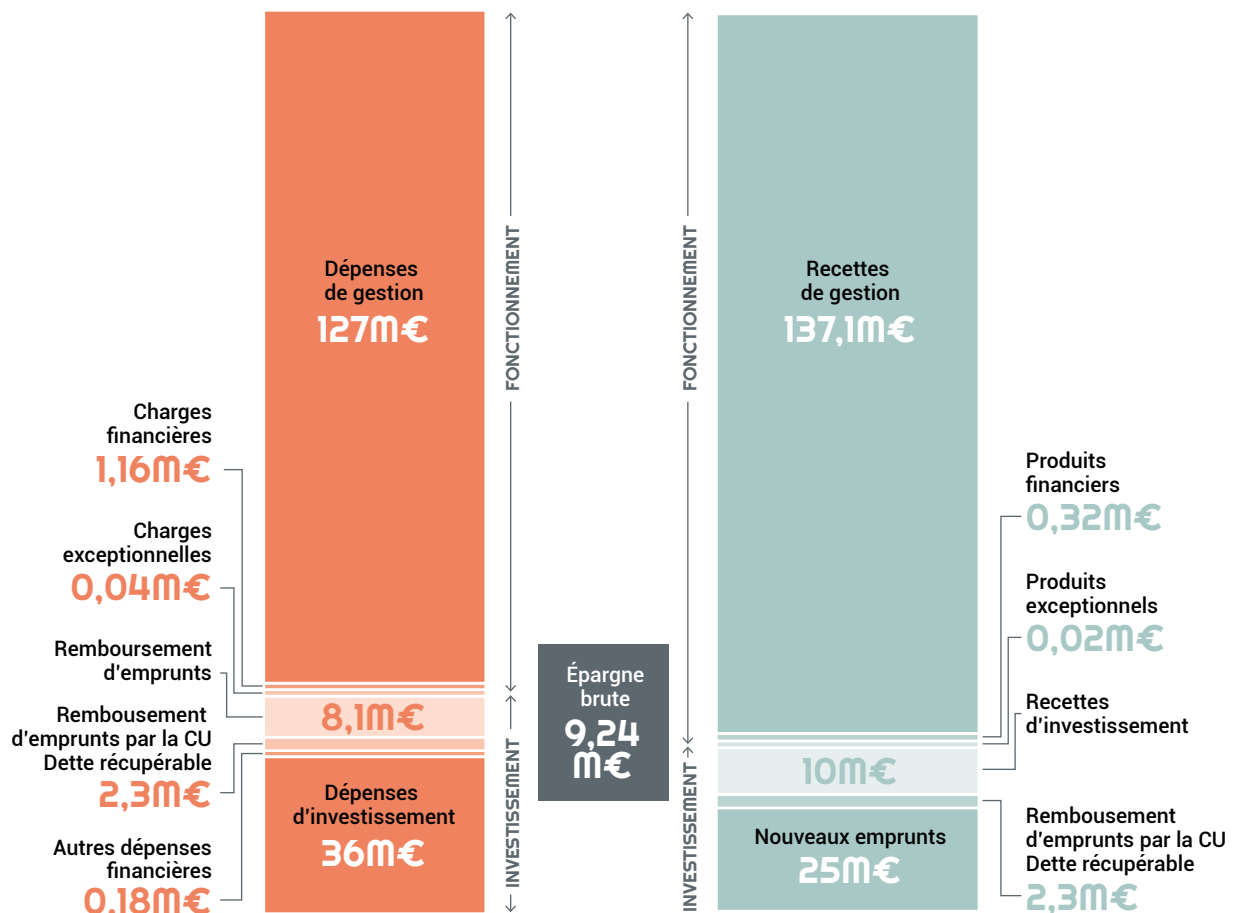
Les dépenses réelles d'investissement



2. L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL (OPÉRATIONS RÉELLES)

Cette présentation synthétique du budget principal de la Ville de Caen permet d'avoir une vision globale de l'équilibre du budget 2022 et des montants consacrés à chaque grande catégorie (dépenses et recettes de gestion, dépenses et recettes financières et exceptionnelles, dépenses et recettes d'investissement...) à l'exclusion des opérations d'ordre.

Elle permet par ailleurs de constater le montant de l'épargne brute dégagée pour le financement de l'investissement (9,24 M€) et le recours aux nouveaux emprunts (25 M€).



Les dépenses de gestion se montent à 127 M€ en 2022 contre 124,9 M€ en 2021, soit une hausse de 1,7%.

Les recettes de gestion sont stables et s'établissent à 137,1 M€ en 2022 contre 134,9 M€ en 2021.

L'épargne brute est légèrement en hausse et s'établit à 9,24 M€ (9,15 M€ en 2021).

Le recours à l'emprunt augmente de 5,65 M€ avec 25 M€ inscrits contre 19,35 M€ en 2021. À noter que du fait des transferts des compétences, 7 M€ de dépenses d'investissement se trouvent inscrits sur le budget de la communauté urbaine. Ainsi, l'effort global d'investissement sur le territoire de la Ville de Caen pour l'année 2022 est de 43 M€.

FONCTIONNEMENT 2022



Le budget annuel de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes. Il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que la restauration scolaire, la sécurité publique, le soutien du monde associatif et l'organisation d'évènements culturels et sportifs. Sa principale source de financement provient des impôts locaux, taxe foncière principalement, et des dotations de l'État.

Le budget 2022 totalise 137,4 M€ de prévision de recettes et 128,2 M€ de prévision de dépenses. L'excédent de recettes de 9,2 M€ permet d'autofinancer une partie du programme d'investissement.

3. LE FONCTIONNEMENT

1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 128,2 M€

Le tableau ci-après présente l'évolution des dépenses de la section de fonctionnement par chapitre budgétaire.

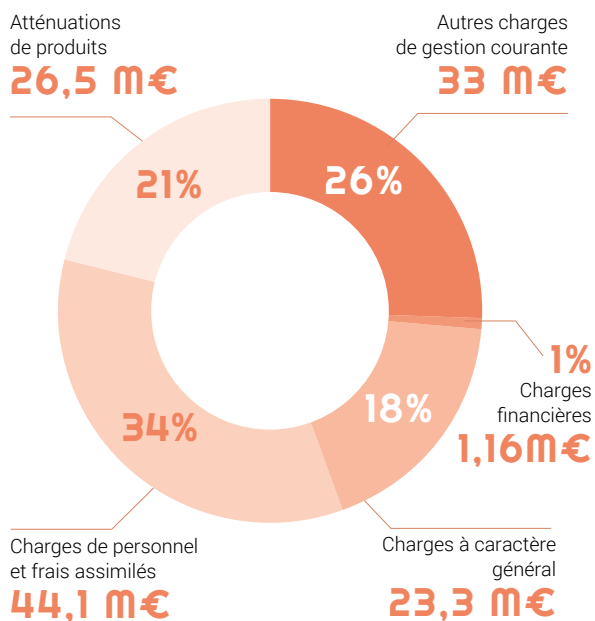
Chapitre Dépenses	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	CO 2021*	BP 2022	Ev* BP2022/ BP2021
OPÉRATIONS RÉELLES								
011 Charges à caractère général	23 784 099	22 329 970	22 008 393	22 954 992	22 715 658	23 727 749	23 343 090	2,8%
012 Charges de personnel et frais assimilés	41 600 000	44 647 000	44 579 500	43 757 800	43 391 800	43 395 800	44 129 760	1,7%
014 Atténuations de produits	27 295 661	24 880 000	25 497 650	26 534 650	26 489 650	26 472 650	26 489 650	0,0%
<i>dont attribution de compensation</i>	<i>27 005 000</i>	<i>24 700 000</i>	<i>24 843 650</i>	<i>25 843 650</i>	<i>25 843 650</i>	<i>25 843 650</i>	<i>25 843 650</i>	<i>0,0%</i>
65/6586 Autres charges de gestion courante	34 061 975	33 880 152	31 977 305	31 910 008	32 348 450	32 524 090	33 023 520	2,1%
<i>dont subvention au CCAS</i>	<i>13 935 000</i>	<i>13 935 000</i>	<i>12 575 000</i>	<i>12 620 000</i>	<i>12 820 000</i>	<i>12 820 000</i>	<i>13 120 000</i>	<i>2,3%</i>
66 Charges financières	1 525 000	1 425 000	1 450 000	1 215 000	1 160 000	1 160 000	1 163 000	0,3%
67 Charges exceptionnelles	178 900	177 900	278 000	279 000	40 000	430 000	40 000	0,0%
022 Dépenses imprévues				400 000				
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	128 445 635	127 340 022	125 790 848	127 051 450	126 145 558	126 145 558	128 189 020	1,6%

*CO = Crédits ouverts (BP + BS + DM + virements)

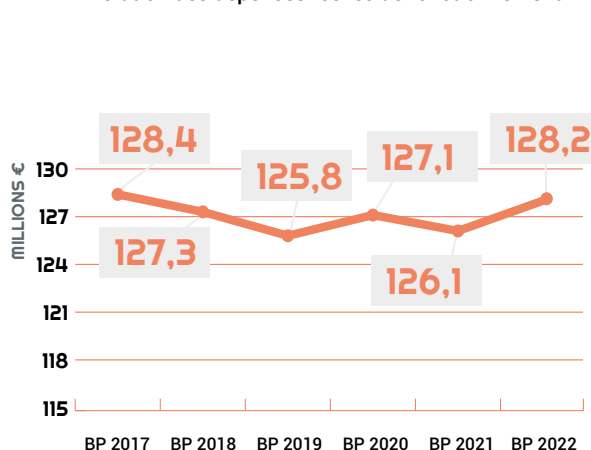
Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2022 augmentent de 1,6%. Elles passent de 126,1 M€ à 128,2 M€.

Par rapport au BP 2021, tous les chapitres budgétaires sont en hausse :

- les charges de personnel de 1,7 %,
- les autres charges de gestion courante de 2,1%,
- les charges à caractère général de 2,8%,
- les charges financières de 0,3 %,
- et les atténuations de produits sont stables.



Évolution des dépenses réelles de fonctionnement





© Jean Christophe Lortoux

Les charges à caractère général : 23,3 M€.

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 2,8% par rapport à 2021. Les dépenses du budget 2022 sont prévues à hauteur de 23,3 M€ contre 22,7 M€ en 2021. Les efforts de rationalisation budgétaire qui ont été entrepris depuis le début du mandat se poursuivent en 2022 avec notamment, malgré la hausse des tarifs, une maîtrise des consommations d'énergie rendue possible par des investissements massifs sur des travaux de réductions de consommations énergétiques sur les bâtiments et l'éclairage public. D'autres postes de dépenses sont orientés à la hausse avec notamment un crédit de 250 000 € consacré aux actions de lancement du Millénaire de Caen et une augmentation des crédits au titre de la concession du stationnement payant de + 190 000 € (cette augmentation étant par ailleurs compensée par une augmentation des recettes).

Les charges de personnel et frais assimilés : 44,1 M€.

La masse salariale en 2022 (chapitre 012) est ajustée au vu du réalisé 2021 et des évolutions projetées, soit **44,1 M€**. **Ce qui correspond à une augmentation de 1,7 % par rapport au budget voté en 2021** qui était de 43 315 000€. La part du budget consacrée aux primes et indemnités représente 13,71 % de la masse salariale (8,85 % pour le régime indemnitaire, 4,86% pour les indemnités diverses). Le travail collaboratif entrepris avec les directions et le suivi rigoureux des dépenses en masse salariale se poursuit. La masse salariale en 2022 prend également en compte les mesures découlant d'une politique volontariste locale.

La Ville de Caen poursuit son engagement en matière de déroulement de carrière des agents en provisionnant en 2022 de 0,8% au titre du Glissement Vieillesse Technicité (avancements de grade, d'échelon et promotion interne).

Elle a également mis en œuvre les décisions permettant de renforcer sa politique d'action sociale en augmentant notamment sa participation à la prévoyance : 15 € par agent et par mois toutes catégories confondues. Elle prendra en charge également 60% des titres restaurant d'une valeur faciale qui passe de 2,58 € à 3 € (270 k€ prévus en 2021 à 292 000 € au BP 2022, au chapitre 012, compensés par une recette de 116 k€ correspondant

à la participation des agents adhérant au dispositif).

La municipalité poursuit par ailleurs sa contribution à l'augmentation du pouvoir d'achat de ses agents en permettant, depuis 2018, la monétisation des jours épargnés sur le compte épargne temps (CET), mesure plébiscitée par une majorité d'agents. En 2021, on observe une baisse du rachat de ces jours avec un réalisé de 110 k€, contre 126 k€ en 2020, et 62 k€ en 2019. 100 k€ ont été provisionnés pour 2022. Pour rappel, les montants de l'indemnisation des jours épargnés au titre du compte épargne-temps (CET), sont les suivants : 135 € pour la catégorie A, 90 € pour la catégorie B et 75 € pour la catégorie C. Cette monétisation est possible à partir du 16^e jour épargné. En outre, en 2020 le plafond de l'épargne est passé de 60 à 70 jours.

En parallèle, la Ville de Caen poursuit ses efforts de maîtrise des dépenses par la définition d'enveloppes budgétaires fermes tant pour le recours aux agents permanents (examen d'opportunité sur les créations d'emplois permanents) que pour le recours aux éléments variables de paye. La proposition faite au BP 2022 est de conserver les mêmes enveloppes que les deux années passées.

Par ailleurs, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a introduit une prime de précarité à compter du 1er janvier 2021, dont le versement est prévu pour les contrats de moins d'un an et sous conditions de rémunération, ce qui imposera d'anticiper et circonscrire davantage les besoins en recrutement des contractuels non permanents.

A noter également sur 2022, le versement d'une « indemnité inflation » de 100€ aura aussi un impact puisqu'elle sera versée en 2022. Les agents présents en octobre 2021 dans la collectivité, rémunérés en moyenne moins de 2000€ net par mois, en bénéficieront. Une première estimation fait apparaître 835 agents susceptibles de toucher cette prime. La Ville sera ensuite remboursée par l'Etat.

Au BP 2022, la mise en place du RIFSEEP est basée sur une estimation de 350 000€.

Les atténuations de produits : 26,5 M€.

Ce chapitre budgétaire enregistre essentiellement les reversements effectués par la Ville de Caen par l'intermédiaire de l'attribution de compensation. En 2022, le montant de l'attribution de compensation versée à la communauté urbaine sera inscrit pour 25,8 M€ , soit le même montant qu'en 2021 et 2020.

Concernant la dépenalisation du stationnement payant, depuis sa mise en place au 1^{er} janvier 2018, la Ville reverse la recette du forfait post stationnement à la communauté urbaine. Pour 2022, le reversement a été estimé à 0,5 M€.

Concernant la contribution de la Ville au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), elle devrait s'élever à 0,05 M€ en 2022.

Autres charges de gestion courante (y compris le chapitre relatif aux frais de fonctionnement des groupes d'élus) : 33 M€.

Ce chapitre budgétaire enregistre les subventions et participations diverses. On retrouve ainsi les participations au budget du CCAS, aux budgets annexes (théâtre,...), aux organismes tels que le Mémorial ainsi que l'ensemble des subventions versées aux partenaires de la Ville de Caen (associations,...).

Cette année encore, pour affirmer sa solidarité vis-à-vis des plus fragiles, la Municipalité a souhaité augmenter la

subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en la portant à 13,12 millions d'euros en 2022 contre 12,82 millions d'euros en 2021 soit une augmentation de 300 k€.

En matière de soutien aux associations, la Municipalité a décidé de maintenir globalement sa politique de subventionnement.

Les charges financières : 1,16 M€.

Ces charges sont en très légère hausse de 0,3% entre le budget 2021 et 2022 à 1,16 M€. Ce maintien à un niveau assez faible des charges financières s'explique par des taux d'intérêts de marché historiquement bas. Grâce à une gestion optimisée et diversifiée de la dette, la Ville réalise d'excellentes performances en termes de maîtrise des charges financières. Le taux moyen de la dette se situe à un niveau très bas (0,90 % fin 2021 contre 0,98 % fin 2020), ce qui permet de contenir les intérêts de la dette. Comparé aux autres communes, le taux moyen de notre dette est inférieur de 1 point. Cela représente une économie annuelle de frais financiers pour la Ville de Caen de l'ordre de 1 M€ rapporté à notre stock de dette par rapport aux autres communes de même strate.

Les charges exceptionnelles : 0,04 M€.

Le plan comptable de la Ville de Caen ayant évolué pour passer en M57 en 2021, seuls les titres annulés sur exercice antérieur sont désormais comptabilisés comme charges exceptionnelles.



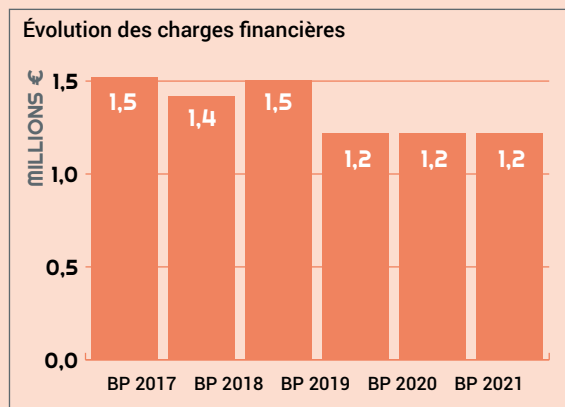
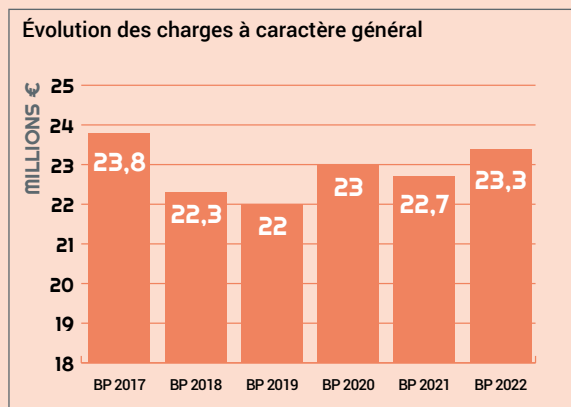
© Solweig de La Hougue

ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les efforts de rationalisation budgétaire effectués ces cinq dernières années ont permis une stabilisation des charges à caractère général.

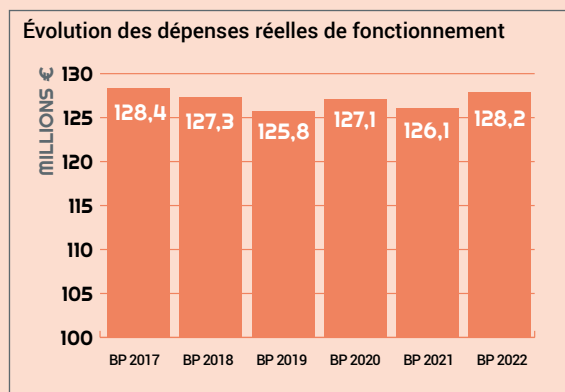
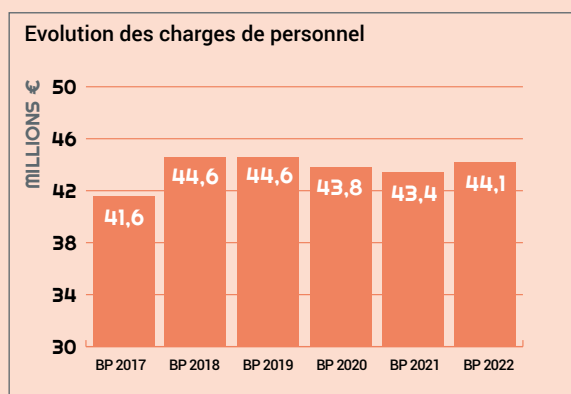
La baisse des charges à caractère général de 2018 est due aux charges afférentes aux agents Ville transférés à la CU mais qui exercent des compétences Ville. Ces charges sont à partir de 2018 comptabilisées dans les charges de personnel.

Grâce à une gestion optimisée et diversifiée de la dette, et des taux d'intérêt historiquement bas, la Ville réalise d'excellentes performances en termes de maîtrise des charges financières. Le taux moyen de la dette se situe à 0,90%, soit 1 point de moins que les autres communes de la même strate.

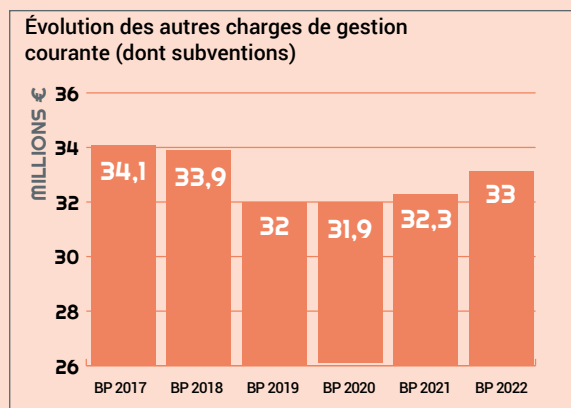


C'est pourquoi les charges de personnel augmentent en 2018. Depuis, la masse salariale est maîtrisée sur la période.

En tenant compte de la baisse technique de la subvention au CCAS de 1,5 M€, les efforts de gestion ont permis de maîtriser les dépenses réelles de fonctionnement ces 6 dernières années. .



Depuis 5 ans, la majorité municipale a décidé de maintenir globalement sa politique de subventionnement. La baisse de 2019 est uniquement technique. Les recettes versées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse pour cofinancer les actions en faveur de la petite enfance du CCAS lui sont, à compter de 2019, directement versés. La subvention au CCAS a donc été réduite d'autant.



© Solveig de La Hougue

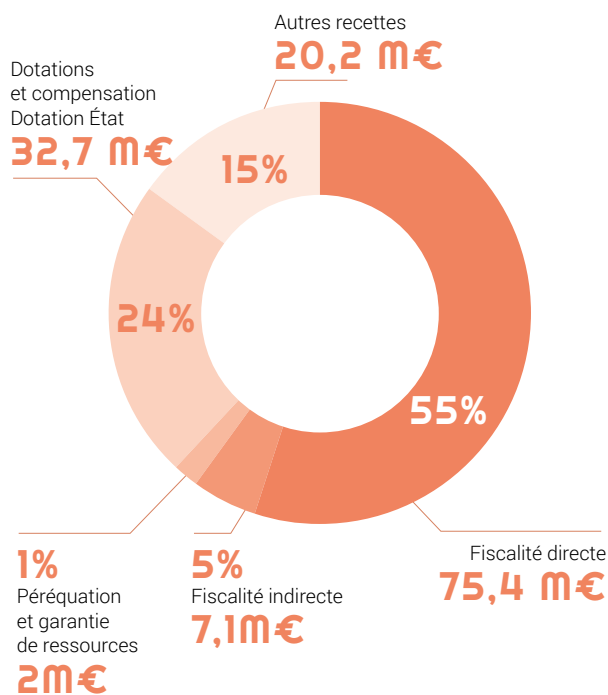
2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 137,4 M€

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de la section de fonctionnement par chapitre budgétaire.

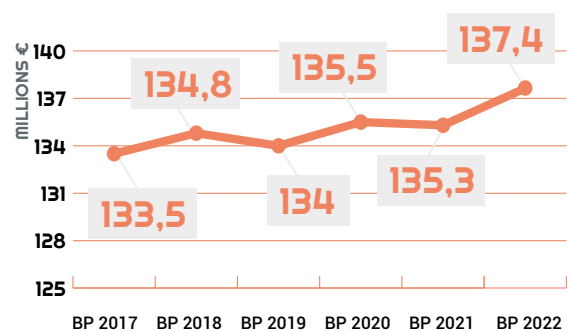
Chapitre	Recettes	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	CO 2021*	BP 2022	Ev° BP2022/ BP2021
OPÉRATIONS RÉELLES									
70	Produits des services, du domaine et ventes	10 872 065	12 517 647	15 849 860	16 327 350	15 246 780	15 246 780	15 752 925	3,3%
73	Fiscalité locale	82 449 050	82 579 100	78 833 130	79 442 858	81 607 500	81 022 500	82 421 500	1,0%
73	Impôts et taxes					2 077 358	2 162 358	2 077 360	0,0%
74	Dotations, subventions et participations	36 262 295	36 004 274	34 952 289	35 500 106	32 887 147	33 821 347	33 539 640	2,0%
75	Autres produits de gestion courante	2 088 500	1 934 000	2 286 003	2 435 110	1 827 340	2 158 340	2 089 150	14,3%
013	Atténuations de charges	1 079 000	1 082 000	1 427 900	1 210 490	1 237 000	1 237 000	1 192 635	-3,6%
76	Produits financiers	668 000	688 000	606 950	462 099	393 007	393 007	323 675	-17,6%
	dont dette récupérable	585 000	605 000	523 950	449 099	380 007	380 007	316 675	-16,7%
77	Produits exceptionnels	57 500	38 500	73 500	121 500	17 500	129 000	27 500	57,1%
TOTAL RECETTES RÉELLES		133 476 410	134 843 521	134 029 632	135 499 513	135 293 632	135 293 632	137 424 385	1,6%
AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL		5 030 775	7 503 499	8 238 784	8 448 063	9 148 074	9 148 074	9 235 365	8,3%

*CO = Crédits ouverts (BP + BS + DM + virements)

Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) progressent de 1,6%. Tous les postes de recettes sont orientés à la hausse hormis les chapitres les produits financiers (-17,6%) et atténuation de charges (-3,6%).



Évolution des recettes réelles de fonctionnement



Le tableau ci-dessous retrace de façon détaillée les recettes de fonctionnement regroupées par nature financière.

	Objet	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Ev°2022/ 2021	
FISCALITÉ DIRECTE	Taxe d'habitation - TH	29 460 397	29 351 528	29 504 600	30 032 000	1 670 000	1 700 000	1,8%	
	<i>dont TH sur les logements vacants</i>		391 897	393 344					
	Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	39 270 540	39 487 975	39 852 300	40 159 000	70 921 000	71 355 000	0,6%	
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	98 594	98 606	93 100	109 000	109 000	115 000	5,5%	
	Garantie réforme TH					2 080 000	2 094 000	0,7%	
	Rôles supplémentaires de TH, TFPB, TFPNB	100 000	125 000	125 000	125 000	100 000	100 000	0,0%	
	Taxe sur les pylônes électriques	11 000	11 000	14 500	15 000	15 000	16 000	6,7%	
Taxe sur les friches commerciales	2 000	2 000	2 000	5 000	5 000	5 000	0,0%		
	Ss-total fiscalité directe	68 942 531	69 076 109	69 591 500	70 445 000	74 900 000	75 385 000	0,6%	
FISCALITÉ INDIRECTE	Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 340 000	3 950 000	4 000 000	4 000 000	4 200 000	4 200 000	0,0%	
	Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 845 000	1 845 000	1 865 000	1 800 000	1 700 000	1 700 000	0,0%	
	Taxe sur la publicité	350 000	350 000	300 000	280 000	280 000	400 000	42,9%	
	Droit de place	791 600	806 000	804 000	820 000	526 000	735 000	39,7%	
	Taxe funéraire	110 000	110 000	120 000	120 000				
	Prélèvement sur les paris hippiques				100 000	100 000	100 000	0,0%	
	Taxe de séjour (plaisancier)	320 300	0	300	500	1 500	1 500	0,0%	
	Timbres fiscaux	220 000	140 000	0	0				
	Ss-total fiscalité indirecte	6 976 900	7 201 000	7 089 300	7 120 500	6 807 500	7 136 500	4,8%	
PEREQUATION ET GARANTIE DE RESSOURCES	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC	1 800 000	1 440 000	1 275 000	1 000 000	1 100 000	1 100 000	0,0%	
	Dotation de solidarité communautaire - DSC	828 000	840 000	842 550	842 549	842 549	842 550	0,0%	
	Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR	34 819	35 000	34 780	34 809	34 809	34 810	0,0%	
	Fonds départemental de péréquation de la TP - FDPTP	46 647	47 000	30 000	25 000	25 000	25 000	0,0%	
	Ss-total péréquation / garantie de ressources	2 709 466	2 362 000	2 182 330	1 902 358	2 002 358	2 002 360	0,0%	
DOTATIONS ET COMPENSATION	DGF	29 215 126	29 320 000	30 190 000	30 500 000	30 757 746	31 134 000	1,2%	
	<i>Dotation forfaitaire</i>	22 961 625	22 900 000	22 890 000	22 840 000	22 778 653	22 800 000	0,09%	
	<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	5 000 000	5 400 000	5 962 000	6 200 000	6 596 141	6 934 000	5,1%	
	<i>Dotation nationale de péréquation</i>	1 253 501	1 020 000	1 338 000	1 460 000	1 382 952	1 400 000	1,2%	
	Dotation générale de décentralisation - DGD	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	0,0%	
	Allocations compensatrices	3 134 293	3 031 200	3 196 000	3 163 000	492 000	1 051 080	113,6%	
	<i>Allocation compensatrice TH</i>	2 527 848	2 600 000	2 745 000	2 700 000	0	0		
	<i>Allocation compensatrice TF (bâti et non bâti)</i>	506 445	431 200	451 000	451 000	480 000	1 039 080	116,5%	
	<i>Autres allocations compensatrices</i>	100 000			12 000	12 000	12 000	0,0%	
	Autres dotations	70 334	72 074	81 074	77 100	57 100	77 100	35,0%	
	<i>Dotation spéciale instituteurs</i>	8 424	8 424	3 000	0	0	0		
	<i>Dotation titres sécurisés</i>	40 000	42 650	57 100	57 100	57 100	57 100	0,0%	
<i>Dotation de recensement</i>	21 910	21 000	20 974	20 000	0	20 000			
	Ss-total dotations de l'État	32 839 753	32 843 274	33 887 074	34 160 100	31 726 846	32 682 180	3,0%	
AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Produits des services, du domaine et des ventes	14 738 865	16 504 747	15 849 860	16 327 350	15 246 780	15 752 925	3,3%	
	<i>Remboursement de frais des mises à disposition</i>	5 178 820	5 003 525	5 313 255	5 760 945	5 730 680	5 717 975	-0,2%	
	<i>Cantines</i>	2 258 000	2 307 547	2 400 000	2 230 000	2 253 300	2 300 000	2,1%	
	<i>Redevances liées au domaine public</i>	2 507 040	2 512 500	2 319 300	2 377 200	1 950 100	1 979 400	1,5%	
	<i>Forfait post stationnement</i>		1 700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	0,0%	
	<i>Droits de stationnement</i>	3 866 800	3 987 100	4 167 100	4 017 000	3 517 000	4 017 000	14,2%	
	<i>Autres produits (concessions, droits d'entrées...)</i>	928 205	994 075	950 205	1 242 205	1 095 700	1 038 550	-5,2%	
	Subventions et participations	3 375 895	3 113 890	1 035 215	1 315 006	1 135 301	832 460	-26,7%	
	Autres produits de gestion courante	2 088 500	1 934 000	2 286 003	2 435 110	1 827 340	2 089 150	14,3%	
	Atténuations de charges	1 079 000	1 082 000	1 427 900	1 210 490	1 237 000	1 192 635	-3,6%	
	Produits financiers	668 000	688 000	606 950	462 099	393 007	323 675	-17,6%	
	Produits exceptionnels	57 500	38 500	73 500	121 500	17 500	27 500	57,1%	
		Ss-total autres recettes de fonctionnement	22 007 760	23 361 137	21 279 428	21 871 555	19 856 928	20 218 345	1,8%
		Total recettes réelles de fonctionnement	133 476 410	134 843 521	134 029 632	135 499 513	135 293 632	137 424 385	1,6%

2.1 LA FISCALITÉ

LA FISCALITÉ DIRECTE **75,4 M€**

Depuis 2021, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Ville de Caen bénéficie d'un nouveau panier fiscal basé sur le transfert du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département du Calvados et d'une garantie de ressource fiscale.

Les taux d'imposition seront reconduits en 2022, soit 51,03% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (issu de la fusion en 2021 des taux de la Ville de Caen et du Département) et 29,99% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Pour information, le taux de TH n'est indiqué ici que pour mémoire et s'appliquera uniquement sur les résidences secondaires (THRS) et les logements vacants (THLV). Ce n'est qu'en 2023 que la Ville de Caen retrouvera son pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants (THLV).

Taux	BP 2021	BP 2022	Ev°2022/2021
THRS-THLV	16,49%	16,49%	0,0%
TFPB	51,03%	51,03%	0,0%
TFPNB	29,99%	29,99%	0,0%

Le taux de TFPB est porté à 51,03%, il s'agit du taux de référence correspondant à la somme du taux communal soit 28,93% et du taux départemental soit 22,10%.

Le taux de TFPNB est maintenu à 29,99%.

Le tableau ci-dessous présente les recettes fiscales directes par nature de taxes :

Objet	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Ev°2022/2021
Taxe d'habitation - TH	29 460 397	29 351 528	29 504 600	30 032 000	1 670 000	1 700 000	1,8%
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	39 270 540	39 487 975	39 852 300	40 159 000	70 921 000	71 355 000	0,6%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	98 594	98 606	93 100	109 000	109 000	115 000	5,5%
Garantie réforme TH					2 080 000	2 094 000	0,7%
Rôles supplémentaires de TH, TFPB, TFPNB	100 000	125 000	125 000	125 000	100 000	100 000	0,0%
Taxe sur les pylônes électriques	11 000	11 000	14 500	15 000	15 000	16 000	6,7%
Taxe sur les friches commerciales	2 000	2 000	2 000	5 000	5 000	5 000	0,0%
Ss-total fiscalité directe	68 942 531	69 076 109	69 591 500	70 445 000	74 900 000	75 385 000	0,6%

Les recettes liées à la fiscalité directe sont inscrites pour un montant de 75,39 M€ en 2022 contre 74,9 M€ en 2021, soit une hausse de +0,6% par rapport au BP 2021.

La taxe d'habitation (TH) est prévue à hauteur de 1,7 M€, soit une hausse de 1,8% par rapport au budget. L'estimation de TH sur les résidences secondaires et les logements vacants pour 2022 tient compte d'une revalorisation des bases fiscales de +1,4% (coefficient de revalorisation de 1% et évolution physique de 0,4%) appliquée au montant des bases définitives 2021.

La taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) est prévue à hauteur de 71,36 M€, soit une hausse de 0,6% par rapport au budget 2021. Comme pour la TH, cette estimation de TFPB tient compte de l'hypothèse d'une réévaluation des bases fiscales de +1,4% (coefficient de revalorisation de 1% et évolution physique de 0,4%)

appliquée au montant des bases définitives 2021.

La taxe foncière des propriétés non bâties (TFPNB) est reconduite pour un montant de 0,1 M€.

La garantie de ressource liée à la réforme de la TH est estimée à 2,1 M€, son montant pouvant varier en fonction des données fiscales définitives non connues à ce jour. Elle permet aux communes sous-compensées par le transfert du taux de TFPB départemental de bénéficier d'un complément versé par l'État sur la base d'un coefficient correcteur, leur garantissant le même niveau de ressources avant et après réforme.

Pour mémoire, le calcul de la compensation de la perte de produit TH a été réalisé sur la base du taux 2017. Or la Ville de Caen avait diminué son taux d'imposition de 1% par an entre 2017 et 2019. Elle a donc été compensée

en 2021 d'un montant supérieur de près de 600 k€. Il convient de préciser que cet effet d'aubaine résultait de l'application stricte des dispositions votées en loi de finances pour 2020, donc sans répercussion sur le contribuable caennais pour lequel le gain lié à la baisse des taux décidée par la ville entre 2017 et 2019 reste acquis.

Les rôles supplémentaires sont estimés à 100 k€ en 2022 afin de tenir compte de la suppression d'émission de rôles supplémentaires de TH sur les résidences principales.

La taxe sur les friches commerciales et la taxe sur les pylônes électriques sont proposées pour un montant de 20 k€ au budget 2022, soit un montant identique à celui de l'année précédente.



© François Decaëns

LA FISCALITÉ INDIRECTE 7,1 M€

Objet	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Ev°2022/ 2021
Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 340 000	3 950 000	4 000 000	4 000 000	4 200 000	4 200 000	0,0%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 845 000	1 845 000	1 865 000	1 800 000	1 700 000	1 700 000	0,0%
Taxe sur la publicité	350 000	350 000	300 000	280 000	280 000	400 000	42,9%
Droit de place	791 600	806 000	804 000	820 000	526 000	735 000	39,7%
Taxe funéraire	110 000	110 000	120 000	120 000			
Prélèvement sur les paris hippiques				100 000	100 000	100 000	0,0%
Taxe de séjour (plaisancier)	320 300	0	300	500	1 500	1 500	0,0%
Timbres fiscaux	220 000	140 000	0	0			
Ss-total fiscalité indirecte	6 976 900	7 201 000	7 089 300	7 120 500	6 807 500	7 136 500	4,8%

Les recettes liées à la fiscalité indirecte sont inscrites pour un montant de 7,1 M€ au budget 2022 en hausse par rapport au BP 2021 (+4,8%).

La taxe additionnelle aux droits de mutation perçue sur le prix de vente d'un bien immobilier cédé, est collectée par les notaires qui la reverse ensuite à l'État. Celle-ci la reverse à son tour à la collectivité déduction faite des frais de gestion lui revenant.

Il est proposé de laisser le montant de cette recette au même niveau qu'au BP 2021 soit 4,2 M€.

La taxe sur la consommation finale d'électricité dont le montant est adossé sur la consommation d'électricité est inscrit pour 1,7 M€ en 2022, stable par rapport à 2021.

Le produit de la taxe sur la publicité acquittée par les entreprises pour tout support publicitaire fixe et visible de toute voie ouverte à la circulation est inscrit pour un montant de 0,4 M€.

Les droits de place sont perçus par la Ville au titre de l'occupation privative du domaine public et donnent lieu au paiement d'une redevance notamment par les commerçants. Il est proposé d'augmenter le produit de ces redevances de 42,9 % par rapport au BP 2021 puisqu'en 2021, compte tenu du contexte sanitaire, des exonérations ont été accordées par la Ville aux commerçants titulaires d'une autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation d'une terrasse. Ces exonérations ne seront pas reconduites en 2022.

Enfin, depuis 2020, le produit du **prélèvement sur les paris hippiques** inscrit pour 0,1 M€ est partagé à part égale entre la Ville et la Communauté urbaine.



2.2 LES DOTATIONS, PÉRÉQUATIONS, GARANTIE DE RESSOURCES

LES RECETTES LIÉES À LA PÉRÉQUATION ET À LA GARANTIE DE RESSOURCES **2 M€**

Objet	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Ev°2022/ 2021
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC	1 800 000	1 440 000	1 275 000	1 000 000	1 100 000	1 100 000	0,0%
Dotation de solidarité communautaire - DSC	828 000	840 000	842 550	842 549	842 549	842 550	0,0%
Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR	34 819	35 000	34 780	34 809	34 809	34 810	0,0%
Fonds départemental de péréquation de la TP - FDPTP	46 647	47 000	30 000	25 000	25 000	25 000	0,0%
Ss-total péréquation / garantie de ressources	2 709 466	2 362 000	2 182 330	1 902 358	2 002 358	2 002 360	0,0%

Les recettes liées à la péréquation et à la garantie de ressources sont inscrites pour un montant de 2 M€ en 2022, soit un montant identique à celui de 2021.

L'enveloppe nationale des ressources allouées au **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) est gelée à 1 milliard d'euros depuis 2016.

La Ville devrait percevoir, au titre du FPIC, une attribution de 1,1 M€ alors que le prélèvement s'élèverait à 0,05 M€, soit un solde net de 1,05 M€ équivalent à celui perçu en 2021.

En effet, en l'absence de transfert de charges important et à périmètre constant, les indicateurs pris en compte dans le calcul du partage du FPIC entre la Communauté urbaine et ses communes membres (coefficient d'intégration fiscal, potentiel financier par habitant) évoluent peu. Ainsi à législation constante et sous réserve de la reconduction du montant alloué à l'ensemble intercommunal Caen la mer, la Ville de Caen pourrait bénéficier d'un solde FPIC du même niveau que celui de 2021.

À noter qu'à partir de 2022, l'impact de la réforme de la TH aura des conséquences sur le calcul des indicateurs de richesse et d'intégration fiscale, la prise en compte de ces données dans le calcul étant réalisée avec un an de décalage. La loi de finances pour 2021 avait déjà procédé à l'adaptation du périmètre des indicateurs financiers pour tenir compte des réformes fiscales, ainsi qu'au lissage de ses effets entre 2022 et 2027.

La **Dotation de solidarité communautaire** (DSC) versée par la communauté urbaine est reconduite pour 2022 soit 0,8 M€, dans l'attente de la refonte du pacte financier et fiscal.

Le **Fonds national de garantie individuelle des ressources** (FNGIR) est également reconduit pour un montant de 0,35 k€.

Le **Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle** (FDPTP) est sorti du périmètre des variables d'ajustement servant à financer en partie les nouvelles mesures inscrites en loi de finances.

À ce titre, il ne subira pas de nouvelle ponction en 2022 et il est proposé d'inscrire une recette au titre du FDPTP identique à 2021 soit 25 k€.

LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS VERSÉES PAR L'ÉTAT **32,7 M€**

Objet	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Ev° 2022/ 2021
DGF	29 215 126	29 320 000	30 190 000	30 500 000	30 757 746	31 134 000	1,2%
<i>Dotation forfaitaire</i>	22 961 625	22 900 000	22 890 000	22 840 000	22 778 653	22 800 000	0,09%
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	5 000 000	5 400 000	5 962 000	6 200 000	6 596 141	6 934 000	5,1%
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	1 253 501	1 020 000	1 338 000	1 460 000	1 382 952	1 400 000	1,2%
Dotation générale de décentralisation - DGD	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	0,0%
Allocations compensatrices	3 134 293	3 031 200	3 196 000	3 163 000	492 000	1 051 080	113,6
<i>Allocation compensatrice TH</i>	2 527 848	2 600 000	2 745 000	2 700 000	0	0	
<i>Allocation compensatrice TF (bâti et non bâti)</i>	506 445	431 200	451 000	451 000	480 000	1 039 080	116,5
<i>Autres allocations compensatrices</i>	100 000			12 000	12 000	12 000	0,0%
Autres dotations	70 334	72 074	81 074	77 100	57 100	77 100	35,0%
<i>Dotation spéciale instituteurs</i>	8 424	8 424	3 000	0	0	0	
<i>Dotation titres sécurisés</i>	40 000	42 650	57 100	57 100	57 100	57 100	0,0%
<i>Dotation de recensement</i>	21 910	21 000	20 974	20 000	0	20 000	
Ss-total dotations de l'État	32 839 753	32 843 274	33 887 074	34 160 100	31 726 846	32 682 180	3,0%

Les recettes liées aux dotations et compensations versées par l'État sont inscrites pour un montant de 32,7 M€ en 2022 contre 31,7 M€ en 2021, soit une augmentation de 2,9 %.

Au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Ville de Caen devrait percevoir pour l'année 2022 une dotation totale de 31,1 M€, en progression de +1,2 % par rapport à 2021.

Ainsi, la **dotation forfaitaire** (DF) s'élèverait à 22,8 M€, soit un montant équivalent à celui du budget 2021.

Il convient de souligner que comme en 2021, la Ville ne devrait pas subir d'écrêtement sur le montant de sa dotation forfaitaire en 2022, grâce à la stabilisation de son potentiel fiscal par habitant.

La **dotation de solidarité urbaine** (DSU) devrait poursuivre sa progression en passant de 6,6 M€ à 6,9 M€, soit une hausse de +5 %, grâce au maintien de la Ville à son niveau de l'année dernière dans le classement des communes éligibles à la DSU, classement basé sur des critères de richesse fiscale, d'indicateurs sociaux et de variation de la population.

Concernant la **dotation nationale de péréquation** (DNP), un montant de 1,4 M€ a été inscrit au budget 2022, stable par rapport au montant inscrit au BP 2021.

La **dotation générale de décentralisation** (DGD), destinée à compenser les dépenses des services communaux d'hygiène et de santé, est reconduite en 2022 pour le même montant que l'année précédente, soit 420 k€.

Les **allocations compensatrices** sont en forte augmentation de 117 % pour s'établir à 1 M€ en 2022.

Les allocations compensatrices en matière de foncier bâti intègrent désormais la compensation liée à la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels, dont la mesure avait été introduite en loi de finances pour 2020. C'est ce qui explique la forte augmentation de ce poste entre le budget 2021 et le budget 2022.

Enfin, une compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement applicable aux cessions de fonds de commerce serait perçue pour 12 k€.

La **dotation pour les titres sécurisés** est reconduite au même niveau que 2021 et 20 k€ sont inscrits au titre de la **dotation pour le recensement** au BP 2022.

2.3 LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Objet	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Ev°2022/ 2021
Produits des services, du domaine et des ventes	14 738 865	16 504 747	15 849 860	16 327 350	15 246 780	15 752 925	3,3%
Remboursement de frais des mises à disposition	5 178 820	5 003 525	5 313 255	5 760 945	5 730 680	5 717 975	-0,2%
Cantines	2 258 000	2 307 547	2 400 000	2 230 000	2 253 300	2 300 000	2,1%
Redevances liées au domaine public	2 507 040	2 512 500	2 319 300	2 377 200	1 950 100	1 979 400	1,5%
Forfait post stationnement		1 700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	0,0%
Droits de stationnement	3 866 800	3 987 100	4 167 100	4 017 000	3 517 000	4 017 000	14,2%
Autres produits (concessions, droits d'entrée...)	928 205	994 075	950 205	1 242 205	1 095 700	1 038 550	-5,2%
Subventions et participations	3 375 895	3 113 890	1 035 215	1 315 006	1 135 301	832 460	-26,7
Autres produits de gestion courante	2 088 500	1 934 000	2 286 003	2 435 110	1 827 340	2 089 150	14,3%
Atténuations de charges	1 079 000	1 082 000	1 427 900	1 210 490	1 237 000	1 192 635	-3,6%
Produits financiers	668 000	688 000	606 950	462 099	393 007	323 675	-17,6
Produits exceptionnels	57 500	38 500	73 500	121 500	17 500	27 500	57,1%
Ss-total autres recettes de fonctionnement	22 007 760	23 361 137	21 279 428	21 871 555	19 856 928	20 218 345	1,8%

Les produits des services, du domaine et des ventes (chapitre 70) sont prévus à hauteur de 15,7 M€ (15,2 M€ en 2021).

Ce chapitre enregistre le produit des droits de stationnement pour 4 M€ contre 3,5 M€ en 2021 soit une hausse de 0,5 M€ due à l'impact de la crise sanitaire sur la fréquentation des parkings de la Ville.

Les recettes des restaurants scolaires (2,3 M€) et les redevances d'occupation du domaine public (2 M€) sont les autres principaux postes des produits des services. Les autres recettes proviennent de l'ensemble des produits tarifés de la Ville.

Ce chapitre enregistre également tous les remboursements des partenaires pour lesquels la Ville intervient ou supporte des frais pour leur compte. À ce titre elle intervient notamment :

- Pour le CCAS dans le cadre de la mutualisation des services intervenue en 2010 à hauteur de 1,8 M€
- Pour la Communauté urbaine au titre des frais supportés pour l'accueil des services communs communautaires au sein de l'Hôtel de Ville et les charges liées aux compétences transférées et notamment en personnel (personnel payé par la Ville sur des compétences de la Communauté urbaine) à hauteur de 2,7 M€

Enfin, le forfait post-stationnement est reconduit à hauteur de 0,7 M€ en 2022. Cette recette est collectée par la Ville et reversée à la CU.

Les subventions et participations versées par les tiers sont prévues pour un montant total de 0,8 M€ en 2022 contre 1,1 M€ en 2021. La baisse de ce poste de recettes est due à la refonte du cadre contractuel qui lie la Ville à la CAF avec une nouvelle convention territoriale globale et un versement directement aux associations.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont inscrits pour un montant de 2 M€ en 2022 contre 1,8 M€ en 2021. Cette hausse traduit un retour progressif à la normale des activités des partenaires comme le Zénith et le Mémorial dont la Ville bénéficie par le biais des loyers et redevances versés.

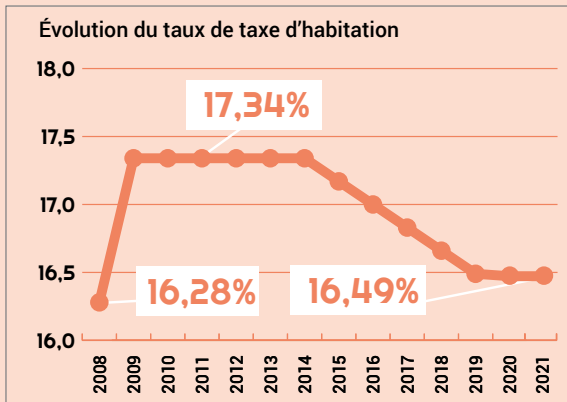
Les atténuations de charges (chapitre 013) regroupent les opérations comptables de variation des stocks et la participation des agents aux titres restaurants. 1,2 M€ sont inscrits sur 2022 en baisse 3,6 % par rapport à 2021.

Les produits financiers sont inscrits à hauteur de 0,32 M€. Ils comptabilisent principalement le remboursement d'intérêts pris en charge par la Communauté urbaine au titre du principe dit de « dette récupérable ».

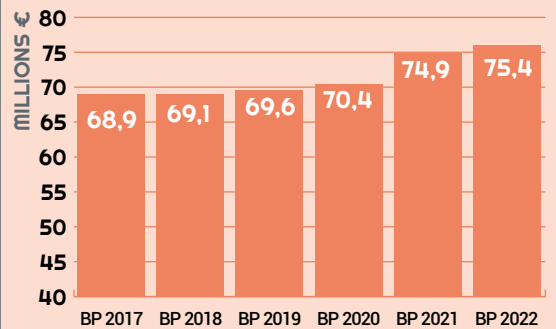
Les produits exceptionnels sont budgétés pour 27,5 k€ au titre des mandats annulés sur exercices antérieurs.

2.4 ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

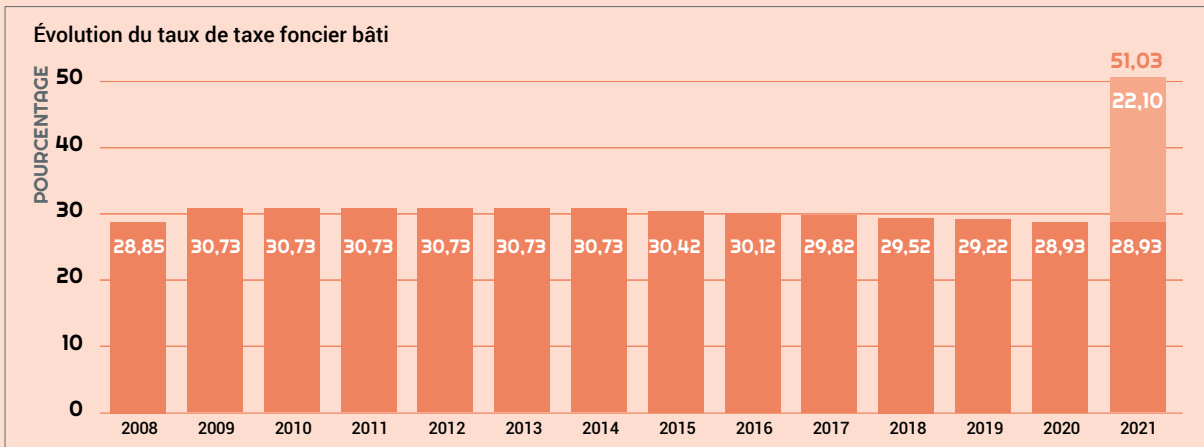
La majorité municipale a depuis 2015 baissé les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière de 1 % par an, conformément à ses engagements. Ces baisses successives ont permis de retrouver les niveaux de taux de 2008.



Évolution de la fiscalité directe



On remarque que ces baisses de taux n'ont pas conduit à une chute des recettes de fiscalité directe (voir ci-contre). Le dynamisme des bases d'imposition ayant plus que compensé la baisse de taux entre 2016 et 2020.

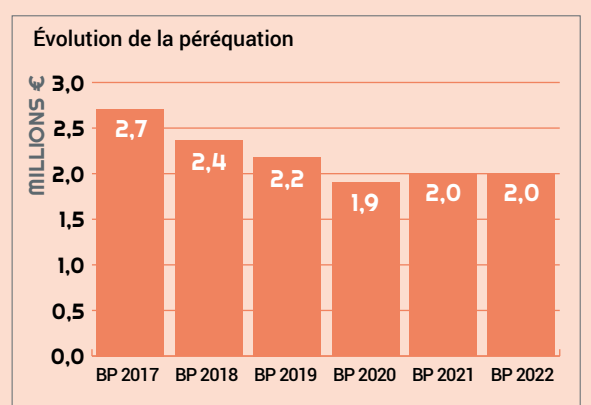
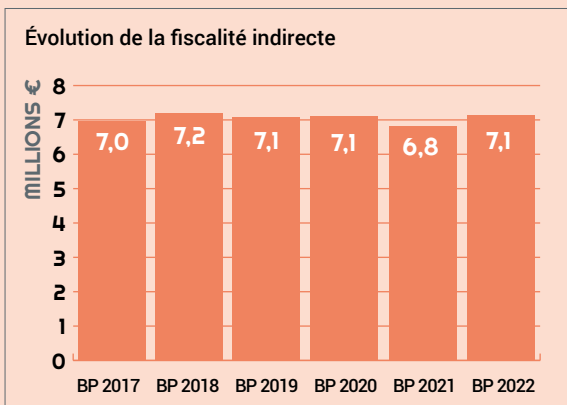


À noter l'effet de périmètre lié à la réforme de la TH en 2021 et notamment l'intégration du montant de l'allocation compensatrice de TH dans les recettes fiscales (basculement d'un montant de 2,7 M€ du bloc « dotations et compensation au bloc « fiscalité directe »).

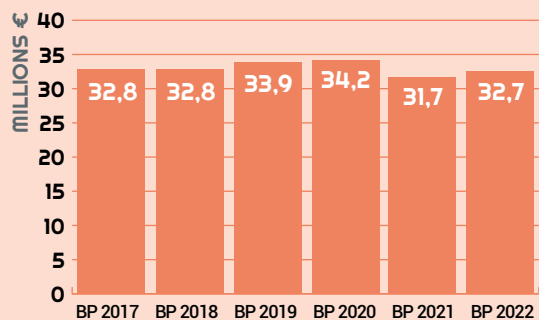
Le taux de TFPB est porté à 51,03%, il s'agit du taux de référence correspondant à la somme du taux communal, soit 28,93% et du taux départemental, soit 22,10%.

La fiscalité indirecte est restée stable sur les 5 dernières années. Le transfert de la taxe de séjour à la CU en 2018 (pour environ 300 k€) et l'arrêt de la vente des timbres fiscaux en 2019 ont été compensés par une hausse des droits de mutations immobilières (DMTO).

En revanche, les recettes de péréquation ont baissé régulièrement depuis 2017. Cette baisse est due au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Les crédits inscrits sont passés de 1,8 M€ au BP 2017 à 1,1 M€ au BP 2022.



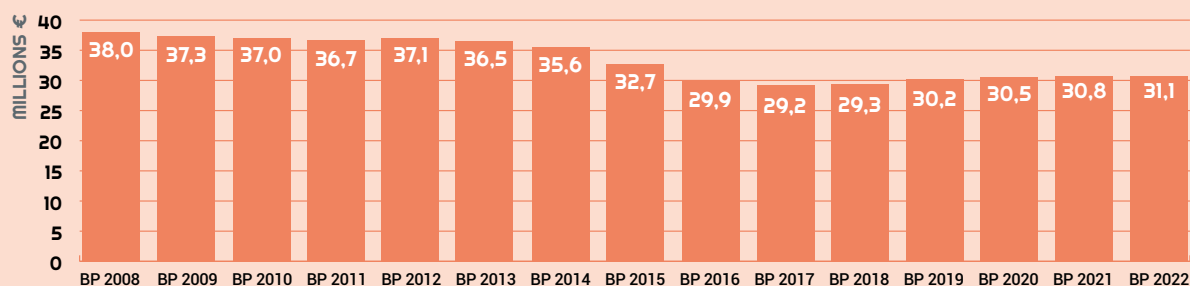
Évolution des dotations de l'État



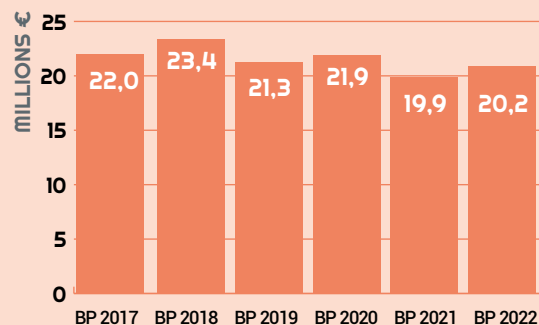
Les dotations versées par l'État ont augmenté entre 2017 et 2020. La Ville a bénéficié chaque année de l'augmentation par l'État de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité urbaine (DSU). Les crédits inscrits pour cette dotation sont passés de 5 M€ au BP 2017 à 6,9 M€ au BP 2022. Les autres dotations sont restées stables sur la période.

L'étude de l'évolution de la DGF depuis 2008 (voir ci-dessous) montre que celle-ci a fortement baissé entre 2008 et 2017. La baisse la plus marquante étant la contribution au redressement des finances publiques intervenue entre 2014 et 2017 qui se traduit par une retenue effectuée par l'État sur la DGF de la Ville. Au total, ce sont 8,1 M€ qui ne sont pas versés à la Ville chaque année.

Évolution de la dotation globale de fonctionnement



Évolution des autres recettes de fonctionnement

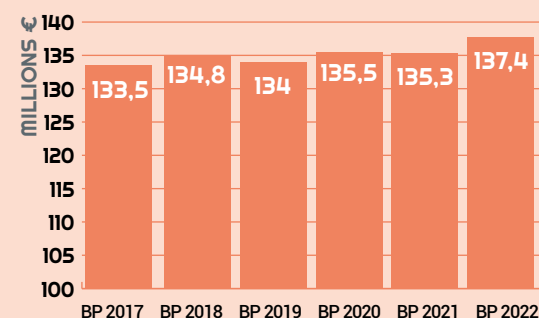


Les autres recettes de fonctionnement ont oscillé autour de 22 M€ entre 2017 et 2020. La hausse des crédits inscrits en 2018 étant due à la dépenalisation des infractions au stationnement et à la création du Forfait Post-Stationnement (recette reversée à la CU).

À compter de 2019, ce sont les recettes versées par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse pour les actions en faveur de la petite enfance qui ont été directement versés au CCAS.

La baisse de 2021 est la conséquence de la crise sanitaire. La sortie de crise sur 2022 permet d'envisager un niveau de recette à la hausse.

Évolution des recettes de fonctionnement



Au global, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé entre 2017 et 2022. Les crédits inscrits augmentent de 3,9 M€, soit une hausse de 3 % en 6 ans.

INVESTISSEMENT 2022



Le budget d'investissement regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours de l'année afin de favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain. Il prévoit également le remboursement en capital de la dette contractée les années précédentes.

Le budget 2022 totalise 46,6 M€ de prévision de dépenses d'investissement et 37,3 M€ de prévision de recettes auquel il faut ajouter les 9,24 M€ d'autofinancement provenant de la section de fonctionnement.

3. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après retrace les évolutions des dépenses d'investissement par chapitre depuis 2017.

Chapitre	Dépenses	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Ev° BP2022/ BP2021
OPÉRATIONS RÉELLES								
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		25 741 648	33 838 636	39 178 406	33 422 836	29 093 740	36 049 750	23,9%
	Opérations individualisées	19 836 248	27 437 936	32 579 256	25 357 612	21 027 690	28 101 006	-17,1%
	Programmes annuels	5 905 400	6 400 700	6 599 150	8 065 224	8 066 050	7 948 744	0,0%
DÉPENSES FINANCIÈRES		11 218 360	10 027 100	10 110 000	10 080 000	10 760 000	10 534 200	-2,1%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 201 460	100 000	100 000	600 000	600 000	174 200	-71,0%
16	Emprunts et dettes assimilées	10 006 900	9 927 100	10 010 000	9 480 000	10 160 000	10 360 000	2,0%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		36 960 008	43 865 736	49 288 406	43 502 836	39 853 740	46 583 950	16,9%

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 46,6 M€ en 2021 et 7 M€ transférés à la Communauté urbaine. En 2021, ces montants étaient respectivement de 39,9 M€ et 7 M€.

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 36 M€ avec 28,1 M€ en dépenses d'équipement au titre des opérations individualisées et 7,9 M€ en dépenses d'équipement dédiées aux programmes annuels.

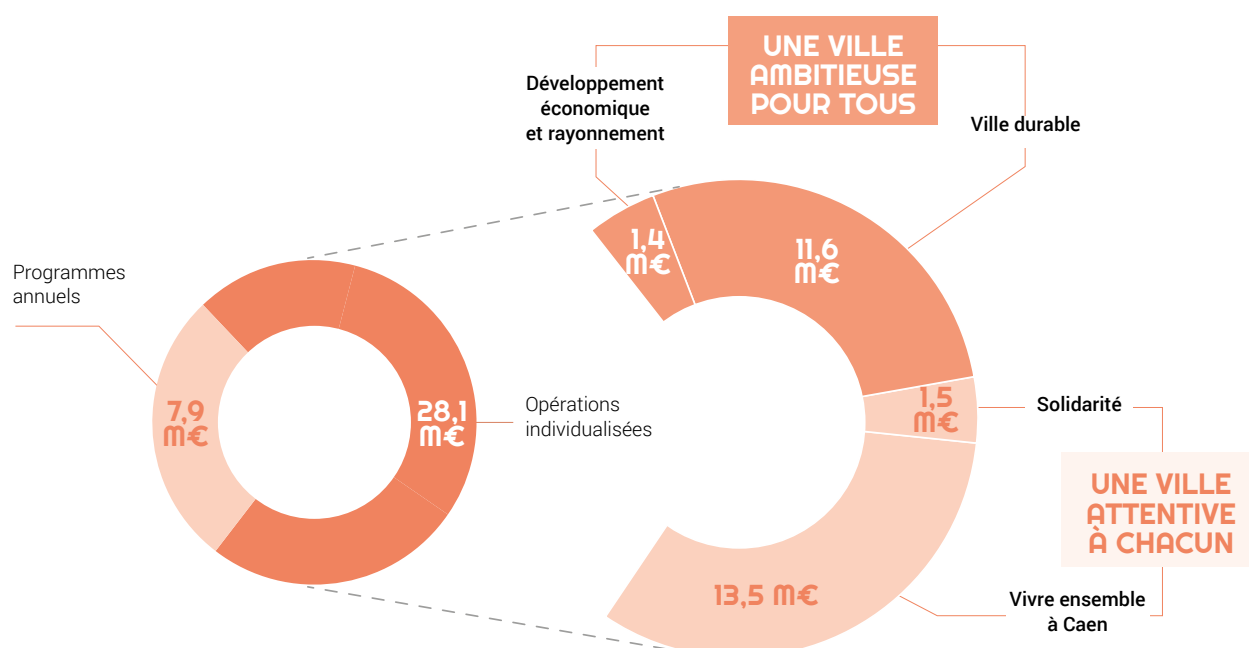
Les dépenses financières (10,5 M€) comprennent principalement le remboursement en capital de la dette.

Hors dette, les dépenses d'investissement augmentent de 17 %.

3.1 LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Pour 2022, les dépenses d'équipement inscrites (36 M€) permettront de consolider les investissements liés à l'entretien durable du patrimoine pour 7,9 M€ (renouvellements

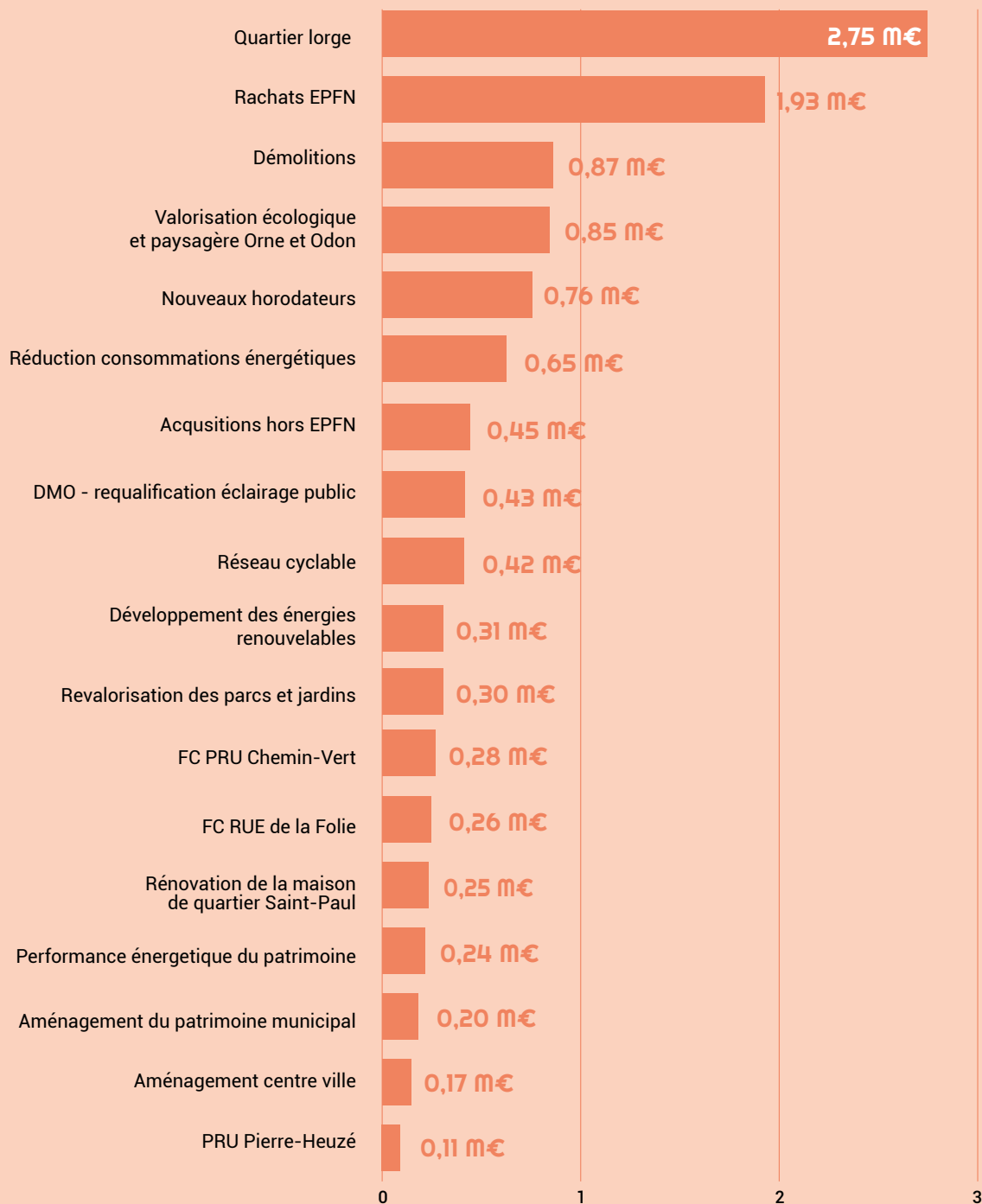
des différents parcs existants de matériel et entretien du patrimoine communal) et permettront la mise en œuvre des différentes opérations prévues au PPI pour 28,1 M€.



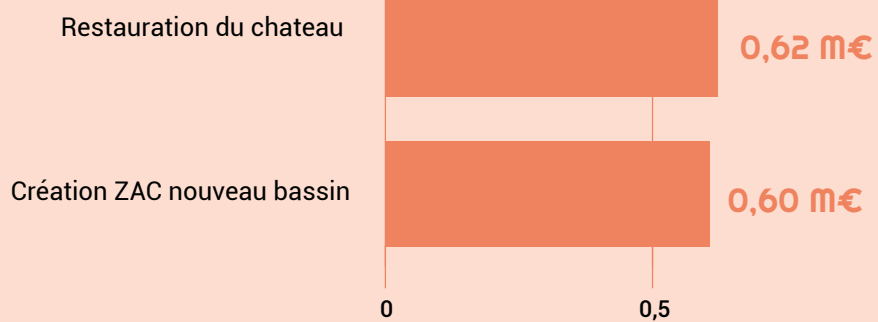
LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS PAR ENJEUX

ENJEU : UNE VILLE AMBITIEUSE POUR TOUS (CP 2022 : 13 M€)

VILLE DURABLE (CP 2022 : 11,6 M€)

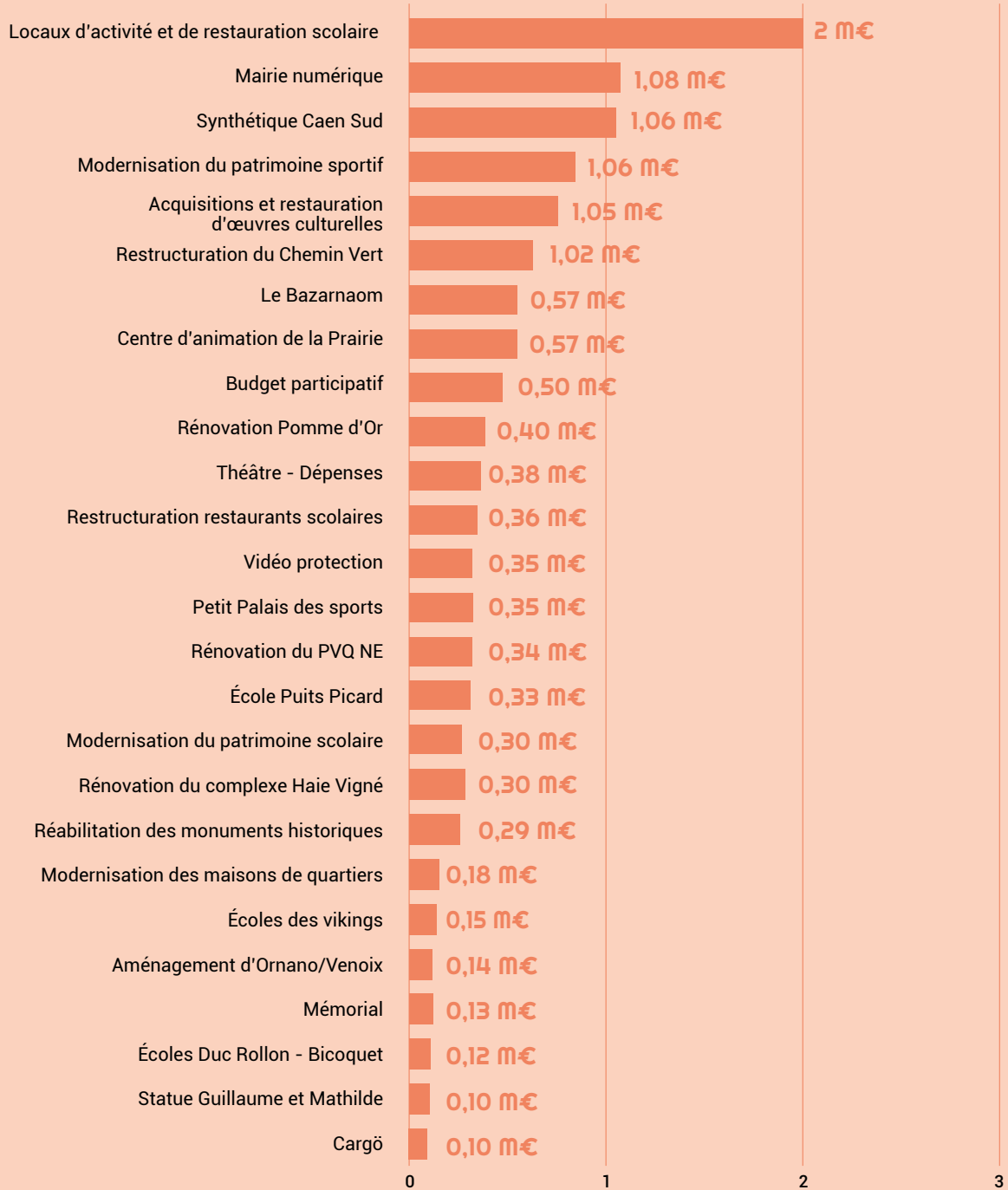


DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT (CP 2022 : 1,4 m€)

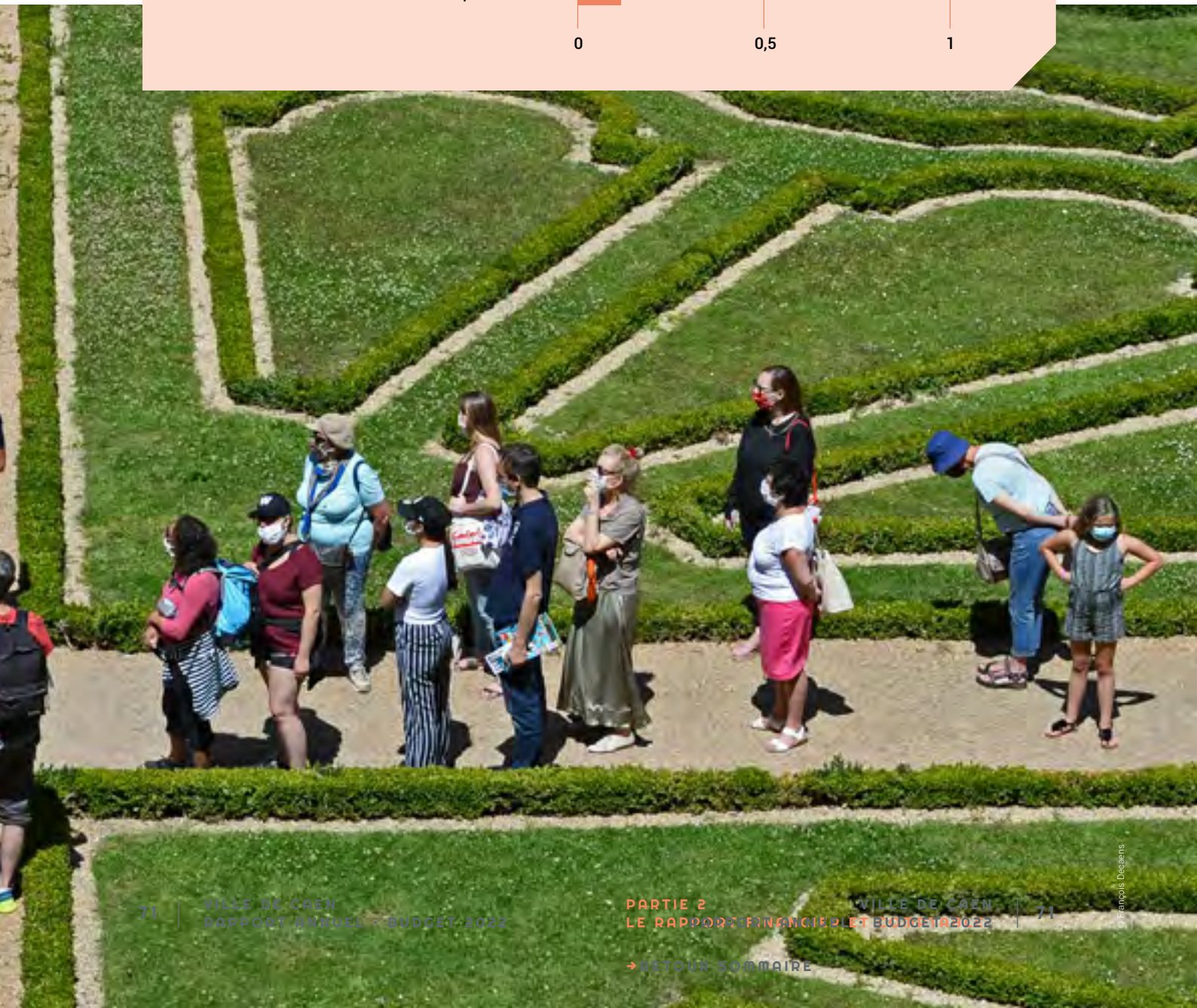
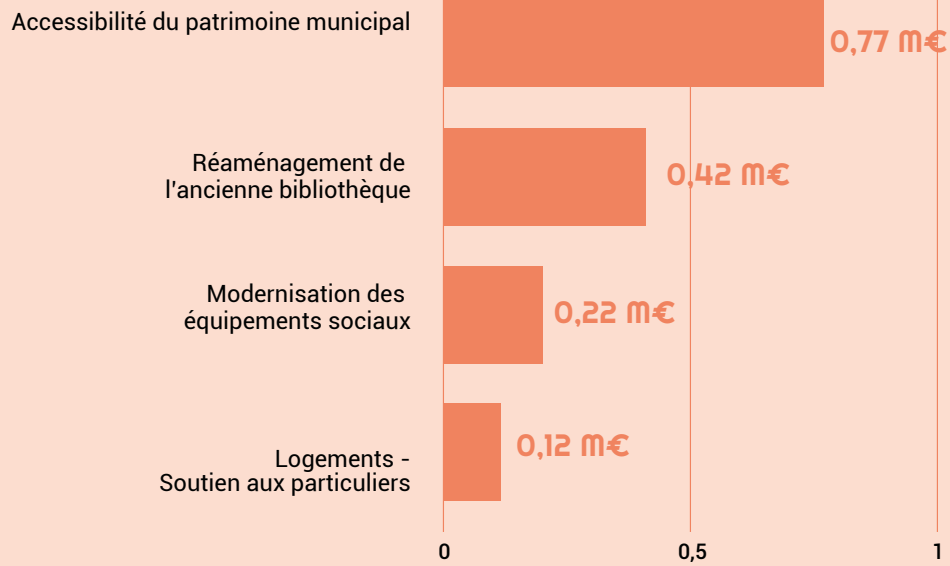


ENJEU : UNE VILLE ATTENTIVE À CHACUN (CP 2022 : 15 m€)

VIVRE ENSEMBLE À CAEN (CP 2022 : 13,5 m€)



SOLIDARITÉ (CP 2022 : 1,5 M€)



3.2 LES DÉPENSES FINANCIÈRES

Les dépenses financières s'établissent à 10,5 M€ en 2022, en baisse de 2,1% par rapport à 2021.

La part du **remboursement en capital de la dette** dans les dépenses financières est de 10,36 M€ (contre 10,16 M€ en 2021), hors mouvements neutres.

Une somme de 174 k€ pour les remboursements d'indus de taxe d'aménagement perçue par la Ville est inscrite (liquidations erronées des services de l'État, abandons de projet après paiement de la taxe par les pétitionnaires...).

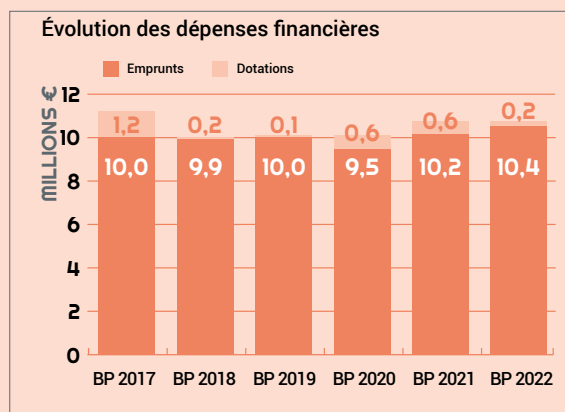
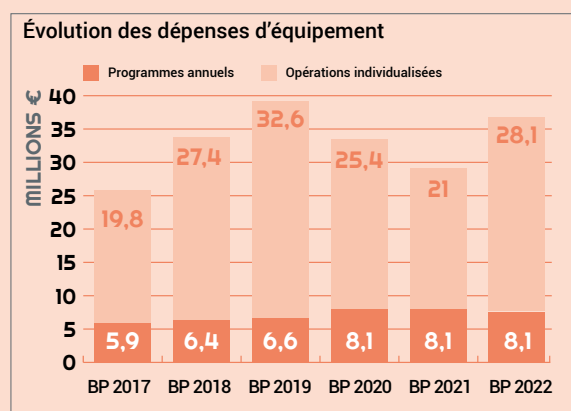
3.3 ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

L'effort concernant les programmes annuels, à savoir l'entretien durable du patrimoine de la Ville de Caen s'est accru ces trois dernières années avec 7,9 M€ en 2022.

Les budgets inscrits pour la réalisation des opérations prévues dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) votée en 2016 puis en juillet 2021 ont varié entre 20M€ et 32 M€ sur la période étudiée afin de coïncider avec l'état d'avancement réel des différents projets.

Le remboursement en capital des emprunts a peu varié ces 6 dernières années et s'est maintenu autour de 10 M€. Ce qui confirme la stratégie de maintien de l'endettement de la Ville.

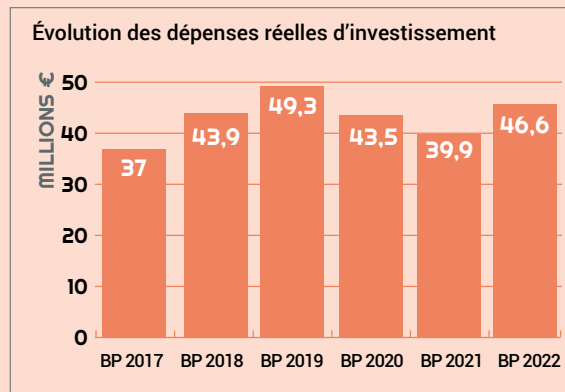
Les dépenses financières sont généralement très faibles. Seules quelques opérations exceptionnelles conduisent à l'inscription de crédits assez conséquents. (1,2 M€ en 2017 pour rembourser à l'État une avance versée en 2015 sur le FCTVA et 0,6 M€ en 2020 et 2021 pour rembourser à l'État un indu de taxe d'aménagement).



Par conséquent, l'évolution des dépenses réelles d'investissement a suivi l'évolution des opérations individualisées puisque les autres postes de dépenses sont restés relativement stables. Les crédits inscrits ont varié entre 37 M€ et 49 M€.



© Solveig de La Hougue



4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des recettes d'investissement par chapitre budgétaire entre 2017 et 2022.

Chapitre	Recettes	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Ev° BP2022/ BP2021
OPÉRATIONS RÉELLES								
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 600 000	5 400 000	5 225 000	5 400 000	4 900 000	4 900 000	0,0%
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 400 000	2 735 000	2 700 000	4 900 000	600 000	875 000	45,8%
13	Subventions d'investissement reçues	4 897 113	5 377 237	7 020 430	3 881 088	3 211 700	4 160 515	29,5%
16	Emprunts et dettes assimilées	18 041 500	19 525 000	20 510 200	18 010 000	19 360 588	25 010 000	29,2%
27	Autres immobilisations financières	3 554 170	3 325 000	5 593 992	2 863 685	2 633 378	2 403 070	-8,7%
	<i>dont dette récupérable</i>	3 454 170	3 225 000	2 993 992	2 763 685	2 533 378	2 303 070	-9,1%
TOTAL RECETTES RÉELLES		33 492 783	36 362 237	41 049 622	35 054 773	30 705 666	37 348 585	21,6%

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 37,35 M€ en 2022 contre 30,7 M€ en 2021, en hausse de 21,6% par rapport à 2021. Le chapitre budgétaire des dotations et fonds

divers est stable, celui des produits des cessions augmente de 45,8% et celui des subventions reçues de 29,5%.

4.1 LES RECETTES DÉFINITIVES D'INVESTISSEMENT

Les recettes définitives d'investissement sont constituées par :

- les dotations d'investissement de l'État, notamment le FCTVA,
- les recettes de la taxe d'aménagement liées aux permis de construire et aux déclarations préalables de travaux demandés par les pétitionnaires,
- les produits de cessions.

Le FCTVA est inscrit pour un montant de 3,9 M€ en 2022. Ce niveau de FCTVA tient compte d'un montant d'investissement en 2021. Pour mémoire, le montant du FCTVA dépend exclusivement des dépenses d'investissement réalisées en N-1.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Ville ne perçoit plus la **taxe d'aménagement** concernant les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...) délivrées à compter du 1^{er} janvier 2017.

Néanmoins, elle continue de percevoir le produit de la taxe pour les opérations dont l'autorisation d'urbanisme a été accordée jusqu'au 31 décembre 2016.

En outre, elle perçoit un reversement de la communauté urbaine correspondant à 75% des sommes que celle-ci perçoit au titre de la taxe d'aménagement liée aux opérations d'urbanisme sur le territoire de la Ville de Caen.

Dans ces conditions, la recette a été estimée pour 2022 à 1 M€, identique au montant inscrit au BP 2021.

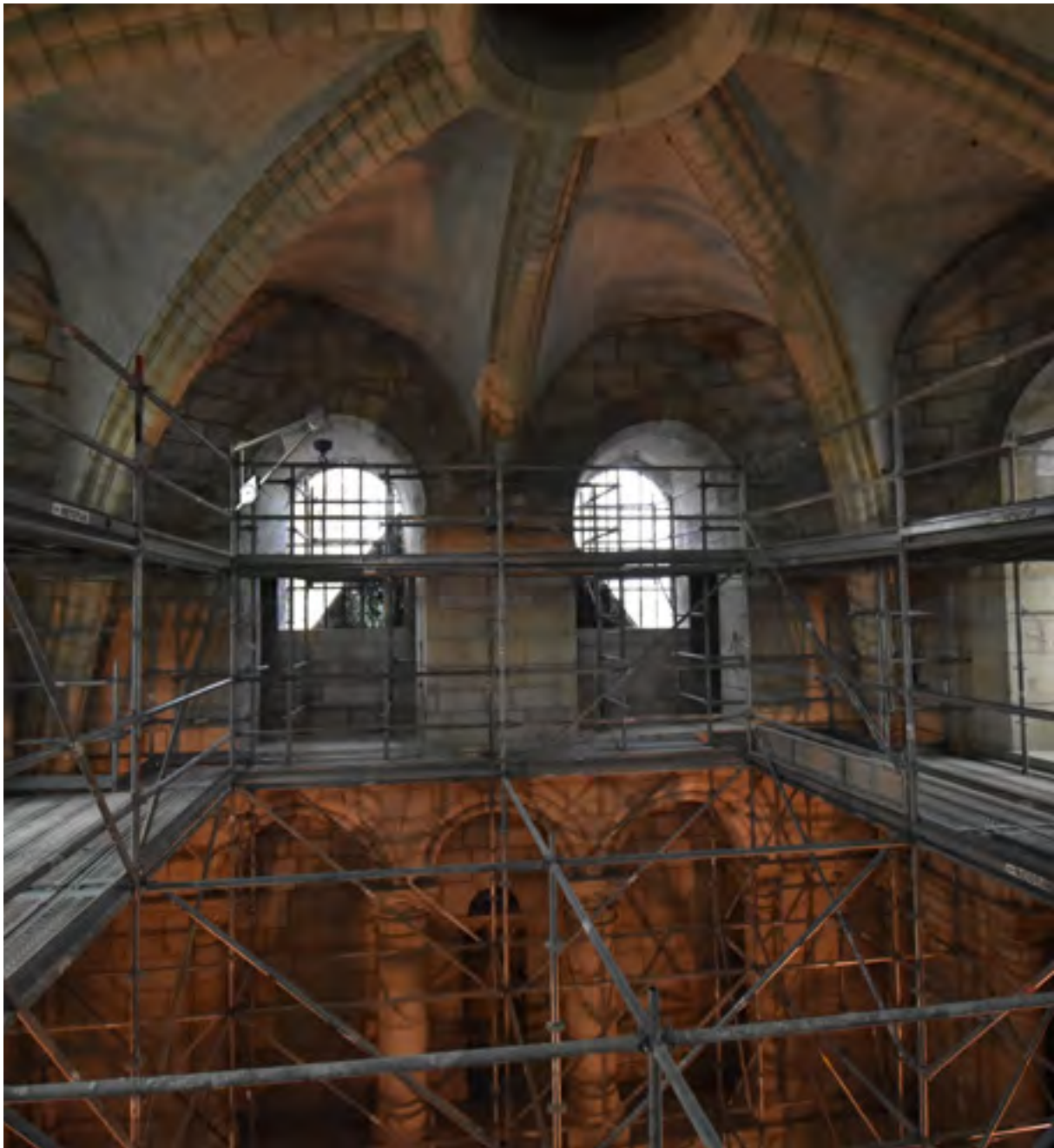
Les produits de cessions sont prévus pour 0,8 M€ au BP 2022 en légère augmentation par rapport à 2021.

4.2 LES AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les autres recettes comprennent les participations et subventions versées par des tiers (Europe, État, Région, Département, communes, Agence de l'Eau...).

Les subventions d'équipement reçues sont en hausse de 948 k€ et tiennent compte du niveau de cofinancement prévu pour 2022 sur les opérations d'investissement engagées. Sont notamment attendus des cofinancements importants sur les opérations de réduction de la consommation des éclairages publics.

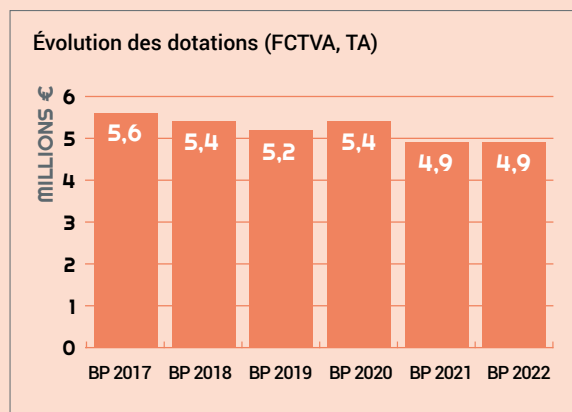
Les autres immobilisations financières comptabilisent le reversement par la CU du montant de la dette récupérable pour 2,3 M€.



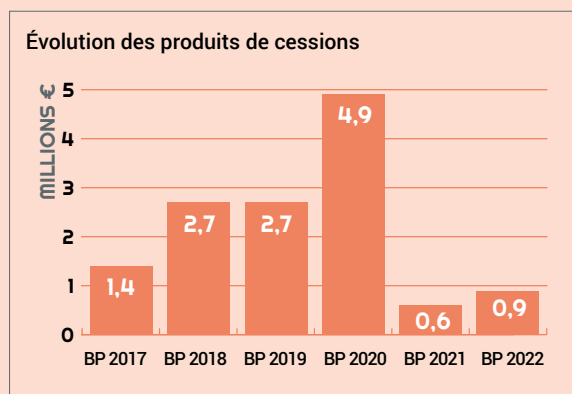
© Jean Christophe Lorieux

4.3 ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

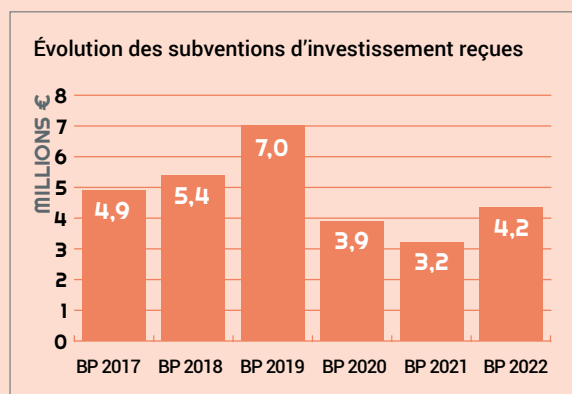
Les dotations ont été stables sur la période. La hausse du FCTVA (qui évolue en fonction des dépenses d'investissement réalisées) a permis de compenser le transfert de 25% de la recette de la taxe d'aménagement à la CU au 1^{er} janvier 2018.



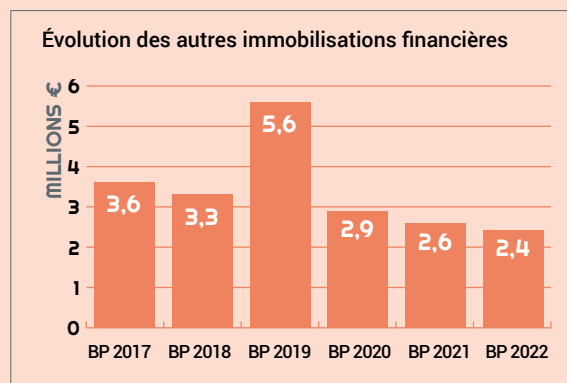
Les produits de cessions sont par nature une recette très variable. Ces 5 dernières années, les crédits inscrits ont varié entre 0,6 M€ et 4,9 M€.



Les subventions d'investissement reçues ont suivi la trajectoire des crédits inscrits sur les opérations individualisées de dépenses, en concordance avec les PPI votés en 2016 et en 2021.



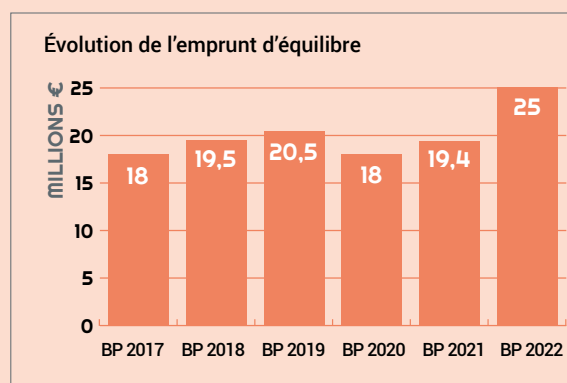
Les autres immobilisations financières comprennent principalement le remboursement par la CU de la dette récupérable. Le montant des échéances décroît chaque année jusqu'à extinction de cette dette en 2031.



En 2019, le budget annexe urbanisme a remboursé 2,5M€ au budget principal sur les 7 M€ d'avance versés en 2014.

Malgré toutes ces variations parmi les recettes réelles d'investissement, l'emprunt d'équilibre inscrit a peu varié ces 6 dernières années.

Il est en moyenne de 20 M€.



LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION ET LES PRINCIPAUX RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Le tableau ci-après détaille le calcul des soldes intermédiaires de gestion (SIG) de la Ville de Caen. Ces soldes témoignent de l'évolution de la situation financière de la Ville.

Objet	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021
Recettes courantes de fonctionnement	132 750 910	134 117 021	133 349 182	134 915 914	134 883 125	137 073 210	1,6%
Dépenses courantes de fonctionnement	126 741 735	125 737 122	124 062 848	125 157 450	124 945 558	126 986 020	1,6%
Épargne de gestion	6 009 175	8 379 899	9 286 334	9 758 464	9 937 567	10 087 190	1,5%
Produits financiers	668 000	688 000	606 950	462 099	393 007	323 675	-17,6%
Frais financiers	1 525 000	1 425 000	1 450 000	1 215 000	1 160 000	1 163 000	0,3%
<i>Solde financier</i>	<i>-857 000</i>	<i>-737 000</i>	<i>-843 050</i>	<i>-752 901</i>	-766 993	- 839 325	9,4%
Produits exceptionnels	57 500	38 500	73 500	121 500	17 500	27 500	57,1%
Charges exceptionnelles	178 900	177 900	278 000	679 000	40 000	40 000	0,0%
<i>Solde exceptionnel</i>	<i>-121 400</i>	<i>-139 400</i>	<i>-204 500</i>	<i>-557 500</i>	-22 500	-12 500	-44,4%
TOTAL DES RECETTES Réelles DE FONCTIONNEMENT	133 476 410	134 843 521	134 029 632	135 499 513	135 293 632	137 424 385	1,6%
TOTAL DES DEPENSES Réelles DE FONCTIONNEMENT	128 445 635	127 340 022	125 790 848	127 051 450	126 145 558	128 189 020	1,6%
Épargne brute (Capacité d'Autofinancement)	5 030 775	7 503 499	8 238 784	8 448 063	9 148 074	9 235 365	1,0%
Remboursement en capital de la dette nette de la dette récupérable	6 552 730	6 675 000	7 006 008	6 716 315	7 626 622	8 056 930	5,6%
<i>Pour info : Remboursement en capital de la dette</i>	<i>10 006 900</i>	<i>9 900 000</i>	<i>10 000 000</i>	<i>9 480 000</i>	10 160 000	10 360 000	2,0%
Épargne nette	-1 521 955	828 499	1 232 776	1 731 748	1 521 452	1 178 435	-22,5%
Ressources propres d'investissement	7 000 000	8 135 000	7 925 000	10 300 000	5 500 000	5 775 000	5,0%
Critère d'équilibre réel	5 478 045	8 963 499	9 157 776	12 031 748	7 021 452	6 953 435	-1,0%

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses courantes de fonctionnement. Ce SIG tient compte des dépenses récurrentes de la collectivité pour assurer son fonctionnement quotidien. Il ne tient pas compte de la politique d'investissement puisqu'il est calculé avant la prise en compte des frais financiers et des produits financiers. Il neutralise également les dépenses et recettes exceptionnelles. L'épargne de gestion s'établit en 2022 à 10,1 M€ en hausse de 1,5% par rapport à 2021 (9,9 M€).

L'épargne brute est obtenue après la prise en compte du solde des opérations financières et du solde des opérations exceptionnelles. Ce solde d'épargne peut être également dégagé par le solde des dépenses et recettes réelles de fonctionnement. Les frais financiers au budget primitif 2022, avec 1,16 M€, sont stables par rapport à 2021. L'épargne brute s'améliore légèrement et passe de 9,1 M€ en 2021 à 9,2 M€ en 2022, en hausse de 1%.

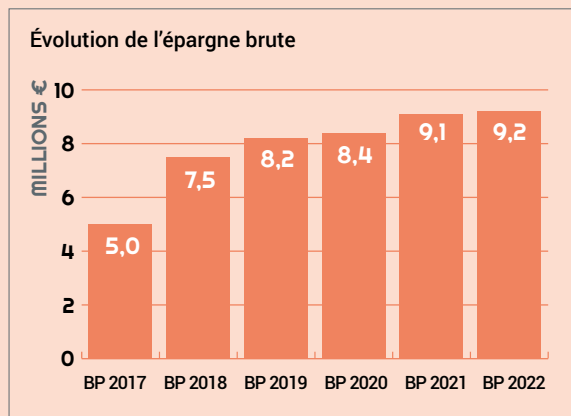
L'épargne nette obtenue après déduction du remboursement de l'annuité de la dette en capital s'élève à 1,2 M€ contre 1,5 M€ en 2021. Elle est en baisse de 0,3 M€. La hausse de 0,1 M€ de l'épargne brute ne permet de compenser intégralement la hausse de 0,4 M€ des crédits inscrits pour le remboursement en capital de la dette nette de la dette récupérable.

Le critère d'équilibre réel, qui doit être obligatoirement positif pour permettre le vote d'un budget, est lui en légère baisse (-1%) du fait de la stabilité des ressources propres d'investissement (5,8 M€ en 2022 contre 5,5 M€ en 2021).

ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

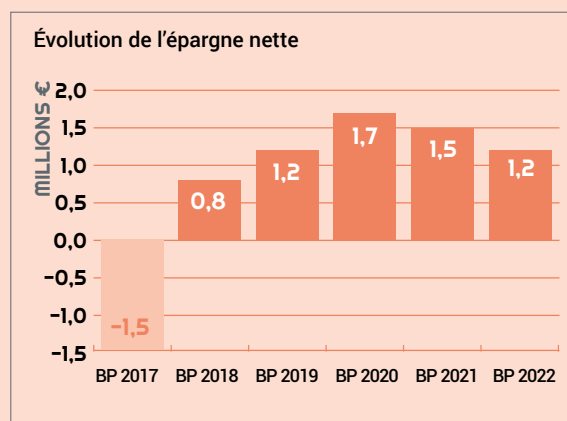
Depuis 2017, année de la création de la CU, l'épargne brute n'a fait que progresser.

La hausse entre 2017 et 2018 est due au transfert du produit des amendes de police pour 2,5 M€. Cette recette comptabilisée jusqu'en 2017 à la section d'investissement du budget Ville est venue réduire en 2018 le montant de l'attribution de compensation versé par la Ville à la CU et comptabilisé en dépenses de fonctionnement. Donc mécaniquement, l'épargne brute a augmenté de 2,5 M€. Depuis 2018, ce sont les efforts de rationalisation budgétaire effectués sur les dépenses de fonctionnement (charges de personnel et charges à caractère général) qui ont permis la stabilisation des dépenses de fonctionnement. Par conséquent, la Ville a pu profiter de la dynamique de ses recettes de fonctionnement pour améliorer son épargne brute.

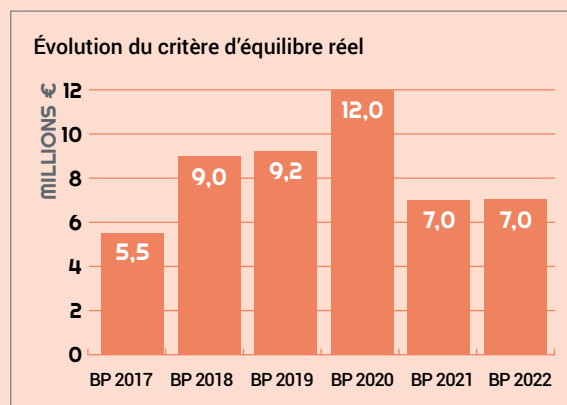


L'épargne nette a globalement suivi la même trajectoire que l'épargne brute car, comme il a été vu plus haut, le remboursement en capital de la dette est resté constant sur la période.

On remarque que l'épargne nette était négative en 2017. Ce phénomène n'a duré qu'une seule année. Il était dû au transfert, en 2017, de 5,8 M€ de charges nettes d'investissement à la CU. Ces charges d'investissement comptabilisées à partir de 2017 dans l'AC en dépenses de fonctionnement ont dégradé artificiellement les ratios de la Ville.



Le critère d'équilibre réel est resté largement positif sur toute la période malgré la dégradation des ratios provoquée par les transferts de charges d'investissement à la CU. Son évolution erratique est due aux recettes propres d'investissement et notamment aux produits de cessions qui par nature varient fortement d'une année sur l'autre.



LES PRINCIPAUX RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

Ratios financiers

Définis à l'article r2313-1 du cgct

Informations financières – ratios		Moyenne de la strate (valeurs CA 2020)*	Valeurs BP 2022 (€/habitant)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 151	1 181
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 321	1 276
3	Dépenses d'équipement "brutes"/population	222	344
4	Encours de dette/population	1 082	856
5	DGF/population	212	289
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,3%	34,7%
7	Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	95,3%	100,1%
8	Dépenses d'équipement "brutes"/recettes réelles de fonctionnement	16,8%	26,95%
9	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	81,9%	67,08%
10	Épargne brute/recettes réelles de fonctionnement	n.c.	6,8%

** Source : Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, Les finances des collectivités locales en 2020.



© Jean Christophe Lorieux



L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES

LE THÉÂTRE

L'année 2022 sera une année de reprise, post-covid, sans annulation de spectacles et sans restriction de jauge. Il est néanmoins probable que les remplissages ne seront pas ceux de la période précédant l'épidémie, ce qui incite à la prudence dans les prévisions de recettes de billetterie. Parmi les temps forts, on notera la création à Caen de l'opéra de Scott Joplin, Treemonisha avec l'ensemble sud-africain Isango et les reprises de Cosi Fan Tutte de Mozart, mis en scène par Laurent Pelly, ainsi que Combattimento ou la théorie du cygne noir,

production du Festival d'Aix-en-Provence, que le théâtre de Caen reprendra également au théâtre de l'Athénée à Paris. Autre spectacle en tournée, Coronis de Sebastian Duron, que le théâtre de Caen présentera pour quatre représentations au Théâtre National de l'Opéra Comique en février prochain.

La Ville maintiendra son soutien à hauteur de 4 020 000 € en 2022.

L'équilibre du budget annexe se présente de la façon suivante :

Fonctionnement	Dépenses
011 - Charges à caractère général	2 610 887
012 - Charges de personnel	3 161 810
65 - Autres charges de gestion courante	87 630
66 - Charges financières	12 000
67 - Charges exceptionnelles	1 000
Opérations d'ordre	170 000
Total Fonctionnement	6 738 215

Investissement	Dépenses
16 - Emprunts et dettes assimilées	55 500
20-Immobilisations incorporelles	7 210
21-Immobilisations corporelles	165 100
23-Immobilisations en cours	385 000
Opérations d'ordre	52 190
Total Investissement	665 000

Total Budget	7 403 215
---------------------	------------------

Fonctionnement	Recettes
70 - Ventes de produits	1 725 070
74 - Dotations, subventions et participations	4 915 000
dont subvention Ville	4 020 000
75 - Autres produits gestion courante	30 560
013 - Atténuations de charges	15 395
Opérations d'ordre	52 190
Total Fonctionnement	6 738 215

Investissement	Recettes
13 - Subvention d'investissement	495 000
16 - Emprunts et dettes assimilées	
Opérations d'ordre	170 000
Total Investissement	665 000

Total Budget	7 403 215
---------------------	------------------

Le budget 2022 est équilibré en dépenses et recettes à 7,4 M€, dont 7,2 M€ en opérations réelles et 222 k€ en opérations d'ordre.

En dépenses, le budget 2022 se traduit par un montant de 6,6 M€ en fonctionnement (Opérations réelles), et un montant de **613 k€ en investissement (Opérations réelles)**.

En recettes, le budget 2022 se décompose en un montant de **6,7 M€ en fonctionnement** (opérations réelles) et un montant de **495 k€ en investissement** (Opérations réelles).

OPÉRATIONS D'URBANISME

En 2022, figurera notamment au titre des opérations d'urbanisme la poursuite de travaux d'aménagement pour 2,6 M€ :

- Pointe presqu'île 853 k€
- Chemin vert 775 k€
- ZAC Folie-Couvrechef 327 k€
- Rives de l'Orne 200 k€
- Guillaume de Normandie 180 k€

- Guérinière 135 k€
- Grâce-de-Dieu 58 k€
- Tourville 45 k€

S'agissant des recettes d'urbanisme, seront budgétées des cessions sur **Tourville** pour 1 289 k€, sur **la pointe Presqu'île** pour 703 k€, sur **Guillaume de Normandie** pour 261 k€, sur **Guérinière liberté** pour 227 k€ et sur **Chemin-Vert** pour 129 k€.

Fonctionnement	Dépenses
011 - Charges à caractère général	3 780 000
dont Pointe Presqu'île	852 887
dont Chemin vert	775 000
dont Zac Folie-Couvrechef	327 000
dont Rives de l'orne	200 000
dont Guillaume de Normandie	180 000
dont Guérinière	135 000
dont Grâce-de-Dieu	57 500
dont Tourville	45 000
042 - Opérations d'ordre	25 000 000
Total Fonctionnement	27 610 887

Fonctionnement	Recettes
70 - Ventes de produits	2 610 887
dont Pointe Presqu'île	703 260
dont Chemin-Vert	129 402
dont Zac Folie-Couvrechef	
dont Rives de l'Orne	
dont Guillaume de Normandie	261 000
dont Guérinière	227 825
dont Grâce-de-Dieu	
dont Tourville	1 289 400
042 - Opérations d'ordre	25 000 000
Total Fonctionnement	27 610 887

Investissement	Dépenses
040 - Opérations d'ordre	25 000 000
Total Investissement	25 000 000

Investissement	Recettes
040 - Opérations d'ordre	25 000 000
Total Investissement	25 000 000

Total Budget	52 610 887
---------------------	-------------------

Total Budget	52 610 887
---------------------	-------------------

PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES

DÉPENSES

Objet	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Structure	Ev°2022/2021
FONCTIONNEMENT	173 884 488	172 848 044	169 600 975	172 558 503	170 793 497	172 043 487	68%	0,7%
Opérations réelles	142 448 113	139 933 836	133 436 191	138 682 140	136 193 073	137 368 122	55%	0,9%
Opérations d'ordre	31 436 375	32 914 208	36 164 784	33 876 363	34 600 424	34 675 365		0,2%
INVESTISSEMENT	74 415 608	80 326 445	87 264 406	77 481 136	73 356 090	79 568 950	32%	8,5%
Opérations réelles	37 115 608	44 026 445	51 964 406	43 633 236	39 988 190	47 196 760	19%	18,0%
Mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000	9 000 000	7 500 000	7 000 000	6 000 000		-14,3%
Opérations d'ordre	27 300 000	26 300 000	26 300 000	26 347 900	26 367 900	26 372 190		0,0%
TOTAL DÉPENSES	248 300 096	253 174 489	256 865 381	250 039 639	244 149 587	251 612 437	100%	3,1%
Opérations réelles	179 563 721	183 960 281	185 400 597	182 315 376	176 181 263	184 564 882		4,8%
Mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000	9 000 000	7 500 000	7 000 000	6 000 000		-14,3%
Opérations d'ordre	58 736 375	59 214 208	62 464 784	60 224 263	60 968 324	61 047 555		0,1%

RECETTES

FONCTIONNEMENT	173 884 488	172 848 044	169 600 975	172 558 503	170 793 497	172 043 487	68%	0,7%
Opérations réelles	147 634 488	147 598 044	144 350 975	147 260 603	145 475 597	146 721 297	60%	0,9%
Opérations d'ordre	26 250 000	25 250 000	25 250 000	25 297 900	25 317 900	25 322 190		0,0%
INVESTISSEMENT	74 415 608	80 326 445	87 264 406	77 481 136	73 356 090	79 568 950	32%	8,5%
Opérations réelles	31 929 233	36 362 237	41 049 622	35 054 773	30 705 666	37 843 585	15%	23,2%
Mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000	9 000 000	7 500 000	7 000 000	6 000 000		-14,3%
Opérations d'ordre	32 486 375	33 964 208	37 214 784	34 926 363	35 650 424	35 725 365		0,2%
TOTAL RECETTES	248 300 096	253 174 489	256 865 381	250 039 639	244 149 587	251 612 437	100%	3,1%
Opérations réelles	179 563 721	183 960 281	185 400 597	182 315 376	176 181 263	184 564 882		4,8%
Mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000	9 000 000	7 500 000	7 000 000	6 000 000		-14,3%
Opérations d'ordre	58 736 375	59 214 208	62 464 784	60 224 263	60 968 324	61 047 555		0,1%



PARTIE 3

LE RAPPORT
PAR POLITIQUES
PUBLIQUES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

La crise sanitaire, qui a largement perturbé la vie quotidienne des Français pendant plus d'un an, n'a, en revanche pas altéré les projets des entrepreneurs du territoire. À cette fin, Caen la mer travaille pour accompagner les chefs d'entreprise et pour leur offrir des conditions de développement de qualité.

AÉROPORT DE CAEN, LA RELANCE SE CONFIRME APRÈS LA CRISE

En 2021, la reprise du trafic initiée fin 2020 après le confinement s'est confirmée. Ainsi, le nombre de passagers est passé de 160 000 en 2020, à 200 000 en 2021.

Les travaux d'extension du parking usagers (475 places) qui ont débuté en novembre 2021 s'achèveront en avril 2022. La Communauté urbaine Caen la mer étudie par ailleurs la programmation pour l'extension de l'aérogare.

CONTRIBUTION À LA POLITIQUE PUBLIQUE « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT » – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

Le Boulevard Urbain Nord (BUN) a été livré à la fin de l'été 2020 et permet désormais de relier la RD 7, depuis le giratoire de la Bijude, à la route de Lion sur mer (RD 60).

Il s'inscrit dans le projet global du développement du plateau Nord de Caen (EPOPEA). Son objectif est de maintenir et de développer l'attractivité de ce pôle, avec notamment le désengorgement de la RD 7.

2021 sera marquée par le démarrage des travaux de la bretelle de sortie du boulevard périphérique nord extérieur vers la route de Lion sur mer (RD60), dite « **bretelle Hamelin** » qui viendra compléter la desserte routière sur l'est d'EPOPEA, notamment dans le cadre de l'opération de reconstruction du CHU.

En 2021, la dynamique EPOPEA a continué de se structurer autour des entreprises, des établissements hospitaliers, des organismes de recherche, des acteurs de l'enseignement supérieur et des autres collectivités parties prenantes sur ce super campus.





LA LIBERTÉ
S'EST IGNORÉ

Ainsi, les travaux visant à la reconstruction du laboratoire de l'ENSI Crismat (environ 14,7 millions d'€ TTC) ont débuté en mai 2021. Symbole d'excellence, ce laboratoire de physique et de chimie des matériaux nécessitait une nouvelle coque pour accueillir des équipements de pointe, dont un nouveau liquéfacteur.

La maison des chercheurs est lancée avec l'approbation de la concession de travaux à la SPL EPOPEA en décembre 2021. Les études vont démarrer, permettant ainsi la construction d'un bâtiment TOTEM comprenant 80 logements. L'objectif est d'accueillir et d'attirer les chercheurs internationaux comme nationaux et de leur permettre de loger au centre du super campus, à proximité des entreprises et des laboratoires de recherche. Cette maison des chercheurs doit permettre de favoriser les échanges entre scientifiques de différentes institutions. C'est également un lieu de vie, vitrine du dynamisme d'EPOPEA.

La dynamique EPOPEA s'est vue renforcée également avec la création d'un « prix de l'excellence EPOPEA », attribué dans le cadre d'une soirée de conférences de haut niveau, intitulée EPOPEA fête la science. Ainsi la société LOOP DE SCIENCES associée à l'entreprise ELDIM et au CHU se sont vues remettre un trophée symbolisant leur collaboration exemplaire sur ce projet d'intérêt public.

UNE POLITIQUE D'ATTRACTIVITÉ PLUS EFFICACE

Après deux années marquées par la crise sanitaire, de nombreux habitants des grandes métropoles réfléchissent de plus en plus à changer de vie et à s'installer dans des agglomérations de taille moyenne qui offrent un cadre de vie de qualité. C'est dans cet esprit que Caen la mer continuera à promouvoir le territoire auprès des publics cibles.

1 – Toucher nos cibles, les jeunes couples parisiens (25/40 ans) qui pourraient souhaiter quitter Paris :

- Campagnes télévisuelles sur le replay TF1 / M6 / France TV
- Présence sur des salons parisiens dédiés à l'emploi des cadres, notamment les salons APEC et Top-Recrutement cadres et/ou événements dédiés comme « Je m'installe en bord de mer » en octobre 2021 aux Côté des départements de la Manche et du Calvados.
- Renouvellement de l'événement « Caen-Calvados, votre nouveau pari » : à Paris (septembre/octobre) visant à séduire un public parisien pour une nouvelle vie, un nouveau challenge pro ou un prochain week-end.
- Poursuite de notre présence dans la presse écrite nationale, notamment dans des dossiers récurrents dédiés à la mobilité personnelle et/ou professionnelle mais aussi dans la presse CSP +.

2 – Renforcer notre présence sur les réseaux sociaux :

- En collaboration avec Caen Normandie Développement, poursuite de la dynamique engagée avec les vidéos destination emploi. Campagne de promotion de courts clips (30" à 45") : témoignages de jeunes cadres et/ou entrepreneurs venus à Caen pour une nouvelle aventure professionnelle et d'entrepreneurs locaux expliquant leur réussite et leur souhait de développement et de recrutements. Cette opération fait suite à la campagne 2019 dédiée à la promotion des « 10 bonnes raisons de parier sur Caen-Normandie ».

3 – Partager la démarche en intra-muros :

- Lancement d'un réseau actif de porte-paroles, relais d'informations et veilles d'opportunités, constitué par les acteurs locaux des milieux économiques.
- Renforcement des liens avec le monde économique local, notamment en appui à leurs recrutements comme à l'accueil de leurs nouveaux collaborateurs.
- Présence des totems Caen-Normandie sur le littoral et dans la Ville de Caen devant des bâtiments emblématiques (Hôtel de Ville, Mémorial, bibliothèque Alexis de Tocqueville).

3 NOUVEAUX PROJETS VIENDRONT COMPLÉTER ET RENFORCER CE DISPOSITIF :

Nouveau clip promotionnel :

- Le précédent clip datant de 2017, une actualisation du clip en cohérence avec nos cibles et les messages à faire passer est nécessaire.

Visuel publicitaire :

- Pour accompagner le nouveau slogan, plusieurs visuels seront créés en 2022. Ces visuels permettront également de s'adapter à nos cibles et actions.

Caen Cause Normand 4 :

- Rendez-vous régulier des habitants, le dernier Caen Cause Normand a eu lieu en février 2019. Cette grande soirée a pour objectif de renforcer la fierté des habitants à travers des témoignages de personnalités locales et régionales qui concourent, à travers leurs parcours personnels, au rayonnement du territoire.



COMMERCE

En complément des travaux d'embellissement du centre-ville qui ont été lancés au cours du mandat précédent, l'équipe municipale poursuit sa politique d'accompagnement des professionnels avec la mise en place d'animations récurrentes mais également avec des dispositifs de soutien liés à la crise : les exonérations et mesures fiscales à destination des commerces de proximité, le redéploiement des terrasses.

L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-VILLE AU CŒUR DU PROJET POLITIQUE

Parce que la concurrence d'internet se fait de plus en plus pressante, la Ville s'est engagée depuis 2014 dans un projet ambitieux de redynamisation destiné à rendre encore plus attractif son cœur historique et ses commerces de proximité.

À cette fin, les projets lancés au cours du mandat précédent et qui ont toute leur pertinence seront poursuivis : construction de la Halle gourmande, de restaurants, de quelques cases commerciales, de bureaux et d'une offre de cinéma d'art et d'essai sur l'ancien parking qui longe la préfecture et la Poste Gambetta ainsi que la transformation du Palais Fontette en centre de congrès/hôtel.

DES TERRASSES QUI GARANTISSENT L'ANIMATION DE LA VILLE

Exploitées sur proposition de la Ville afin de soutenir les bars et restaurants marqués par la crise Covid, les terrasses étendues seront reconduites dans un format et des conditions qui répondent à deux enjeux majeurs : le renforcement de l'attractivité de la ville et le respect des riverains.

DES ANIMATIONS PRÉVUES POUR L'APRÈS COVID

En 2022, dans cette période particulièrement difficile, la Ville souhaite rester au plus près de ses commerçants et les accompagner, notamment via des dispositifs ou des outils permettant de maintenir leur activité et si possible favoriser les flux en centre-ville, la fréquentation et la visibilité des commerçants (Novembre Gourmand, animations de Noël, exposition *Le Chat déambule* de Philippe Geluck).

Elle tient également à maintenir un lien fort entre tous les acteurs du commerce via notamment des actions d'accompagnement d'animations, de pilotage d'animations, la tenue de rendez-vous, l'accueil des nouveaux commerçants, des rencontres et réunions régulières.

Il apparaît nécessaire, dans le contexte difficile actuel, d'accompagner par la mise en place d'actions et d'opérations nouvelles, les commerces et conforter la capacité de maintien de l'activité économique de la ville.

LUTTER CONTRE LA VACANCE

Les données de l'Observatoire mis en place par la Ville en 2017 confirment que la ville bénéficie toujours d'une bonne dynamique commerciale mais fragile dans le contexte actuel.

Pour faire face à la vacance commerciale des centres-villes, une stratégie commerciale est essentielle. De plus, à l'heure de la crise sanitaire, la question de la maîtrise foncière de l'immobilier commercial devient cruciale.

Aujourd'hui, dans une démarche prospective, il s'avère nécessaire de trouver les outils pour permettre au centre de Caen de fédérer les acteurs afin de maintenir un rayonnement à l'échelle de l'Agglomération, voire au-delà. Avec son patrimoine bâti historique et culturel, ainsi que ses équipements, le centre-ville doit rester plus attractif que les zones périphériques.

La Ville a déjà globalement intégré qu'une réflexion globale pour attirer des enseignes nationales et développer une diversité commerciale doit être mise en œuvre : adaptation des surfaces commerciales existantes ou à créer aux exigences du commerce actuel.



LA STRATÉGIE MUNICIPALE A POUR OBJECTIFS DE :

- Faire évoluer l'offre : préserver la diversité commerciale, favoriser l'originalité de l'offre, développer le commerce et service de proximité, renforcer les secteurs marchands sous-représentés.
- Développer le rayonnement régional du centre-ville de Caen et sa vocation de pôle régional en attirant des enseignes complémentaires/locomotives commerciales. Le remembrement commercial pourrait permettre d'accroître les surfaces commerciales grâce à des opérations d'acquisition foncière mises en place sur des périmètres précis : adaptation des surfaces commerciales existantes ou à créer aux exigences du commerce actuel.
- Offrir des conditions locatives adaptées aux besoins propres de chaque activité, en adéquation avec le marché.
- Accompagner la politique en matière d'habitat : reconquérir les étages laissés vides, développer le logement en centre-ville, anticiper les mutations commerciales. La vision est celle d'une foncière territoriale portant des actifs très divers, mais toujours avec des commerces en RDC afin de concentrer l'intervention.
- Renforcer l'attractivité de l'offre commerciale et du parcours marchand, travailler sur les ruptures commerciales dans le centre-ville, concentrer la commercialité sur les parcours marchands, mais également travailler sur l'uniformisation commerciale en mettant en place par exemple un périmètre de sauvegarde (limiter le nombre de licences restaurants, de licences 4, d'agences immobilières, d'établissements bancaires sur une rue...).

- Transformer les autres locaux vacants en services médicaux, professions libérales, logements, permettant ainsi d'initier un changement de destination lorsque la commercialité est trop faible et contribuer à restaurer une attractivité.

La création d'une foncière locale peut être un outil majeur de lutte contre la vacance commerciale et de redynamisation commerciale, post-covid, permettant par ailleurs de peser sur les loyers.

La stratégie de la Ville de Caen est donc d'agir en deux temps :

- 1/ créer et développer un outil « Foncière commerces », dans l'objectif de porter des opérations d'investissement.
- 2/ s'appuyer dans un second temps sur une concession d'aménagement porté par un opérateur chargé d'identifier et capter les opportunités pour mener à bien la politique foncière commerciale de la ville.

SOUTENIR LE COMMERCE CAENNAIS

La Ville poursuivra son action en faveur des associations de commerçants, l'objectif étant d'accompagner les professionnels sédentaires notamment dans leurs offres d'animations commerciales.

La Ville continuera également à accompagner ses commerçants non sédentaires sur les différents marchés de Caen en soutenant des actions destinées à valoriser nos atouts et notre terroir local.



CULTURE

Comme l'a pointé le diagnostic du projet de territoire, Caen dispose d'une grande richesse et diversité culturelle. Associations, établissements culturels structurants, labels nationaux, grands événements culturels, collectifs artistiques innovants... : tous les projets portés ou soutenus par la Ville contribuent au rayonnement et à l'attractivité de Caen, notamment grâce à la recherche permanente de l'excellence et de l'innovation au bénéfice de tous les publics, habitants et visiteurs. La Ville de Caen poursuit sa politique culturelle avec l'objectif de placer la création au cœur de la cité et à portée de tous, de développer la médiation entre artistes et publics et de renforcer la valorisation du patrimoine.

LA CRÉATION ET LA RECHERCHE COMME FONDAMENTAUX DE LA CULTURE

Subventions aux associations : 1 955 000 €
(hors DSP et budget annexe)

La diversité de la vie culturelle d'un territoire repose en partie sur la qualité des conditions de travail des artistes. La Ville de Caen veille à consolider les écosystèmes d'accompagnement et à ouvrir de nouveaux lieux de création pour les artistes. La Ville soutient le milieu artistique depuis l'émergence de nouveaux talents (ex. Prix Jeune Création) jusqu'à la stabilisation de leurs conditions de travail, tout en donnant une visibilité accrue aux artistes du territoire grâce à Avis de Grand Frais.

Une attention particulière est portée au déploiement des résidences d'artistes, que ce soit à travers le partenariat initié avec les bailleurs sociaux, avec les MJC ou dans le cadre des chantiers artistiques d'Éclat(s) de rue. De même, le développement du projet du Studio 24 permet d'offrir aux compagnies un véritable lieu de travail et de représentation (un investissement de 20 000 € en matériel est également prévu).

Les deux comités de fonds d'aide, l'un dédié au spectacle vivant, l'autre aux arts plastiques et visuels, poursuivront leurs travaux de manière à conduire une analyse collégiale des demandes de subvention des artistes du territoire et émettre des propositions (aide directe à un projet, conventionnement pluriannuel, aide à des structures d'accueil des artistes...).

Par ailleurs, la Ville développe des dispositifs de médiation permettant de favoriser le contact entre les artistes, les œuvres et les publics, notamment au travers du Contrat Territoire, Enfance, Jeunesse signé avec la DRAC et l'Éducation nationale.

En 2022, l'enveloppe totale des subventions connaît une augmentation exceptionnelle. Elle permettra de maintenir le haut niveau de soutien aux artistes tout en renforçant le soutien aux projets et en accompagnant Normandie Impressionniste.

DE GRANDS ÉVÈNEMENTS CULTURELS FÉDÉRATEURS

De nombreux temps forts rythment la vie culturelle de la cité. Portés par des associations ou conduits directement par la Ville de Caen comme Époque, le salon des livres de Caen (**283 000 €**) et Éclat(s) de rue (**459 500 €**). Ces grands rendez-vous bénéficient de la reconnaissance des réseaux professionnels et artistiques mais ont souffert du contexte sanitaire avec notamment des annulations en 2020.

2021 a donné lieu à une version numérique du salon du livre Époque et au renforcement des chantiers artistiques d'Éclat(s) de rue. 2022 sera notamment l'année d'une relocalisation intégrale d'Époque à l'Hôtel de Ville.

LE DÉPLOIEMENT DES ACTIONS DES ÉTABLISSEMENTS STRUCTURANTS

Les établissements culturels poursuivent leurs objectifs de sensibilisation et d'ouverture au public mais également d'accueil de créations venues de divers horizons.

Le musée des Beaux-Arts s'enrichira de l'acquisition de la sculpture Lou de Jaume Plensa (déjà installée au château) et le musée de Normandie développera la mission Patrimoine nouvellement identifiée au sein des services du Château. Une enveloppe de 782 250 € est proposée.

Le Théâtre de Caen (4 020 000 € – subvention au budget annexe) connaîtra une programmation riche de nouvelles créations mais également chargée au cours des années 2022 et 2023, en raison du report des spectacles du premier semestre 2021 annulés en raison du Covid.

Le Mémorial, qui a pu faire face à la crise en 2020 avec le soutien de la Ville, a connu une reprise encourageante de son activité au deuxième semestre 2021, malgré la persistance de l'absence des touristes étrangers. Les travaux d'entretien du propriétaire pour le Mémorial (**1 035 500 €**) se poursuivent conformément au contrat de Délégation de Service public.



Le Zénith a pu bénéficier en 2021 du renouvellement de ses sièges, des sols et peintures intérieures et du réaménagement de son espace billetterie. Un nouveau contrat de DSP devra être conclu en 2022. Il permettra d'établir un nouveau programme de travaux d'entretien.

Le Cargö quant à lui a transformé la crise sanitaire et les fermetures corrélatives en opportunités pour consolider son redressement. Il a reconstruit des fonds associatifs et rédigé un nouveau projet culturel et artistique qui met l'accent sur l'accompagnement des amateurs et des professionnels émergents (**664 000 €**).

LE CHÂTEAU, PIÈCE MAÎTRESSE DE L'AMBITION PATRIMONIALE

Le Schéma directeur de conservation et de valorisation du Château de Caen prévoit sur trente ans de nombreuses opérations d'aménagement afin de redonner de la lisibilité et de la convivialité à ce monument historique qui s'appuiera également sur un projet artistique, culturel et touristique pour construire ses actions de demain.

L'opération B (enveloppe 2016-2024 : **16 254 495 €**), concentrée sur l'intérieur de l'enceinte redonnera toute sa place au château. Il deviendra à la fois un lieu de vie pour les Caennais, qui disposeront d'un grand parc paysager en cœur de ville, mais également un haut lieu de découverte pour les touristes qui bénéficieront de nouveaux locaux d'accueil et d'un centre d'interprétation de ce site exceptionnel. Une enveloppe de **550 000 €** est inscrite en 2022.

DES INVESTISSEMENTS CONTRIBUANT AUX DYNAMIQUES URBAINES AUTANT QUE CULTURELLES

Le nouveau Théâtre des Cordes, géré par la Comédie de Caen – CDN, a été livré à la rentrée 2021. Des ajustements restent à réaliser sur les équipements matériels, qui se feront hors de l'enveloppe dévolue aux travaux.

2022 permettra la restauration de l'orgue de l'église Saint-Jean et le relevage de l'orgue de l'église Saint-Pierre (**230 000 €**) ainsi que la rénovation de la toiture de la maison Yvonne Guégan (**120 000 €**), récemment donnée à la Ville par l'association des Amis d'Yvonne Guégan.

L'opération de transformation des Ecuries Lorge se poursuivra également (**3 250 000 €** en 2022). Centre militaire de remonte équestre à grand intérêt patrimonial, les écuries Lorge participent d'un projet global de dynamisation du quartier Lorge, avec l'installation du nouveau FRAC qui a ouvert ses portes en juin 2019. Face à l'ancienne maison des associations reconvertie en pépinière culturelle au 1^{er} étage, les écuries réhabilitées devraient accueillir en 2023 l'association AMAVADA et son projet d'éducation populaire par la culture, et le 360, nouveau lieu de travail pour les musiciens locaux. Ce projet, d'un montant total de 5 895 000 €, devrait recevoir 2 952 273 € de subventions de la part des partenaires.

Enfin, le B3, nouveau lieu d'hébergement des activités du collectif artistique le Bazarnaom, achèvera ses travaux d'installation avec notamment la mise aux normes ERP du Bal monté. Le Tunnel Drouet pourra être mis hors d'eau et hors d'air, sous réserve d'un accompagnement de l'EPFN pour le renouvellement des friches (**600 000 €** inscrits au BP 2022).

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – TOURISME

La crise sanitaire a eu des conséquences économiques sur le secteur touristique jusqu'à la fin du premier trimestre 2021. Encore marquée par l'absence des visiteurs anglo-saxons, l'année s'est achevée sur un bilan positif grâce à la mise en place d'expositions événementielles qui ont trouvé leur public. L'objectif 2022 est de conforter ce retour des touristes avec des offres de slow tourisme, des expositions et la création d'un pass « city tour » plus complet que l'actuel.

LE CHAT DE GELUCK QUITTE CAEN

Après Paris et Bordeaux, l'exposition de statues monumentales « Le Chat déambule » qui s'est installée dans Caen au mois d'octobre dernier, va rejoindre Genève à la mi-février.

La seconde exposition de l'artiste belge Philippe Geluck, présentée dans la salle du Scriptorium de l'hôtel de ville de Caen, qui a accueilli 11 862 visiteurs au 21 novembre, sera démontée le 31 janvier prochain.

TOURISME MÉDIÉVAL

Au mois de juillet dernier, le Banquet Fantastique a été de nouveau organisé dans l'enceinte du château après une année blanche due à la situation épidémique.

En 2022, cette fête médiévale, qui a pour ambition d'accueillir les habitants, MJC et touristes, sera reconduite.

LABEL CRUISE FRIENDLY

L'office de tourisme de Caen la mer travaille à l'obtention d'un label de qualité croisière afin de renforcer l'attractivité du territoire pour l'accueil des visiteurs qui privilégient ce type de vacances. Ces derniers dépensent, selon les études menées, plus de 200 \$ par jour lors de leurs escales. Un point positif pour nos commerces et musées locaux.

VALORISATION DES BOUCLES CYCLABLES

En 2022, les équipes de l'office de tourisme intercommunal vont renforcer la promotion des boucles cyclables de l'agglomération afin d'attirer des visiteurs du slow tourisme. Une démarche qui entre pleinement dans les objectifs fixés par le maire-président sur la poursuite d'une transition écologique transversale.

CRÉATION D'UN CITY PASS TOUT-EN-UN

Parce que les touristes réservent de plus en plus leurs vacances depuis leur domicile, parce qu'ils sont de plus en plus sensibles aux offres clé en main, le président de Caen la mer a souhaité, en lien avec l'office de tourisme, créer un city pass qui permettra aux visiteurs de choisir les attractions, offres culturelles en fonction de leurs aspirations.

OUVERTURE D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT ET D'ACCUEIL DE CAMPING-CARS PRÈS DU MÉMORIAL

La Ville de Caen finalise l'installation en 2021 de la première aire de camping-car aménagée à Caen. Elle permettra de stationner 20 camping-cars près du Mémorial, rue des Roquemonts.

L'aire est clôturée, végétalisée et arborée pour s'intégrer parfaitement dans son environnement. Le site a été choisi, en 2020, pour sa facilité d'accès et sa proximité des grands axes de circulation. Cette aire, payante, disposera de services également tarifés indispensables pour un stationnement jusqu'à trois jours (aire de vidange, électricité) sans créer de concurrence à l'hôtellerie de plein air existante. Il s'agit de répondre à une demande de stationnement de proximité à laquelle la Ville de Caen ne répondait pas de façon satisfaisante jusqu'à présent.

L'ensemble est paysager, avec 16 arbres et des haies séparatives, assurant aux visiteurs un espace soigné et qualitatif sur le plan environnemental.

Les camping-caristes pourront facilement rejoindre le centre-ville en utilisant la piste cyclable ou en prenant le bus dont l'arrêt est tout proche. Les véhicules pourront également rejoindre le périphérique rapidement pour entrer ou sortir de la Ville.

Les travaux de voirie, d'éclairage et d'espaces verts s'élèvent à 336 000 € TTC.

L'aire est dotée d'une aire de services (vidange et eau potable), positionnée à l'entrée pour faciliter les manœuvres, et de 4 bornes électriques. Le séjour dans l'aire de camping-car sera limité à 3 jours, soit 2 nuitées, conformément au règlement de Caen la mer. Les tarifs ont été définis selon ce qui est pratiqué à l'échelle de la communauté urbaine : 5,50 € pour accéder à l'aire de services et 12 € la nuitée.

La gestion de l'aire de camping-car est confiée à la société Camping-car Park, à l'issue d'un appel d'offres. D'une durée globale de 5 ans, le marché de prestations, pour la location des équipements, l'exploitation, la gestion, l'assistance et la maintenance de l'aire de camping-car, s'élève à 22 831,20 € TTC par an.



© Julie Urvoey

L'objectif est donc d'ouvrir l'aire de camping-car pour les fêtes de fin d'année.

L'aire sera entièrement automatisée dans son fonctionnement et sa régie de recettes sera assurée par Camping-car Park. Les recettes d'exploitation de l'aire de camping-car sont estimées à 45 000 € TTC par an (hypothèse basse de 50 % d'occupation) et seront reversées à la Ville chaque mois. Un contrôle de sa gestion (fréquentation, fonctionnement, promotion) sera effectué régulièrement par la Ville grâce à une plateforme dédiée. Des contacts de professionnels locaux sont référencés pour intervenir en cas de problème, l'aire restant accessible 24h/24, 7 jours/7 et 365 jours/an.

GUILLAUME ET MATHILDE AURONT LEUR STATUE

Capitale du duc de Normandie, Caen n'a pourtant aucune représentation de Guillaume le Conquérant et Mathilde sur l'espace public. L'office de tourisme et la Ville de Caen travaillent main dans la main afin de réparer ce manque.

Pour ce faire, ils ont fait appel à un artiste local, Claude Quiesse. Cette statue moderne sera implantée dans le secteur du château ducal, lieu emblématique de l'histoire médiévale de Caen.



© Arnaud Poirier



L'année 2021 a permis de commencer à mettre en œuvre les axes prioritaires identifiés en matière d'action internationale : conforter et redynamiser la coopération avec nos partenaires historiques (Würzburg, Portsmouth, Nashville et Alexandria), lancer le projet Caen Nordic, concrétiser notre jeune coopération avec la Ville de Lévis au Québec, relancer nos actions de solidarité avec la Ville de Thiès au Sénégal et faire rayonner Caen à l'international avec en ligne de mire l'année 2025 et le Millénaire. Ces axes prioritaires sont reconduits en 2022.

LA COOPÉRATION AVEC NOS PARTENAIRES HISTORIQUES

2022 sera notamment l'année des 60 ans d'amitié avec Würzburg. Elle sera également l'occasion de concrétiser nos échanges : dispositif d'emplois saisonniers, échanges culturels, projets de mobilité entre les écoles des deux villes, échanges entre les services des espaces verts...

Avec Nashville et Alexandria, les contacts sont réguliers et la Ville de Caen s'appuie sur des étudiants caennais dans le cadre d'un projet tutoré mené en partenariat avec l'IAE de Caen.

LE LANCEMENT DU PROJET CAEN – NORDIC

Caen a lancé en 2021 le projet Caen Nordic pour faire de Caen la terre d'accueil des pays nordiques et baltes en France (Danemark, Norvège, Suède, Finlande, Islande, Estonie, Lettonie et Lituanie).

Ainsi, Caen a proposé un appel à initiatives Caen Nordic pour mettre en lumière les actions existantes et impulser le développement de nouvelles initiatives sur le territoire qui seront labellisées « Caen Nordic ». 40 projets ont été labellisés en 2021 dans des domaines divers : culture, développement économique ou encore enseignement supérieur et recherche. Cette action sera poursuivie en 2022. Un espace Caen Nordic a vu le jour à la bibliothèque Alexis de Tocqueville, dont l'animation sera poursuivie en 2022. Cet espace a vocation à accueillir l'ensemble des initiatives en lien avec le monde nordique. Une œuvre d'art sera également installée de manière pérenne sur le parvis devant la Bibliothèque Alexis de Tocqueville en juin 2022 pour symboliser les liens entre Caen et le monde nordique. D'autres actions, dans le cadre de Caen Nordic, seront développées comme l'accueil d'ambassadeurs, l'organisation de missions de travail, la participation à la Foire Internationale, l'organisation des 30 ans des Boréales ou encore la recherche de compagnies pour Éclat(s) de rue.

LA COOPÉRATION CAEN – LÉVIS VERS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Après la signature d'un accord de coopération en 2019 avec la Ville de Lévis au Québec, les échanges se sont concrétisés entre les deux collectivités. En décembre 2021, l'organisation d'une mission à Lévis va permettre à des entrepreneurs du territoire de développer leurs activités outre-Atlantique, de

s'ouvrir à une autre culture d'affaires et d'échanger sur nos expériences en matière de développement économique.

En 2022, ce sera au tour de Caen d'accueillir une délégation constituée d'entrepreneurs de Lévis. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds Franco-Québécois pour la Coopération Décentralisée du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères en France et du Ministère des Relations Internationales et de la Francophonie au Québec.

LE RENOUVEAU DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC THIÈS AU SÉNÉGAL

2022 sera l'année des 30 ans d'amitié avec Thiès, deuxième plus grande ville du Sénégal.

Dans le cadre de la convention avec l'association CITIM, la MJC du Chemin-Vert accueillera une jeune sénégalaise en service civique à compter de début 2022 suite à un rapprochement avec le Centre d'Écoute et d'Encadrement pour le Développement Durable (CEEDD) de Thiès qui lutte contre la pauvreté en milieu urbain et dont l'objectif vise à développer les compétences des femmes et ainsi encourager leur autonomie.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS À VOCATION INTERNATIONALE

En matière de soutien aux associations, il est prévu d'accorder de manière équitable une subvention de fonctionnement pour la gestion courante de chaque association.

Dans le cadre de l'appel à initiatives Caen Nordic, la Ville de Caen souhaite encourager les associations à concevoir des projets concrets à l'international.

OUVRIR DES OPPORTUNITÉS À L'INTERNATIONAL POUR NOS JEUNES

L'ouverture à l'international est un facteur qui contribue à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché de l'emploi. C'est pourquoi la Ville de Caen s'engage à proposer à ses jeunes des opportunités, notamment grâce au dispositif d'emplois saisonniers en lien avec nos villes partenaires et les établissements d'enseignement supérieur du territoire, mais également dans le cadre d'un accord avec l'association CITIM. Enfin, un projet Erasmus + a été déposé en vue de mettre en œuvre des projets de mobilités entre des écoles partenaires.

VIVRE ENSEMBLE À CAEN

PARTICIPATION CITOYENNE, PROXIMITÉ, VIE ASSOCIATIVE ET POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de participation citoyenne et de la vie associative repose sur 3 piliers : la concertation, le soutien actif aux associations et l'innovation. Les objectifs poursuivis par la Ville sont de renforcer la relation Ville-citoyen et de renouveler les méthodes de participation citoyenne avec notamment le lancement de la nouvelle plateforme « Je participe à Caen ! ». La Ville de Caen soutient activement les initiatives portées par le monde associatif, qui contribuent à animer la cité, à renforcer le lien entre les générations et à assurer la cohésion sociale.

L'innovation, axe majeur, est illustrée notamment par le projet d'hôtel des associations du Chemin-Vert, dont le modèle de gouvernance sera à construire avec les acteurs associatifs.

LA CONCERTATION

UN SOCLE FONDATEUR

La Ville de Caen dispose d'une solide expérience de démocratie locale à travers les instances de participation citoyenne existantes : les conseils de quartiers, le conseil de la vie associative, les conseils citoyens... et la réalisation de plus de 50 projets dans le cadre des contrats de quartiers.

L'objectif poursuivi consiste à renforcer la relation Ville-citoyen et à renouveler les méthodes de l'action publique.

Dans cette logique, la Ville a tout d'abord souhaité rédiger une charte et créer un label définissant des principes fondateurs, une éthique, une culture et une pratique de la participation. Ceux-ci ont été travaillés en concertation avec les conseillers de quartiers et les acteurs locaux.

DES INSTANCES RENOUVELÉES

Les 4 Pôles de vie de quartiers, au cœur de la démarche, ont accompagné le renouvellement de ces instances en informant les habitants et en mobilisant l'ensemble des associations et des acteurs locaux.

Pour 2022, la somme de 55 600 € est proposée pour accompagner les conseils de quartiers caennais dont 38 000 € seront dédiés au financement de projets d'animation, non recevables dans le cadre du budget participatif.

L'année 2022 sera également marquée par le renouvellement du **Conseil de la Vie Associative caennais. 4 000 € sont dédiés à son accompagnement.**

Lieu privilégié d'information et de concertation autour des projets à destination des associations, le Conseil de la Vie Associative sera associé à l'organisation de deux temps forts :

- Une valorisation du bénévolat. Un **budget de 3 000 € sera consacré à l'organisation d'un temps fort.**
- Et **une journée portes ouvertes du 1901**, qui héberge plus de 60 associations de tous domaines confondus. **La somme de 3 000 € est provisionnée à ce titre.**



© Solvieg de La Hougue

DE NOUVEAUX OUTILS FAVORISANT LA PARTICIPATION CITOYENNE

En 2021, la Ville a déployé une plateforme numérique participative, « Je participe à Caen ! » ayant pour périmètre la Ville de Caen.

Cette plateforme s'adresse à tous les citoyens, habitants ou acteurs locaux et permet :

- D'animer les budgets participatifs,
- De proposer des consultations de proximité aux habitants des 12 quartiers,
- De publier l'agenda des réunions publiques et des conseils de quartiers et partager leurs comptes rendus.

Organisé dans le cadre de la politique de participation citoyenne, le budget participatif permettra aux Caennais de proposer des projets destinés à améliorer leur cadre de vie.

L'enveloppe allouée correspond à 2 millions d'euros par appel à projets.

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LES QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE

La mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le territoire de Caen la mer repose sur un document unique : le Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération caennaise.

Co-animé par la Communauté urbaine Caen la mer et l'État, ce contrat permet la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques (emploi, insertion sociale et professionnelle, éducation, sécurité, santé, rénovation urbaine...) dans le cadre d'une démarche intégrée répondant aux enjeux de développement économique, urbain et de cohésion sociale existant sur ces territoires en difficulté.

La somme de 60 000 € est proposée afin de co-financer des projets émanant de ces feuilles de route, en plus des 137 000 € consacrés à l'appel à projets du contrat de ville.

LA CONSOLIDATION

UN SOUTIEN ACTIF AUX ASSOCIATIONS CAENNAISES

La Ville de Caen met à disposition des associations des moyens logistiques, humains, et financiers.

Le 1901, Maison des associations (MDA) a pour vocation de promouvoir et faciliter la vie associative locale.

Les services proposés au sein de cet équipement sont nombreux :

- Domiciliation sociale,
- Mise à disposition de stockage,
- Prêts de bureaux ou de salles
- Mais aussi conseils en matière juridique, fiscale et administrative.

Près de 300 associations ont pu bénéficier d'un accompagnement en 2021.

LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE TOUJOURS PLUS VISIBLE EN CŒUR DE VILLE

La manifestation « Place aux Assos » est devenue un véritable baromètre de la vitalité associative locale.

L'enjeu de l'édition 2022 : accueillir toujours plus d'associations et valoriser la diversité de ces acteurs, partenaires incontournables de notre ville. **46 000 € sont provisionnés à ce titre.**



ET DANS LES QUARTIERS...

En 2020, le dispositif « Mon Quartier animé » avait été pour la première fois décliné en 'Mon Quartier d'été' avec pour objectif d'organiser lors de la période estivale, des temps d'animation et de convivialité pour l'ensemble des Caennais et plus particulièrement les habitants ne pouvant partir en vacances.

Le budget de 63 500 € alloué par la Ville pour ce dispositif est reconduit pour 2022.

UNE ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ POLYVALENTE

Les quatre Pôles de Vie des Quartiers caennais contribuent à construire une administration de proximité à l'écoute des citoyens.

Depuis janvier 2020, les des Pôles de vie des quartiers, Centre Sud-Ouest et Nord-Est ont été labélisés 'Espaces France services'. Les Pôles de vie des quartiers Nord-Ouest et Rive droite ont été labellisés à leur tour en janvier 2021.

Il s'agit pour la Ville de renforcer et d'améliorer l'offre déjà existante de services publics de proximité dans le cadre d'une généralisation des démarches administratives numériques.

La somme de 340 000 € est proposée afin de réaménager l'accueil du Pôle de vie des quartiers Nord-Est en 2022.

DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ RÉNOVÉS

En complément de cette offre de services, la Ville de Caen offre la possibilité aux associations de bénéficier de prêts de salles au sein des 20 équipements de proximité implantés sur l'ensemble du territoire caennais : 16 maisons et salles de quartiers et quatre Pôles de vie. Leur utilisation permet de promouvoir les activités associatives locales et de contribuer au dynamisme des quartiers.

La somme de 250 000 € est proposée afin de rénover la maison de quartier Saint-Paul.

La somme de 174 000 € permettra quant à elle de continuer à moderniser les autres équipements en 2022, dont la salle de spectacle de la maison de quartier Venoux.



L'INNOVATION

LE FUTUR HÔTEL DES ASSOCIATIONS DU CHEMIN-VERT

La création de l'Hôtel des associations du Chemin-Vert s'inscrit dans le cadre du Programme de Renouveau Urbain du quartier engagé depuis 2014.

Situé sur la Grande Promenade au cœur des habitations, l'Hôtel des Associations du Chemin-Vert est un signe fort donné aux habitants et aux associations du quartier pour :

- valoriser le tissu associatif du quartier et renforcer la lisibilité de ses actions auprès des habitants,
- favoriser la dynamique inter-associative et le développement des projets,
- expérimenter de nouvelles formes de gestion dans le cadre d'un partenariat Ville-associations.

Le coût opération global est de 3 100 000 € TTC.

DES PARTENARIATS INNOVANTS

Une autre forme de gouvernance partagée ville/associations, est par ailleurs en cours de mise en œuvre au sein de la maison de quartier Sainte-Thérèse, équipement qui accueille l'ensemble des activités du Tiers lieux Rive Droite depuis septembre 2021.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche d'animation renouvelée pour favoriser la vie du lieu au sein du 1901, un appel à manifestation d'intérêt sera également lancé début 2022 avec 4 objectifs principaux :

- proposer un projet global relatif à l'utilisation des locaux libres du rez-de-chaussée,
- contribuer à la dynamique d'animation du lieu,
- faire du hall d'entrée un lieu de vie et d'échanges,
- favoriser l'accueil et la présence des jeunes au sein de la structure, promouvoir leur engagement citoyen.

ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE

En 2021, un engagement municipal fort s'est poursuivi dans le cadre de la crise sanitaire pour accompagner les équipes éducatives dans l'accueil des élèves à l'école. L'année 2022 sera marquée par la poursuite de cet accompagnement dans le cadre d'un protocole sanitaire exigeant mais aussi par le renforcement des moyens alloués en fonctionnement, notamment par l'achat d'outils numériques. En 2022, la ville consolidera l'application des dispositions de la loi EGalim avec l'achat de 55 % de produits labellisés, dont 20 % de bio, dans le cadre du marché de denrées alimentaires pour les cantines scolaires.

L'ÉCOLE AU CŒUR DU PROJET MUNICIPAL

La persistance de la crise sanitaire conduit à porter une attention particulière à l'accompagnement des équipes éducatives dans l'accueil des élèves à l'école. Les moyens humains et matériels restent mobilisés au plus haut pour répondre aux exigences du protocole sanitaire de l'Éducation nationale. Le renfort des équipes d'agents d'entretien et l'achat de produits virucides restent une priorité.

Dans le cadre des parcours éducatifs et du projet éducatif global, un soutien particulier sera accordé aux différents projets proposés par les enseignants et les associations. Le développement durable sera notamment une thématique largement abordée. L'aménagement paysager des cours d'école sera également une action impulsée de façon concertée avec les équipes éducatives dans un objectif de verdissement de ces espaces.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Les effets de la crise sanitaire risquent d'impacter à long terme la réussite des enfants. Les besoins de soutien vont s'accroître et les fossés se creuser davantage avec les populations favorisées notamment avec le développement du numérique.

Si ces effets ne se sont pas fait immédiatement sentir à la sortie du confinement 2020, la demande en 2021 a été plus importante pour retrouver le niveau de 2019.

Cependant, il a été constaté sur cette année 2021 une augmentation exponentielle du nombre d'enfants scolarisés en maternelle dont 87,5 % sont issus d'une famille allophone. Plus de 30 % des orientations concernent des enfants présentant des troubles du comportement, et environ 17 % sont décrits avec des troubles du langage.

Comme en 2020, le PRE a souhaité s'inscrire en 2021 dans le dispositif colo-apprenante pour l'été et les vacances de la Toussaint. Ce sont 37 enfants qui sont partis avec 4 opérateurs locaux entre le 11 juillet et le 28 août 2021, et 16 enfants lors des vacances de la Toussaint.

Enfin, l'utilisation des écrans est devenue de plus en plus courante dans la vie quotidienne : éducation, accès à la culture, démarches administratives en ligne, accès aux droits, communication et information à travers les réseaux sociaux...

Le PRE a proposé en 2021, une action « Pose ton écran » qui se veut être une offre d'accompagnement individuel, proposé aux familles volontaires, s'appuyant sur des échanges et outils concrets adaptés au profil et à l'âge des enfants.

La Ville de Caen apporte depuis 2016 un financement à ce dispositif qui reposait précédemment sur le seul financement de l'État.

Ce financement à nouveau prévu pour 2022 permet de consolider l'action du PRE en faveur des enfants les plus fragiles sur les quartiers prioritaires et permet une prise en charge individualisée d'enfants âgés de 2 à 16 ans sur la base de critères comme l'état de santé psychique, le développement physique et psychologique, l'environnement familial et socioéconomique de l'enfant.

LA MODERNISATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire continue son évolution avec la poursuite de la modernisation des équipements. D'importants travaux de rénovation sont programmés au sein des restaurants des écoles Léopold Sédar Senghor et Louis Le Châtelier.

Le coût denrée par repas s'est stabilisé autour de 1,80 € / repas, ce qui correspond aux moyennes constatées dans les collectivités proposant une production en régie de denrées de qualité. Depuis trois ans, le budget des denrées alimentaires a augmenté de 38 % pour s'établir cette année à 1 425 000 €. Plus de 780 000 repas sont servis chaque année au sein de la restauration scolaire municipale.

Cette évolution traduit la volonté de la municipalité de conforter une restauration scolaire en régie municipale.



L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE SCOLAIRE

Les conditions d'accueil des élèves sont primordiales pour l'ensemble de la communauté éducative. Le budget dédié à l'entretien du patrimoine scolaire s'élève **807 000 €** en 2022.

Cet effort important s'accompagne de la mise en place d'un schéma directeur immobilier et environnemental du patrimoine scolaire dans le cadre du projet global de la collectivité.

LE LANCEMENT DES PROJETS STRUCTURANTS

Cette année marque le lancement opérationnel concernant deux projets scolaires importants du mandat avec la nouvelle école Puits Picard et la restructuration de l'école Duc Rollon pour y accueillir les élèves actuellement scolarisés à l'école Bicoquet.

Le lancement de l'étude sur le projet de regroupement de l'école Les Vikings (regrouper les maternelles et les élémentaires au sein du bâtiment actuellement occupé par les élémentaires) est également prévu en 2022 afin d'optimiser le patrimoine scolaire et de favoriser la dynamique pédagogique.

OFFRE D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS : LA VILLE CONTINUE À S'ADAPTER AUX BESOINS DES FAMILLES ET POURSUIT LA MODERNISATION DE SES PROCÉDURES, ET DE SES FONCTIONNEMENTS

L'action municipale en faveur de la petite enfance portée par le CCAS de la Ville de Caen permet un accueil conséquent d'enfants au sein de ses établissements (en 2020 : 1278 enfants accueillis)

Par ailleurs, le CCAS de la Ville de Caen apporte un soutien financier aux partenaires associatifs gestionnaires d'équipements petite enfance afin de favoriser l'accueil des enfants caennais.

DEMANDE DE MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Les demandes de modes d'accueil se répartissent autour des modes d'accueil collectif et à domicile et des types d'accueil régulier (crèche), occasionnel (halte-garderie) et d'urgence.

En matière de modes d'accueil collectif, les demandes auprès du CCAS et des gestionnaires associatifs d'établissements de jeunes enfants se sont élevées en 2020 à :

- 743 pour de l'accueil régulier (40 %)
- 1091 pour l'accueil occasionnel (58,7 %)
- 25 pour de l'accueil d'urgence (1,3 %)
- En matière de modes d'accueil à domicile, les demandes auprès des Relais assistants maternels (RAM) se sont élevées à : 454

Avec 81 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, le taux d'équipement de Caen se révèle supérieur au dernier taux d'équipement national établi à 59,3 places pour 100 enfants de moins de 3 ans et nettement supérieur au besoin d'accueil régulier établi pour Caen à 44 places pour 100 caennais de moins de 3 ans.

LES ENFANTS EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Le soutien financier de la Ville à son CCAS à travers sa subvention, permet à la fois cette offre importante de modes d'accueil sur la Ville, et la prise en charge d'enfants dont les parents peuvent être considérés en situation de pauvreté.

Ce soutien financier permet également le déploiement d'une offre en direction des enfants/ familles à partir de problématiques et thématiques enfance et parentalité repérées :

- Dispositifs d'accueil des enfants de moins de 3 ans (DMTA) qui permettent par la réponse apportée aux besoins de scolarisation précoce des bénéficiaires en termes d'apprentissage du français pour les enfants allophones, d'acquisition du statut d'élèves, d'intégration/socialisation des enfants/parents
- Le suivi au-delà des thématiques traditionnelles (sommeil, alimentation, propreté...) des situations complexes par les professionnels des établissements (médecins, psychologues) en lien avec les partenaires : troubles du comportement, enfants présentant un handicap...
- L'accompagnement à la fonction parentale au travers des actions de la Commission d'Echanges et de Promotion pour l'Enfance et la Famille (CEPEF) gérée par le CCAS à la Grâce-de-Dieu
- L'accompagnement financier des 2 structures associatives « Lieux d'accueil Enfants parents » (LAEP) situés à la Grâce-de-Dieu et au Chemin-Vert

Ce soutien financier de la Ville sera encore renforcé en 2022 suite à la mise en place de la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat formalisée, conclue entre la CAF et la Ville, visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire communal.

La CTG (circulaire CNAF du 17 janvier 2020) s'impose à la Collectivité pour remplacer le précédent Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui s'est achevé au 31 décembre 2020 après avoir été prolongé par voie d'avenant sur l'année 2020 compte tenu du contexte sanitaire.

La CTG va ainsi lisser les financements permettant à des équipements créés avant le CEJ, et qui n'y étaient alors pas éligibles, de percevoir des bonus

territoire CTG sur la base de leur unité d'œuvre (places d'accueil, heures d'accueil, équivalent temps plein).

En conséquence, si l'enveloppe financière globale de la CTG ne change pas par rapport au CEJ, **le nombre d'opérateurs financés au titre des bonus territoire CTG s'élargira.**

Ainsi, sur un même territoire, à caractéristiques sociales équivalentes (distinction selon que l'on soit en quartier politique de la ville ou hors quartier politique de la ville), tous les équipements financés en CEJ par la collectivité compétente percevront donc le même bonus territoire CTG par unité d'œuvre, qu'ils soient associatifs ou communaux.

En conséquence, les collectivités porteuses de la CTG seront financées au même titre que les autres opérateurs, c'est-à-dire en leur qualité de gestionnaires et uniquement pour les équipements et activités qu'elles géreront.

Ce changement entraîne une perte financière pour le CCAS de 360 000 € par rapport à l'ancien CEJ pour la gestion de ses établissements alors même que les associations gestionnaires bénéficieront compte tenu du nouveau mode de calcul d'une subvention qui leur sera directement versée et très supérieure à celle qui leur était versée par le CCAS au titre du CEJ et sur ses fonds propres.

Le CCAS pour autant n'entend pas se désengager de sa participation à ces établissements qui continueront à être soutenus.

Le CCAS va poursuivre en 2022, les actions de développement prévus mais dont la mise en œuvre a été contrariée par la crise sanitaire **avec la création d'un lieu d'accueil enfants parents sur le quartier de la Guérinière et le déploiement d'actions au sein de la Maison des Familles.**

2022 verra également le début des réflexions et des études qui seront engagées pour **transformer son offre d'accueil du centre-ville (Fremontel) afin de la porter de 20 à 40 places** sur ce site (transfert de 20 places de la colline aux Boutchoux à la Folie-Couvrechef) et la relocalisation du service d'accueil familial (SAF) actuellement en centre-ville vers les locaux libérés de la Folie-Couvrechef.







JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE

L'année 2021 a de nouveau impacté la jeunesse. Aussi, la Ville entend s'impliquer à travers quatre axes majeurs : répondre aux besoins essentiels des jeunes, leur donner une place dans la ville, renforcer l'attractivité et consolider l'offre socio-éducative.

Une nouvelle feuille de route 2021 - 2026 est en cours d'élaboration et permettra de montrer l'ambition et la cohérence des actions de la Ville vers les jeunes.

RÉPONDRE AUX BESOINS ESSENTIELS DES JEUNES

L'effort de soutien aux associations œuvrant pour la jeunesse et les étudiants (CRIJ, AFEV...) ainsi qu'au Conseil départemental pour la prévention spécialisée est maintenu avec une enveloppe totale de **260 000 €**.

La Ville intensifiera notamment, en lien avec le CCAS, son effort sur le dispositif des bourses au permis de conduire (**15 000 €**), qui permet aux jeunes Caennais suivis par la Mission locale et le correspondant solidarité emploi du CCAS de financer leur permis, moyennant des heures de bénévolat dans une association.

DONNER UNE PLACE AUX JEUNES DANS LA VILLE

La Ville maintiendra en 2022 son dispositif d'accompagnement des initiatives de jeunes à travers des soutiens financiers, logistiques, des conseils, et la valorisation des idées, notamment via son dispositif « Caen t'es jeune, la Ville soutient tes projets » (**19 000 €**).

Au-delà des aides financières, un dispositif de soutien à la création d'association pour les jeunes a été mis en place fin 2021. Il permettra de renforcer l'accompagnement des jeunes Caennais dans la réussite de leurs projets.

RENFORCER LA DYNAMIQUE D'ATTRACTIVITÉ ÉTUDIANTE

Les plus de 30 000 étudiants que compte Caen constituent un formidable marqueur d'attractivité à l'échelle nationale. Après deux années difficiles liées à la crise sanitaire, ils ont plus que jamais besoin de retrouver une offre culturelle, sportive et de loisirs. C'est pourquoi la Ville de Caen fait le choix de préserver ses budgets événementiels (**111 200 €**).

CONSOLIDER L'OFFRE SOCIO-ÉDUCATIVE

La qualité du tissu socio-éducatif caennais et l'engagement de la communauté éducative dans son ensemble ont contribué fortement à ce que les enfants et les familles puissent

continuer à bénéficier de services tout au long de l'année. Les associations sont aussi des acteurs essentiels pour traiter les impacts de la crise sur notre jeunesse et nos familles.

Depuis 2015, la Ville a choisi de maintenir une enveloppe globale conséquente pour les subventions aux MJC, centres d'animation, centres de loisirs et foyers de jeunes travailleurs. En 2022 il est proposé d'anticiper une baisse raisonnable des subventions de fonctionnement pour les associations qui vont bénéficier des nouvelles modalités de financement de la CAF à travers la nouvelle Convention Territoriale Globale (-150 050 €). En effet ces associations vont, à partir de 2022, bénéficier en direct de subventions précédemment allouées à la collectivité. L'enveloppe passera donc à **2 500 000 €** au lieu de 2 650 050 € précédemment.

En investissement, 2022 verra la conclusion de l'opération de construction du nouveau centre d'animation de Venoix livré à la rentrée 2021 (reports de crédits 2021 + 85 000 €), et la poursuite des études pour le nouveau centre d'animation de la Prairie (reports 2021 + 331 000 €). Les réflexions pour le projet de nouvel équipement dédié à la jeunesse dans le quartier Saint-Jean-Eudes se poursuivront en 2022.

150 000 € seront par ailleurs consacrés à des travaux d'entretien, d'amélioration, ou d'équipement dans les 18 bâtiments mis à disposition par la Ville.

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET ACCÈS AUX DROITS

Si la crise s'est traduite par une baisse des chiffres en matière de délinquance, les faits de violence intrafamiliale ont, eux, connu une augmentation significative. Afin de soutenir le travail des associations mobilisées autour des victimes et pour la prévention de la récurrence des auteurs, la Ville maintiendra le budget dédié (**21 500 €**).

Un travail de réécriture de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance sera également engagé en lien avec les services de l'État, de la Procureure et les partenaires.

SPORTS

Sur cette année 2022, la politique sportive de la Ville de Caen s'inscrit dans le prolongement de celle menée depuis 2014 : priorité aux investissements et à la modernisation de nos équipements sportifs ; soutien réaffirmé aux clubs amateurs, notamment dans cette phase délicate de l'épidémie de COVID ; développement de l'attractivité de notre ville par l'événementiel sportif et le sport de haut niveau. Cette année, la Ville participera à l'organisation de manifestations d'ampleur nationale et internationale : les championnats de France élite en athlétisme, la coupe du monde militaire de rugby à 7 et les « School summer games », véritables Jeux Olympiques scolaires.

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU SERVICE DES CLUBS

Notre soutien aux clubs amateurs et de haut niveau sera maintenu. Plus de **3 000 000 €** de subventions permettront à nos clubs de poursuivre leur reprise après cette longue période d'arrêt.

En 2022, la Ville de Caen recevra trois **grands événements sportifs** d'envergure nationale qui vont concourir au rayonnement de notre territoire :

- Les championnats de France élite d'athlétisme ;
- La coupe du monde militaire de rugby ;
- Les School summer games.

Nous accompagnerons ces événements comme nous poursuivons notre soutien à toutes les manifestations sportives organisées dans tous les quartiers, signe de notre volonté politique dans ce domaine. Les événements devenus incontournables comme le BMX Indoor, la Normandy Channel Race, les Courants de la liberté ou l'Open de tennis verront leur positionnement conforté.

UN EFFORT DE MODERNISATION DE NOS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS TRÈS IMPORTANT

En 2022, la Ville poursuivra son effort sans précédent pour moderniser ses équipements sportifs.

Les propositions reprennent les lignes identifiées par le nouveau Plan pluriannuel des Investissements (PPI), soit en synthèse pour 2022 :

- Une enveloppe d'**1 000 000 €** répondra aux besoins de modernisation et de mise aux normes des équipements et permettra de financer et de

débuter en 2022 l'extension des vestiaires du stade de football de Caen sud, le sol sportif du gymnase Caen nord IUT ainsi que deux opérations subventionnées par l'État au titre du plan de relance : le remplacement des radiants du gymnase de la Haie-Vigné et la réfection de l'étanchéité du local de terrain de boules de la Grâce-de-Dieu ;

- Une enveloppe de **2 535 000 €** financera les nouveaux projets : la réfection de la toiture du petit palais des sports, la création de vestiaires sur la plaine Sud de Caen notamment pour l'Ovalie Caennaise, la création d'un terrain synthétique de football au stade Caen sud.
- Une enveloppe de **838 000 €** est prévue pour répondre aux besoins du gros entretien du patrimoine sportif. Est notamment concerné le remplacement du chauffage du gymnase Rufa.
- Enfin, une enveloppe de **200 000 €** sera consacrée aux achats de matériel pour l'ensemble des installations sportives de la ville.

Les recettes inscrites correspondent à une provision de 200 000 € de subventions obtenues dans le cadre du plan de relance (subvention totale pour le patrimoine sportif : 1 000 000 €).





© Solveig de La Hougue

SOLIDARITÉS

SANTÉ, LUTTE CONTRE L'EXCLUSION, LOGEMENT,

Pour affirmer sa solidarité vis-à-vis des plus fragiles dans une période qui s'annonce difficile à cause de la crise sanitaire, la Municipalité a souhaité augmenter la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en la portant à 13,12 millions d'euros en 2022 contre 12,82 millions d'euros en 2021 soit une augmentation de 300 000 €.

Qu'il s'agisse d'aide alimentaire, d'accès à l'hébergement d'urgence ou encore de soutien à l'insertion professionnelle, le CCAS de la Ville de Caen œuvre pour que chaque Caennais puisse bénéficier de conditions de vie dignes.

SANTÉ : DES ACTIONS CIBLÉES

Les politiques de promotion de la santé menées par la Ville ont été fortement impactées par la crise sanitaire, conduisant à adapter une partie des ressources vers des actions de soutien psychologiques aux étudiants (action porte à porte et information ciblée sur les conduites à risques au sein des résidences universitaires) ainsi qu'à promouvoir la vaccination (aide à mise en place de créneaux dans les Centre Socio-café, au plus proche des populations).

Ces actions viennent répondre au dernier diagnostic local de santé qui relève que les jeunes âgés de 18 à 29 ans, les élèves et étudiant(e)s sont plus préoccupés par la thématique du bien-être psychique et de la santé mentale que les personnes âgées de 70 à 79 ans ou les personnes retraité(e)s (71 % vs 35 %).

Les actions structurelles issues des dispositifs contractuels (Contrat Local de Santé notamment) se sont donc poursuivies, avec une évolution notable des ressources affectées aux questions de santé mentale sur le territoire caennais, à travers le passage du poste de Coordonnateur du Contrat Local de Santé de 50% à 100% ainsi que l'accueil, au sein de l'hôtel de ville, du poste de coordonnateur du Programme Territorial de Santé.

Enfin, et malgré la crise, plusieurs projets transversaux ont pu être mis en œuvre. Ainsi le dispositif Sport sur Ordonnance a évolué avec la création de la Maison Sport Santé. Le 1^{er} DD Tour caennais, visant à mettre en lumière les initiatives menées sur la ville en matière de santé environnementale, a été lancé. Cette démarche fait écho à la dernière enquête menée sur les principales préoccupations des habitants en matière de santé.

ADAPTATION DES AIDES AUX NOUVEAUX BESOINS

Conscient des difficultés socio-économiques d'une partie de la population, le CCAS intervient dans le développement des politiques d'entraide aux côtés des autres acteurs publics qui se sont vus confier des prérogatives majeures : État, Département. En plus d'un travail de prévention, l'échelon municipal mène une mission d'écoute et d'orientation des publics et accompagne de façon spécifique certaines populations.



Même si la demande d'aide sociale facultative depuis 2018 est stable, elle évolue dans sa structure avec une diminution de la demande d'aide alimentaire (couverte en grande partie par les associations de solidarité) mais une augmentation de la demande d'aide au paiement des charges courantes (notamment du loyer)

Avec un pourcentage de personnes en situation de pauvreté (20 %) nettement plus élevé à Caen qu'au niveau de Caen la Mer (14 %), du département (12 %) ou de la France (15 %), le CCAS devra plus que jamais être attentif aux besoins des Caennais. La révision du règlement des aides facultatives, présentée au conseil d'administration du CCAS le 17 novembre dernier, a d'ores et déjà prévu une augmentation du montant de ses aides maximales annuelles par famille pour s'adapter à la demande.

Si les effets de la crise sanitaire ne se sont pas encore fait sentir sur ces demandes compte tenu de l'accompagnement important de l'État pour soutenir les entreprises, le CCAS devra assurer avec ses partenaires une veille sociale permettant d'anticiper et d'adapter son action aux besoins nouveaux qui surgiront.

Enfin, plus que jamais, le CCAS a priorisé pour 2022 en lien avec la direction de la proximité l'assistance numérique en faveur des plus démunis afin de prévenir l'exclusion aux droits.

LE LOGEMENT

L'action du service communal du logement a permis, sur la base de critères précis définis par la municipalité, de « labelliser » au 31 décembre 2020 200 dossiers, dont 62 % pour des recherches de T1-T2-T3 en cohérence avec la forte demande locale pour ce type de logements. Le nombre de ménages labellisés progresse de 150 % entre 2018 et 2020 en lien avec la hausse de fréquentation du service avec 599 dossiers ouverts en 2020.

Les principaux motifs de recherche de logement sont :

- L'absence de logement (personnes hébergées) avec 25 % des ménages reçus
- La séparation avec 14 % des ménages reçus
- Enfin la suroccupation avec 13 % des ménages reçus.

Grâce à son action, le délai moyen de relogement pour les ménages dont le dossier est labelliser est de 4,5 mois en moyenne.

Afin de favoriser l'accession à la propriété, la Ville de Caen apporte des aides financières. Le dynamisme des programmes immobiliers caennais conduit à noter une augmentation des aides accordées (31 au 31/12/2020). 68 % des demandes émanent de ménages de moins de 30 ans (en lien avec la structure de la population et l'ouverture de ce dispositif aux primo-accédants) majoritairement avec une situation professionnelle stable et des revenus inférieurs à 20 000 €.



HANDICAP

Une ville accueillante pour tous, telle est l'ambition que nous nous fixons quel que soit l'âge, le degré de dépendance ou le niveau de handicap des Caennais. Au fil des années, d'importants travaux ont été réalisés dans les équipements communaux afin qu'ils répondent aux normes d'accessibilité. Depuis 2014, la Ville de Caen élargit l'offre de services dédiés aux personnes en situation de handicap et maintient son soutien aux associations dont le travail quotidien est essentiel.

DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ

Dans la continuité du travail effectué depuis plusieurs années pour accroître l'accessibilité de nos bâtiments, des espaces publics et de notre patrimoine, la Ville de Caen poursuivra sa politique d'investissements, une politique qui a déjà permis à plus de 80 % de nos écoles d'être totalement accessibles. En 2022, le budget alloué à la mise en accessibilité sera de **773 000 €**.

CONTRIBUTION POLITIQUE PUBLIQUE « SOLIDARITÉ » – HANDICAP

Depuis 2016, la Ville de Caen s'est engagée dans la mise aux normes de son patrimoine bâti dans le cadre des Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP). En 2022, cette enveloppe de 773 000 € se décompose comme suit :

- **265 000 €** pour le patrimoine scolaire avec la mise aux normes du groupe scolaire Louis Le Châtelier
- **318 000 €** pour son patrimoine sportif avec la phase 2 de la mise aux normes du stade Déterville, mais aussi des gymnases Dunois et Jean Moulin
- **100 000 €** également pour le patrimoine culturel
- **50 000 €** pour le patrimoine socio-éducatif et notamment la mise aux normes de la maison de quartier de Venoux
- **40 000 €** pour les équipements multi-accueils du CCAS.

VILLE DE CAEN, PARTENAIRE DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES

Outre une programmation pluriannuelle ambitieuse relative à la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, la Ville apporte son soutien aux associations spécialisées dans le handicap afin de permettre des réponses concrètes à leurs attentes dans tous les domaines de la vie quotidienne et la prise en compte des problématiques liées au handicap dans une logique d'ouverture et de socialisation.

L'accompagnement des projets (organisation de manifestations sur le territoire caennais, soutien financier des associations) participe à une meilleure visibilité des actions portées par les associations et les services de la Ville et concourt à l'intégration sociale des personnes vivant avec un handicap.

Chaque année, les États généraux du Handicap contribuent à cette prise en compte.

Les travaux engagés suite à la signature de la Charte Romain Jacob ont permis d'identifier des pistes de réflexion visant à la mise en œuvre d'actions concrètes afin de répondre aux besoins exprimés tant par les associations que par les établissements de santé. La fluidité du parcours de soin et une meilleure prise en compte par les professionnels de santé des besoins des personnes vivant avec un handicap sont au cœur de ces réflexions.

Compte tenu du contexte sanitaire, de nombreux projets portés par le CCAS (notamment les états généraux du handicap) et les associations ont dû être annulés en 2021. Le Guide accessibilité en FALC (Facile à lire et à comprendre) édité en novembre 2021, sera ré-édité en 2022 avec toutes les formes adaptées (format audio, gros caractères, FALC).

L'année 2022 verra également la reprise du projet de labellisation Tourisme Handicap en lien avec les services concernés.



Échanger, s'entraider, garder la forme... les rencontres et le partage contribuent au bien-être au quotidien. De 55 à 105 ans, la Ville et son Centre communal d'action sociale proposent des réponses innovantes aux enjeux du bien vieillir : l'accès aux droits et à l'information, l'exercice de la citoyenneté, la participation à la vie sociale, l'accompagnement du parcours de vie en favorisant le libre choix.

INVESTIR POUR OPTIMISER LA QUALITÉ DE SERVICE

En 2022, la direction des services aux seniors entamera un renouvellement de matériel qui faisait défaut. Pour que les services rendus aux seniors soient de qualité et que les conditions de travail des équipes soient optimales, des achats de matériel sont prévus. Ils concerneront notamment les cuisines et la lingerie. Ils permettront d'alimenter les nombreuses résidences gérées par le CCAS. De même, un logiciel de gestion des tournées sera acquis dès le début de l'année 2022. Il permettra ainsi d'optimiser les tournées de livraison de repas à domicile.

VILLE AMIE DES AINÉS : LA PHASE DE DIAGNOSTIC

L'accompagnement de nos aînés est un enjeu quotidien qui doit concerner toutes les politiques publiques, du transport à la voirie en passant par le sport ou encore la culture. Pour renforcer cet accompagnement, préparer la ville au vieillissement de la population et mieux accueillir de nouveaux seniors, la Ville de Caen et le CCAS ont décidé de s'inscrire dans la démarche « Ville amie des aînés ».

Après une année 2021 de lancement, l'année 2022 sera consacrée à des diagnostics et à l'établissement du plan d'actions. Une étude statistique sera notamment menée en collaboration avec l'INSEE ainsi qu'un diagnostic urbain et un diagnostic des ressources au sein des directions de la Ville. C'est sur la base de ces études que sera mis en place le plan d'actions pour les années 2023-2024.

L'EXPÉRIMENTATION D'UN RÉSEAU DE LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

Parce que l'isolement est un défi croissant auquel nous avons à faire face, le CCAS de la Ville de Caen lancera, dès le mois de janvier 2022, une expérimentation sur le quartier du Chemin Vert visant à lutter contre l'isolement social de nos aînés. Après une phase de création et de formalisation du réseau, qui sera constitué de toutes les structures de solidarité et associations du quartier, un agent animateur du réseau sera recruté en milieu d'année. Il aura pour objectif d'aller au-devant des seniors isolés, notamment au travers d'actions de porte-à-porte. Une fois ces personnes identifiées, le réseau de solidarité sera activé afin qu'elles puissent retrouver une vie sociale.



QUALITÉ DU CADRE DE VIE

URBANISME

Vieillesse de la population, nouveaux modes de vie, normes environnementales, la ville de demain se prépare aujourd'hui. Avec plus de 1000 nouveaux logements construits par an, Caen poursuit sa dynamique visant à accueillir de nouvelles familles et répondre aux enjeux d'aménagement. Cette dynamique aboutit aujourd'hui à une croissance du nombre d'habitants et illustre notre volonté de trouver le juste équilibre entre la préservation de notre patrimoine et le développement de nouveaux projets d'aménagements pour les décennies à venir.

DES AMBITIONS POUR LA PRESQU'ÎLE

1. La poursuite des travaux sur la ZAC du Nouveau Bassin

L'année 2022 sera une année pivot pour la ZAC du Nouveau Bassin. Créée en 2018, elle a été concédée à la SPLA CAEN PRESQU'ÎLE début 2020. Le dossier Loi sur l'eau a été réalisé en 2021 ainsi que l'avant-projet des espaces publics. Le dossier de ZAC sera réalisé en 2022, permettant de passer en phase opérationnelle. La commercialisation des premiers lots pour la construction de logements sur la Presqu'île devrait pouvoir débuter en 2022.

2. L'avancement de l'urbanisation de la Pointe Presqu'île (AP)

Deux projets sont aujourd'hui en cours de réalisation : le « Cap 360 » (lot 2) et le lot 3 « Quai XIX ». Les premiers habitants ont pu emménager dans « Le Norway », implanté sur le lot 1 et les étudiants ont débuté leur année universitaire dans la résidence étudiante située sur le lot 2. À terme, 460 logements occuperont la Pointe Presqu'île.

Les espaces publics, aménagés provisoirement en attendant la finalisation des trois lots, sont en cours de réalisation. Le budget 2022 prévoit le traitement des sols sur le pourtour du lot 1 (non réalisé en 2021), les travaux se poursuivront dans les années à venir en fonction de la livraison des programmes.

Suite à la mise en place du Projet Urbain Partenarial (PUP) sur la Pointe Presqu'île, la ville percevra en 2022, 50 % de la participation PUP du lot 3 (2^e versement qui constitue la dernière recette au titre du PUP).

LA POURSUITE DE LA RÉNOVATION URBAINE DU CHEMIN-VERT

En 2022, les transformations physiques de ce quartier en pleine mutation se poursuivront. La nouvelle organisation urbaine a conduit à déplacer l'ancien bâtiment vieillissant et peu adapté de la direction des Espaces Verts de la rue du Bouvreuil vers l'espace Touraine (livré en 2020).

Les dépenses engagées en 2022 permettront de poursuivre l'aménagement du site Authie Nord et d'engager la construction d'un nouveau bâtiment associatif rue du Berry, complémentaire au 1901 situé à la Guérinière, qui accueillera une partie des associations hébergées sur le site Jacquard.

LA POURSUITE DE L'URBANISATION DU SECTEUR TOURVILLE

400 nouveaux logements ont déjà été livrés sur le secteur Tourville. En 2022, pour accompagner la construction de nouvelles résidences, **45 000 €** seront dédiés au schéma directeur des espaces verts de la rue de Tourville. Ce schéma est un préalable indispensable à l'embellissement du quartier.

DE NOUVEAUX LOGEMENTS DANS LE SECTEUR GUILLAUME DE NORMANDIE

Les dépenses inscrites en 2022 (**180 000 €**) correspondent aux travaux d'aménagement en accompagnement des deux derniers projets. Programme de maisons de ville porté par FLAVIAE/PARTELIOS, et résidence Service Séniors par le groupe Edouard Denis.



AMÉNAGER UNE ENTRÉE DE VILLE : L'ÎLOT RUE ROSA PARKS

La construction d'un programme mixte sur le lot Rosa Parks situé en face des Rives de l'Orne viendra poursuivre l'urbanisation du secteur des Rives de l'Orne. Ce projet d'envergure (environ 17 000 m²) composé de logements, bureaux et commerces au rez-de-chaussée a été confié aux 2 Sociétés d'Economie Mixte (SEM) de la ville : Normandie Aménagement et la SCDI La Caennaise. Pour ce faire, elles ont constitué une Société Civile de Construction Vente (SCCV). Après une consultation de maîtrise d'œuvre, l'architecte retenu est en train de concevoir le projet architectural préalablement à un dépôt de permis de construire courant 2022.

DEUX NOUVEAUX SECTEURS D'ÉTUDES : LA PIERRE-HEUZÉ ET LE PORT

Ces deux quartiers ont été identifiés comme devant faire l'objet d'une restructuration urbaine. Les grandes orientations issues de ces études conduiront à identifier les différentes interventions (aménagement de l'espace public, constructions, œuvre artistique...), à les planifier (proposition de phasage), à en définir leur programme et leurs coûts préalablement à la (ou les) maîtrise(s) d'œuvre future(s).

SOUTENIR LES CAENNAIS ET NOS PARTENAIRES DANS LA VALORISATION DU PATRIMOINE DE LA VILLE

1. Des aides pour améliorer le parc de logements existant

Pour faire face aux défis climatiques et à l'impératif de rénovation des logements anciens, la Ville maintiendra ses dispositifs d'aides :

- L'aide patrimoniale / subvention centre ancien : tous les ans, la Ville prévoit une enveloppe pour soutenir la rénovation des immeubles du centre

ancien. Dans le futur, ces aides seront précieuses pour accompagner l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Paysage (AVAP), passée sous compétence de la Communauté urbaine.

- Une étude de faisabilité pour la mise en place de la politique de ravalement obligatoire des façades du centre-ville sera également conduite en 2022. L'objectif est de définir les conditions de mise en œuvre et les modalités de cette aide à la valorisation et à l'entretien des bâtiments du secteur patrimonial remarquable.
- L'aide à la rénovation énergétique : notamment la réduction de 50 % de la part Ville des impôts fonciers
- L'aide à la rénovation énergétique des copropriétés et des logements des propriétaires bailleurs dans le cadre du PIG (Programme d'Intérêt Général) de Caen la mer – financement des travaux par la Ville, en complément des crédits de Caen la mer et de l'Anah
- L'aide à la rénovation dite « dispositif Denormandie », dispositif d'incitation à la rénovation de logements anciens pour les acheteurs bailleurs mis en place en 2020 par Caen la mer dans le cadre de l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire).

2. Des financements pour la réflexion urbanistique à Caen

- La Ville subventionne l'Université de Caen dans le cadre du master en urbanisme, dont les étudiants réalisent des études spécifiques convenues entre les enseignants et la Ville : Chantiers communs (ex-mois de l'architecture), le Pavillon (lieu dédié à l'accompagnement des projets de territoire, de débats autour des enjeux de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage et de pédagogie auprès des écoles caennaises) et l'Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME).





© Solveig de La Hougue

CADRE DE VIE

Pour maintenir ce cadre de vie caractéristique qui permet à Caen de se hisser aux premières places des classements des villes de France où il fait bon vivre, la ville doit constamment se renouveler et s'embellir. Ces récompenses sont autant le fruit d'un travail quotidien réalisé par les agents de la Ville que de projets d'aménagement réalisés en concertation avec les habitants, les conseils de quartier, les écoles ou encore les nombreux acteurs associatifs.

SOS RUE

Parce qu'une ville agréable à vivre est avant tout une ville propre, la Ville de Caen a mis en place fin 2016 le service SOS Rue, qui intervient pour faire face aux dégradations intempêtes de l'espace public. Sollicitée par téléphone (02 31 75 14 14) ou via les réseaux sociaux, l'équipe dédiée a réalisé en 2021 496 interventions (du 01/01/21 au 19/11/21) :

- 316 concernent des interventions relatives au nettoyage des rues,
- 104 concernent des interventions liées à des dépôts illicites de déchets,
- 30 concernent des demandes d'enlèvement de graffitis,
- 13 concernent des interventions de voirie,
- 7 concernent des demandes au sujet des espaces verts,
- 26 concernent des interventions diverses (ramassage d'animaux morts par exemple).

DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En 2022, la Ville de Caen entend conforter sa politique globale en faveur de la prévention des incivilités, de l'incitation à des comportements vertueux et de la préservation de l'environnement et des espaces publics.

La mise en œuvre en 2022 d'une brigade verte sur le territoire de Caen permettra de lutter contre les actes d'incivilités relatifs à la propreté (dépôts sauvages sur le domaine public, déjections canines, etc.). Les agents assermentés pourront réaliser des actions de prévention et de sensibilisation ou, si cela s'avère nécessaire, de verbalisation.

Il s'agira également de transmettre aux administrés les informations relatives aux règlements de collecte des déchets en porte-à-porte (dates et heures de collectes, gestion des bacs à déchets, etc.).

Poursuite des campagnes de sensibilisation

Comme en 2021, des campagnes de sensibilisation seront menées en 2022 en lien avec la Communauté urbaine. Elles permettront de rappeler à tous les nouvelles règles de collecte, d'améliorer les performances de tri et au final d'avoir un impact positif sur la quantité du tri et sur l'environnement.

Afin d'impliquer les habitants, des actions de sensibilisation collective et des animations avec différents partenaires (ramassages citoyens, clean up day...) seront également menées.

Installation de corbeilles bi-flux (recyclable/non-recyclable) dans les groupes scolaires

En 2021, 83 corbeilles bi-flux ont été installées dans les cours d'école de 29 groupes scolaires publics repartis sur l'ensemble du territoire de la commune dans le but de développer chez les enfants la culture du tri des déchets à la source.

En 2022, ces corbeilles vont servir de support d'animation en lien avec la campagne de communication. Il s'agira, dans le cadre de la campagne annuelle de sensibilisation de proximité, de partager avec les enfants une culture commune du respect de l'environnement et de la ville en les sensibilisant aux gestes citoyens, au tri et à la réduction des déchets.

Installation de corbeilles bi-flux sur l'espace public

Fort de l'expérience précédemment acquise lors du déploiement des corbeilles de tri au sein de ses groupes scolaires, Caen la mer a répondu en 2021, sur le territoire de la Ville de Caen, à un appel à projets de l'éco-organisme CITEO, visant à déployer le tri des emballages « hors foyer ».

Le projet prévoit l'installation de 160 corbeilles bi-flux en 2022 dans des lieux de passage et de « pause » utilisés par les usagers :

- Centre historique avec de nombreux commerces et restaurants,
- Port de plaisance avec des activités de loisirs, des bars et restaurants, le grand marché de plein air le dimanche,
- Rives de l'Orne, aux abords de la gare, de l'Hôtel communautaire et du centre commercial,
- Abords du parc de la colline aux oiseaux (attractivité de proximité et touristique),
- Château (attractivité touristique et culturelle via les 2 musées et de proximité via les pelouses aux abords, le parc et l'aire de jeux).

Cette démarche vise à accentuer la transition écologique de la collectivité et à anticiper les obligations à venir qui découlent de la loi AGEC (tri des déchets obligatoire sur les espaces publics en 2025), pour un budget de **120 000 €**.

LA VILLE POURSUIT LA RÉNOVATION DE SA VOIRIE ET DE SES ESPACES PUBLICS

L'entretien et la rénovation de la voirie contribuent à la qualité de vie. En 2022, la Ville de Caen mobilisera **3 000 000 €** (+12 % par rapport à 2021) sur l'enveloppe de la Communauté urbaine qui lui est affectée, à laquelle elle ajoutera **500 000 €** de fonds de concours. Le choix des voiries concernées est réalisé en concertation avec les habitants et les exploitants du réseau (ERDF, GRDF...) afin de réaliser tous les travaux en même temps et ainsi limiter le nombre de chantiers pour les Caennais.

Cette enveloppe permettra notamment de financer la sécurisation du boulevard Rethel (réduction de la vitesse, modification du stationnement et création d'une piste cyclable), la requalification complète de la rue du Marais (effacement de l'ensemble des réseaux aériens, pour un montant global de 500 000 €, la réalisation de deux zones 30 (Calvaire-Saint-Pierre et Venois) pour un montant de **600 000 €** ainsi que la poursuite du développement du réseau cyclable, en complément des aménagements structurants prévus par la Communauté urbaine.

La Ville de Caen poursuit également la rénovation de son parc d'éclairage public avec un investissement de **1 250 000 €** permettant le changement d'un millier de luminaires en 2022.

La place de la République

En 2022, la création de nouvelles jardinières en pleine terre sur la partie Est de la place est programmée pour un montant de **150 000 €**.

Le renouvellement urbain du Chemin-Vert

En 2022, les travaux d'aménagement d'espaces publics sur le quartier du Chemin-Vert vont se poursuivre au nord-ouest du quartier sur le secteur de la rue d'Authie, rue de Touraine et rue de Bourgogne pour accompagner la refonte parcellaire du quartier suite aux démolitions d'immeubles par Caen la mer Habitat et la construction de nouveaux logements. Les aménagements sont sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine. La Ville de Caen participe par fonds de concours à hauteur de 560 000 €.

Ils permettront notamment de préparer la construction d'un deuxième hôtel des associations au nord de la ville, complémentaire au 1901 à la Guérinière.

LA REQUALIFICATION DE TROIS ENTRÉES DE VILLE

La rue de la Folie

En limite de Caen et de Saint-Contest, la rue de la Folie est actuellement une route départementale qui borde de nombreuses habitations. Elle sert pourtant de voie de transit entre la route de Courseulles-sur-Mer et la route de Cailon, notamment pour les poids lourds.

Les travaux de réfection des réseaux d'eau et d'effacement des réseaux électriques et télécom ont débuté en 2021 et se termineront début 2022. Le réaménagement complet de la rue se poursuivra en 2022 avec la mise en place d'une zone 30 pour transformer cette voie de transit en voie de desserte de quartier.

Ce réaménagement permettra de casser le caractère trop routier de cette rue, de mettre en sécurité les cyclistes mais aussi les piétons avec la création de trottoirs et d'embellir le quartier avec la plantation d'arbres et de massifs.

L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Caen la mer, avec un financement réparti à part égale entre la commune de Caen et celle de Saint-Contest. Le coût global de l'opération est de **4 725 000 €**.

En 2022, le versement par la Ville de Caen de la moitié du fonds de concours à la Communauté urbaine Caen la mer est prévu à hauteur de **263 021 €**.

La rue d'Auge

Les études réalisées pour la requalification de la rue d'Auge se sont terminées en 2020. Les travaux ont débuté à l'été 2021 et se poursuivront en 2022. Le projet comprend :

- La mise en double sens de la rue d'Auge entre la place de la Gare et les rues de Falaise et de Vaucelles,
- La réalisation de voies dédiées aux bus,
- La mise en œuvre de 3,6 km de piste cyclable,

- La conservation d'environ 190 places de stationnement,
- L'augmentation de la surface végétalisée de 47 %,
- La mise en œuvre d'un skate park sur le bas de la rue d'Auge (entre la place de la Gare et la rue de Falaise).

Le coût global de l'opération s'élève à **20 500 000 €**.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par Caen la mer avec un financement par fonds de concours de la Ville de Caen pour les aménagements de voirie.

Le financement complet de l'éclairage public et du skatepark sera assuré par la Ville de Caen.

Les travaux, réalisés en 3 tranches, ont débuté par le bas de la rue d'Auge (au niveau du carrefour des rues de Falaise et Vaucelles) avec la démolition des aménagements existants, la mise en double sens de la rue d'Auge entre la rue de la Gare et la rue de Falaise et les travaux d'assainissement et d'eau potable.

Ils se poursuivront en 2022 avec la requalification de la chaussée rue Saint-Michel et la réalisation des aménagements définitifs rue de Vaucelles, sur le carrefour rue de Falaise / rue d'Auge et le bas de la rue d'Auge le long du front bâti et des commerces. Le renouvellement des réseaux d'eau va lui se poursuivre en se décalant plus à l'est vers la rue de la gare et la place de la gare.



LE RENFORCEMENT DES ÎLOTS DE FRAÎCHEUR (DEVPB)

L'amorce réalisée à l'automne 2020 par le boulevard Bertrand s'est poursuivie en deux phases (printemps et automne) au cours de l'année 2021 dans six quartiers de la ville pour un budget de **229 200 €** :

- Sainte-Thérèse, Demi-Lune, Vaucelles : rue Edmond Rostand, boulevard de Rethel, rond-point des 100 logements, cours Montalivet, boulevard Louis Barthou
- Chemin-Vert : avenue Robert Schuman
- Saint-Paul, Maladrerie, Saint-Gabriel : rue Eugène Boudin
- Pierre-Heuzé : boulevard de Brest, rue de Lébisey
- Centre-ville : cours Général de Gaulle, quai de juillet, promenade de Sévigné
- Avenue Albert Sorel

La débitumisation se poursuivra en 2022 dans dix quartiers pour un budget de **445 700 €** :

- Grâce-de-Dieu : avenue Père Charles de Foucauld, rue Armand Marie
- Guérinière : rue de la Guérinière
- Saint-Paul, Saint-Gabriel, Maladrerie : rue du Chemin-Vert
- Folie-Couvrechef : esplanade Brillaud de Laujardière
- Centre-ville : place Jean Letellier, promenade de Sévigné
- Venoix : avenue des Chevaliers
- Haie-Vigné, Hastings, Saint-Ouen : Boulevard Yves Guillou
- Sainte-Thérèse, Demi-Lune, Vaucelles : avenue Maréchal Joffre
- Chemin-Vert : avenue président Coty, rue de la Hague, allée de Lessay, rue du Cotentin, rue du Val de Saire, allée d'Octeville, allée des Morsalines, rue de Champagne, rue Alfred de Musset, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
- Pierre-Heuzé : rue Jean Hébert, rue le blanc Hardel, avenue Général Harris, rue des Cordes, rue de la Pigacière

25 000 € par an seront également consacrés à la végétalisation des cours d'école dans toute la ville.

LA RENATURATION DES VALLÉES DE L'ORNE, DE L'ODON ET DE LA NOÉ :

Pour offrir de nouveaux espaces de balade aux familles et accroître la densité d'espaces verts à quelques minutes du centre-ville, la vallée de l'Orne, de l'Odon et de la Noé sera renaturée et aménagée pour un budget global de **1 200 000 €**. Les premiers travaux auront lieu fin 2021 et début 2022 avec l'aménagement d'une forêt sur le site de l'ancien camping. L'été 2022 sera consacré à la préparation de nouvelles plantations et par la gestion de l'ancienne peupleraie qui sera remaniée pour favoriser l'accroissement de la biodiversité.

DES JARDINS D'ÉTÉ PLUS ATTRACTIFS ET POUR TOUS LES CAENNAIS :

Devenu un évènement incontournable de l'été, les installations ont été implantées en 2021 sur plusieurs sites caennais sur le thème du « voyage végétal ».

Des sites inattendus ont été valorisés dans tous les quartiers de la ville par des installations alliant végétal et convivialité (tables-vergers). Pour cette année 2022, le thème du jardin nourricier a été retenu. Le principe reste le même : étonner, rassembler, faire connaître, en lien avec les jardins familiaux et jardins partagés, pour un budget total de **34 800 €**.

UN TRAVAIL SUR LA RESSOURCE EN EAU :

Qu'elle soit d'agrément ou utile à la végétation, l'eau est une ressource précieuse. La Ville de Caen a en gestion les bassins, les fontaines, les sanitaires automatiques et les points d'eau potable. Un travail d'étude de la ressource va être lancé et **57 900 €** seront consacrés à la rénovation des fontaines.

DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE SUR L'ESPACE PUBLIC :

Le programme de création / rénovation des city-stades se poursuit avec la rénovation de l'espace sportif des Acadiens (Folie-Couvrechef).

Des aires de jeux accessibles PMR seront créées, notamment au Jardin des Plantes.

Des agrès sportifs seront également installés rue de Champagne.

Ces travaux représentent un budget de **274 700 €**.

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

La Ville de Caen renouvellera son partenariat avec les associations naturalistes qui participent notamment au Comité Local Nature en Ville (CLNV) : CPIE, GONm, GRETA, CBN, Société d'Horticulture, Société Linéenne, CREPAN, petits carrés de Caen (275 000 €).

Les jardins partagés et jardins familiaux seront soutenus à hauteur de **25 000 €**.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Face à l'urgence climatique, la Ville de Caen se mobilise depuis plusieurs années pour accélérer sa transition écologique. Ces actions de transition, réalisées en lien avec les habitants et les acteurs du territoire concernent tous les champs des politiques publiques : l'énergie, les mobilités, l'alimentation, la biodiversité, la santé ou encore la prévention des risques. Cette vision transversale est indispensable pour une transition efficace, réaliste et réalisable.

CAEN EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES DÉPLACEMENTS ACTIFS

La crise sanitaire a accéléré le mouvement, déjà à l'œuvre, de développement du vélo comme mode de déplacement du quotidien. Pour accompagner et renforcer ce mouvement, Caen a mis en place un nouveau dispositif d'aides financières pour l'achat d'un vélo. Voté en 2021, il s'est mis en place progressivement avec 77 bénéficiaires au 30 août 2021.

Ce nouveau dispositif prévoit :

- Une aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf (simple ou cargo) selon de nouvelles conditions de revenus. L'objectif est de s'aligner sur les conditions de revenus édictées par l'État pour permettre le cumul des aides à l'achat d'un vélo et atteindre ainsi un vrai effet de levier pour certains foyers.
- Une aide à la pratique pour les jeunes de 18 à

25 ans qui achèteraient un cycle classique neuf acheté chez un vélociste ou de « seconde main » issu du réseau « Recyclons » de la Maison du vélo

- Une aide à l'achat d'un vélo adapté à une situation de handicap afin de faciliter et adapter la pratique
- Une aide pour accompagner au changement de mobilité : Le troc 4 roues / 2 roues à assistance électrique ou « pass bye bye car » qui consiste à l'abandon par le foyer d'un véhicule thermique au bénéfice d'un cycle à assistance électrique (simple ou cargo).

Une aide « accessoires vélo » en option vient compléter les aides précédentes (aide à l'achat d'antivol, de remorque).

70 000 € seront consacrés en 2022 au développement des modes actifs.

Les opérations d'animations et de sensibilisation sur la thématique de la mobilité sont reconduites auprès de tous les publics (fête du vélo, Agenda marche & vélo...) Des actions spécifiques seront mises en œuvre à destination des scolaires dans le cadre du programme Moby ; deux classes par école seront formées aux enjeux de la mobilité avec la réalisation d'un plan de déplacement des établissements scolaires impliquant plus largement les élèves, l'équipe scolaire et municipale. Des animations seront également adressées aux enfants de la petite section à l'entrée en 6^e afin de leur permettre de gagner en autonomie dans leurs trajets quotidiens. Un minipark vélo mobile (5-12 ans) sera mis à disposition des écoles, associations, centre de loisirs pour aider les jeunes à la pratique du vélo.

Le plan vélo/marche a été actualisé et adapté pour faciliter les trajets du quotidien à vélo ou à pied. En parallèle, une réflexion est en cours via une construction partagée avec les habitants et les conseillers de quartiers. La volonté est de mettre en perspective des « sentiers nature » afin de promouvoir la pratique de la marche, le patrimoine naturel et culturel de la ville.

La subvention à la Maison du Vélo est relevée à hauteur de 15 000 €, au vu de l'intérêt public de cet équipement, notamment pour son volet social et solidaire. Pour inciter les agents de la Ville à utiliser les modes de déplacement actifs, ils bénéficient également de diverses mesures (forfait vélo, participation employeur à l'abonnement transport en commun, encouragement au covoiturage...) pour leurs trajets **(27 000 €)**.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DE NOS QUARTIERS

Caen entend accélérer les transitions, associer et agir avec les acteurs locaux (citoyens, entreprises, associations...) et a lancé en septembre 2021 « Caen, quartiers en transition », démarche complémentaire aux démarches de Caen la mer, territoire en transition et au projet de territoire.

Cette démarche menée au sein de chaque quartier a pour objectif d'échanger avec les habitants et acteurs de la ville autour de diverses thématiques liées à la transition écologique (déplacements, alimentation, énergie...) et de réaliser des actions concrètes et pragmatiques. Elle s'appuie sur une cartographie qui représentera les initiatives engagées ou à engager dans les quartiers. L'objectif est d'établir une feuille de route pour 2030 **(20 000 €)**.

En partenariat avec les associations du territoire, Caen accompagne les événements qui encouragent les nouveaux comportements dans les modes de consommation et de production durable qui s'articulent autour du local, du renouvelable, du recyclable, du réemploi... Elle soutient également des initiatives visant à développer des nouvelles démarches de transition. Les programmes d'animations sur les grands enjeux du développement durable sont maintenus avec pour objectif d'accélérer la sensibilisation sur le patrimoine naturel, la biodiversité, la pollution, la santé et de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire **(25 000 €)**.

L'alimentation durable est également un enjeu local. Caen a la volonté de travailler sur plusieurs leviers : agriculture urbaine, plateforme de distribution, achat de produits biologiques et locaux, qualité alimentaire dans la restauration collective, éducation à l'alimentation... Un programme expérimental d'accompagnement des acteurs de l'alimentation est proposé **(15 000 €)**.





CAEN VILLE DURABLE

MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET DÉVELOPPER DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'énergie est l'un des grands leviers de la transition écologique. C'est également un domaine générateur d'économies pour la collectivité. C'est pourquoi Caen a mis en place un Plan pluriannuel des Investissements prenant en compte des programmes d'économies d'énergies.

Le premier moyen de générer des économies d'énergie concerne l'éclairage. Sur le dernier mandat, la rénovation du parc avait conduit à des baisses importantes de consommation, de l'ordre de 35 %. Un nouveau programme d'investissement est lancé avec une enveloppe de 3 M€. Elle permettra le renouvellement d'environ 3 500 points lumineux supplémentaires d'ici 2026, soit, à terme, près de 80 % du parc renouvelé (environ 12 000 luminaires). Dans le cadre du plan de relance, un investissement de **1 250 000 €** par an est réalisé sur 2021 et 2022 (environ 3 000 luminaires).

En 2022, un budget de **235 000 €** sera alloué pour réaliser des travaux de réduction des consommations énergétiques sur le patrimoine de la Ville. Des réfections de l'éclairage (passage aux leds) seront réalisées dans les gymnases. Il est également prévu d'installer des systèmes hydro-économiques afin de réduire les consommations d'eau, notamment dans les écoles. D'autres projets d'amélioration énergétique sont à l'étude.

Enfin, la production d'énergie propre est l'un des grands enjeux permettant de réduire les émissions de gaz à effet de la ville. Caen s'inscrit sur ce sujet dans le Schéma directeur des énergies de la Communauté urbaine Caen la mer. Le développement du photovoltaïque sur le patrimoine communal sera systématiquement étudié sur les bâtiments neufs et les réhabilitations, avec une priorité à l'autoconsommation. En 2022, des crédits à hauteur de **310 000 €** sont inscrits notamment sur la réhabilitation des écuries du quartier Lorge.

INNOVER POUR LA VILLE DE DEMAIN

Caen a la volonté d'expérimenter de nouveaux concepts qui permettent de mieux adapter nos modes de vie aux spécificités locales tout en préservant les ressources. Afin d'encourager l'innovation, différentes écoles de l'enseignement supérieur mais aussi des collégiens, lycéens et écoles caennaises seront sollicités pour imaginer la ville de demain avec ceux qui la transformeront (prix de l'innovation urbaine, hackaton) **15 000 €**.

Afin de faciliter le développement des initiatives de transition, un budget est alloué au titre de 2022 pour accompagner les porteurs de projets (**20 000 €** en fonctionnement et **40 000 €** en investissement).

PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS ET LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Chaque année, des opérations de sécurisation et de confortement sont effectuées par les agents du Pôle Carrières de la Ville de Caen. En 2022, les travaux de mise en sécurité de la Promenade Napoléon seront poursuivis ainsi que des actions de dévégétalisation des fronts de taille (**70 000 €**).

DÉVELOPPEMENT DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Pour faciliter les déplacements à vélo et inciter de nouveaux Caennais à utiliser ce mode de transport, Caen doit disposer d'infrastructures performantes. On compte aujourd'hui sur la ville près de 134 km de voies aménagées (voies partagées et voies réservées), 8,2 km de voies vertes, 3 752 places de stationnement vélos (dont 48 places dans les Vélopark Twisto, plus de 80 places dans les parkings souterrains du centre-ville et plus de 80 places dans les abris aériens à proximité des équipements publics).

En 2022, il est prévu la réalisation d'un double sens cyclable rue de l'église de Vaucelles, un aménagement sur le boulevard Rethel, la sécurisation du carrefour RD 7/avenue Professeur André Morice et la mise en place de zones 30 rue Saint-Ouen et rue Victor Vinde.

Des travaux sont également prévus de janvier à juin 2022 pour pérenniser les aménagements cyclables transitoires créés en 2020 (viaduc de la Cavée, boulevard Guillou) pour un montant de **1 070 000 €** financés sur le budget cyclable de la Communauté urbaine.

De plus, sur ce même budget, en janvier 2022 débiteront les travaux de réaménagement de l'échangeur de la Pierre-Heuzé pour un montant de **500 000 €**.

DES ÉVOLUTIONS POUR NOTRE RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN

RENOUVELLEMENT DES BUS DU RÉSEAU TWISTO PAR DES BUS BIOGAZ

En 2021, la migration du parc de bus du réseau Twisto en énergie biogaz, qui s'étalera jusqu'en 2028, a débuté par l'acquisition de 25 véhicules par la Communauté urbaine Caen la mer. Ces bus ont été principalement affectés sur les lignes 2 et 9. Un investissement qui permettra de réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre de nos bus et de 50 % les nuisances sonores pour les habitants.

En 2022, 25 nouveaux véhicules biogaz arriveront sur le réseau. La station d'avitaillement biogaz sera également achevée à l'automne.



TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE

En 2021, les études pour la réalisation d'une nouvelle ligne Est-Ouest, lancées en 2020, se sont poursuivies.

Ce nouvel axe aura pour objectifs :

- d'améliorer ou renforcer l'offre de transport des secteurs non desservis par le tramway
- d'accompagner le développement des zones en cours d'urbanisation en leur proposant une desserte performante
- de répondre aux orientations du Plan de Déplacements Urbains, qui propose un concept multimodal reposant sur :
 - une structuration du réseau au moyen de transports en commun en site propre,
 - Une amélioration du réseau de bus
 - Une intermodalité renforcée

En avril 2021, la Communauté urbaine Caen la mer a proposé trois tracés (1 tracé de référence et 2 variantes) qui seront étudiés et discutés avec les habitants. Le choix du tracé final sera réalisé en 2023.

Le tracé de référence est constitué, depuis son terminus sur la Presqu'île, d'un tronç commun desservant le centre-ville de Caen de l'arrêt Bernières jusqu'à l'Hôtel de Ville en passant par le Théâtre. À partir de cette station, une branche dessert Saint-Contest et le Chemin-Vert, via la rue éponyme, en empruntant la rue Guillaume le Conquérant et la rue de Bayeux. L'autre branche permet la desserte du quartier de Beaulieu via le boulevard Pompidou, ainsi que la desserte des grands équipements situés le long du boulevard Yves Guillou (Palais des Sports, Zénith, Parc des Expositions,...) et de l'avenue Albert Sorel (Stade nautique, lycée Malherbe).

Ce tracé s'étend sur une longueur totale de 11,6 km comprenant 1,3 km d'infrastructures existantes et

10,3 km d'infrastructures nouvelles, dont 900 m en voie unique sur la rue Guillaume le Conquérant et la rue de Bayeux. Ce tronçon de voie unique pourrait être exploité sans ligne aérienne de contact, en équipant les rames de tramway de systèmes d'autonomie embarquée.

Chacune des nouvelles lignes sera exploitée à une fréquence de 10 minutes, sur la même amplitude horaire que les lignes de tramway en service. Sur le tronçon commun aux trois lignes, un tramway passera à une fréquence de 2min30.

En complément de ce tracé de référence, deux variantes ont été établies et seront également présentées en phase de concertation.

La variante 1 consiste à faire passer la branche Nord Chemin Vert / Saint-Contest par la rue du Carel, au Sud de l'Hôtel de ville, plutôt que par la rue Guillaume le Conquérant et la rue de Bayeux. Le tracé emprunté traverse ensuite l'Établissement Public de Santé Mentale Bon Sauveur, puis la rue du Capitaine Boualam et la rue Damozanne.

Pour ce qui concerne la variante 2, le tronç commun des deux lignes est prolongé depuis l'Hôtel de Ville jusqu'en haut de la rue Damozanne, en passant par la rue du Carel. La desserte du quartier Beaulieu est alors assurée via la boulevard Detolle.

Le coût global de cette opération est de 285 M€ HT, dont 250 M€ pour le système de transport proprement dit. Sur la base du tracé de référence, Caen la mer a candidaté au 4^e appel à projets national sur les transports en commun en site propre dont elle a été lauréate à l'automne à hauteur du montant maximal de subvention de 40 M€.

En 2022, les études se prolongeront notamment en termes de circulation et de géotechnique. Le temps fort de 2022 se déroulera à l'automne avec la concertation publique qui permettra d'arrêter le tracé définitif.



Caen n'est pas Bobigny et entend le rester. Épargnée par les faits de grande délinquance, la ville dispose d'une équipe de 64 policiers municipaux très professionnels et un réseau de caméras de vidéoprotection qui sera étendu en 2022 pour veiller à la sécurité des Caennais.

16 CAMÉRAS SUPPLÉMENTAIRES

Les deux dernières années ont été marquées par une crise sanitaire inédite. Initialement prévu en 2021, le déploiement des 16 nouvelles caméras de vidéoprotection sera engagé en 2022.

Parmi ces équipements performants, deux seront mobiles et déplaçables en fonction des problématiques de délinquances qui seront observées par la police municipale.

Les autres auront vocation à compléter le réseau des 52 caméras existantes sur l'ensemble de la ville.

Ce déploiement sera réalisé en lien avec les services de police nationale et l'État pour rechercher un maximum de pertinence.

La Ville de Caen consacrera **350 000 €** à ces installations.

DES CAMÉRAS PIÉTONS DÉPLOYÉES POUR LES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE

En 2022, les policiers municipaux seront dotés de 8 caméras piétons en complément de leur matériel individuel à titre d'expérimentation. Le montant de cet investissement s'élève à **40 000 €**.

L'utilisation de ces caméras, encadrée par la loi, permet de prévenir des incidents au cours des interventions, de constater des infractions et de faciliter la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves

UN VÉHICULE ET DEUX MOTOS REMPLACÉS EN 2022

Cette année, outre le changement d'un véhicule comptant trop de kilomètres, deux motos seront remplacées pour maintenir les moyens d'intervention rapide de la police municipale au bénéfice des Caennais.

Au total, huit véhicules seront ainsi affectés aux 64 agents de la police municipale de Caen.

Enfin, une moto, accidentée en 2020 et non réparable, sera remplacée.

Conception graphique : Benjamin Déal - Mise en page : Stéphanie Machéfert
Illustrations : Freepik.com (pich, vector, nksaunerstar, slidesgo)
istockphoto (ONYXprj, Tera Vector, nada, burmotova, Desigme)



© Arnaud Poirier